

11-374

RÉPONSE

A LA SECONDE LETTRE

DE

M. L'ÉVÊQUE

DÉ BAYONNE,

AUX PROTESTANS D'ORTHEZ,

OU

ESSAI SUR CETTE QUESTION:

*Y a-t-il une Eglise infallible à laquelle le Chrétien doit
soumettre sa foi, plutôt qu'à la sainte Écriture? et sur
quelques autres points disputés.*

A la Loi et au Témoignage, s'ils ne parlent
selon cette Parole, certainement il n'y a
point de lumière en eux. Esaïe, 8, 20.

Coulouze,

IMPRIMERIE DE J. M. CORNE, AVOCAT, RUE PARGAMINIÈRES, N.º 84.

1826.

1877

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

PHYSICS

PHYSICS DEPARTMENT

CHICAGO, ILL.

1877

PHYSICS DEPARTMENT

CHICAGO, ILL.

1877

PHYSICS DEPARTMENT

CHICAGO, ILL.

1877

.....

RÉPONSE

A LA SECONDE LETTRE

DE

M. L'ÉVÊQUE

DE BAYONNE,

AUX PROTESTANS D'ORTHEZ.

LES habitans d'Orthez qui ont le bonheur de professer la religion de l'évangile, en jouissaient tranquillement, quand tout à coup s'est fait entendre une voix d'alarme qui leur criait : « L'édifice que » vous habitez va crouler, hâtez-vous d'en sortir ! » Est-ce que le fondement chancelerait ? On y regarde ; mais c'est celui *des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin* (1). On se rassure et on s'empresse de répondre à celui qui avait mal à propos sonné l'alarme : Vous vous êtes mépris ; l'édifice qui menace ruine ne peut pas être celui qui repose sur le rocher des siècles ; ne serait-ce pas plutôt celui qui n'a qu'une base humaine ?

Cette réponse a déplu. Dans un écrit qui a pour

(1) Ephés., II, 20.

titre : *Seconde Lettre aux Protestans d'Orthez*, M. l'évêque de Bayonne la repousse, et il insiste sur le danger que courent ceux qui n'ont d'autre règle de foi dans le christianisme, que la parole écrite du Dieu des chrétiens.

C'est contre ce rocher que les docteurs de l'église romaine ont dressé leurs machines de guerre : mais après trois siècles de tranchée ouverte, les murs de Sion sont encore entiers, et il demeure vrai qu'*il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.*

S'il ne s'agissait pas dans la querelle qu'on nous a suscitée, de ce que les hommes doivent avoir de plus cher, de leurs espérances pour l'éternité ; si la seconde Lettre de M. de Bayonne n'était pas dirigée contre l'unique fondement sur lequel elles puissent reposer, on ne nous verrait pas descendre dans la lice. Le désir de la paix, le rang distingué qu'occupe dans le monde l'auteur de la seconde Lettre, l'obscurité dans laquelle celui qui entreprend de lui répondre a vécu jusqu'à présent, la crainte qu'il a d'en sortir pour paraître sur un théâtre trop grand pour lui, le sentiment de sa faiblesse ; toutes ces considérations, dans une discussion moins importante, lui eussent fait du silence une loi : mais elles n'existent plus quand on touche à la foi des chrétiens ; alors le plus chétif d'entre les serviteurs de Jésus-Christ, a vocation pour élever sa voix, et pour défendre, comme il pourra, la doctrine du Maître qu'il sert.

Loin de nous le moindre ressentiment contre

M. l'évêque de Bayonne. Nous nous sommes plu à attribuer ses deux Lettres au désir de notre vrai bonheur. Ce prélat respectable pense que nous errons; rien de plus naturel pour lui que de profiter de l'avantage que lui donne sa position sociale, pour nous avertir.

S'il en est ainsi, discutons en paix. Que la crainte de l'Eternel, le respect pour sa Vérité, le désir de sa gloire et l'amour de ses créatures, président à nos débats. Il existe entre la vérité et la charité une alliance sacrée: plaise à Dieu qu'elle ne soit pas rompue dans les pages suivantes; mais plutôt que *suivant la vérité avec la charité, nous croissons en toutes choses en celui qui est le chef, savoir Christ* (1).

Etat de la question. On reconnaît de part et d'autre que Dieu ayant eu pitié de l'ignorance des hommes dans les choses qui appartiennent à leur paix, a daigné leur accorder *une révélation*, c'est-à-dire, une manifestation de ce qui leur était auparavant voilé. — On reconnaît que l'Écriture sainte est une révélation venue de Dieu; qu'elle est vérité pure, et qu'elle mérite au plus haut degré le respect de tous les hommes. Maintenant il s'agit de savoir si cette révélation écrite doit être l'unique règle de la foi chrétienne, ou bien si elle est tellement obscure, tellement incomplète, qu'il faille soumettre sa foi à une autorité qui l'interprète, et qui y ajoute ce qui lui manque pour être suffisante à salut; mais comme cette autre autorité ne pourra

(1) Ephés., iv, 15.

mériter confiance que dans la supposition qu'elle ne peut errer, ni lorsqu'elle interprète la loi de Dieu, ni lorsqu'elle y ajoute, toute la question revient à celle-ci : *Y a-t-il une Église infaillible à laquelle le Chrétien doit soumettre sa foi, plutôt qu'à la sainte Ecriture ?*

Selon M. l'Evêque de Bayonne, « c'est bâtir en » l'air » que se fonder sur l'Ecriture; selon nous, c'est désobéir à Dieu, c'est déshonorer sa Parole, que de lui préférer l'autorité d'une église.

Cet écrit est divisé en trois parties. Dans la première, on examine et on réfute les raisons de M. l'évêque de Bayonne pour l'infailibilité de l'église; dans la seconde, en répondant aux raisons du prélat, on établit que la soumission à la sainte Ecriture est le principe unique de la foi chrétienne; dans la troisième, on examine quelques points particuliers de doctrine.

PREMIÈRE PARTIE,

Dans laquelle on examine et on réfute les raisons de M. de Bayonne pour l'infailibilité de l'Eglise, en réponse au troisième article de sa seconde Lettre.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Eglise.

AVANT de rechercher si l'église est infailible, il est naturel de se demander ce que c'est que l'église. Ce mot est le pivot de la discussion ; il faut le définir soigneusement, sous peine de laisser sur toute la question une obscurité qui la rende impénétrable. Qu'est-ce donc que l'église ?

Ce mot n'a que deux significations dans le langage de l'inspiration divine, l'une générale, l'autre particulière. Dans son acception générale, Jésus-Christ et ses apôtres ont employé le mot église pour désigner le corps entier des rachetés, tant ceux qui sont déjà dans le ciel, que ceux qui sont encore et seront ci-après sur la terre. C'est là l'église que Jésus-Christ a aimée comme son épouse, pour laquelle il s'est donné lui-même (1) ; l'église qu'il a édifiée sur le rocher, et contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point (2). Elle est appe-

(1) Ephés. , v, 25, 26.

(2) Matth., xvi, 18.

lée l'assemblée des premiers-nés qui sont écrits dans les cieux (1), la famille qui est dans les cieux et sur la terre (2), l'édifice dont les apôtres et les prophètes sont le fondement, et dont Jésus-Christ est la maîtresse pierre du coin (3). Cette église est une; c'est un corps dont Jésus-Christ est le chef. Elle n'a qu'un seul temple, le ciel (4); qu'un seul pontife, Jésus-Christ (5); qu'un seul autel, Jésus-Christ (6); qu'un seul sacrifice, celui de Jésus-Christ (7).

Dans son acception particulière, le mot église désigne une assemblée de fidèles unis à Jésus-Christ, et qui se gouvernent par sa parole. C'est dans ce sens que les apôtres nous parlent des églises qu'ils avaient fondées. *Les églises de Christ* (8), *les églises des Gentils* (9), *l'église de Dieu qui est à Corinthe* (10), *l'église des Thessaloniens* (11), etc. L'apôtre Paul recommandait aux fidèles de Rome de *saluer l'église qui était dans la maison de Priscille et Aquille* (12).

Que l'on parcoure avec soin les livres sacrés, que l'on passe en revue toutes les sentences où le mot *église* est employé dans un sens religieux, et l'on y cherchera inutilement *un seul passage* où il

(1) Hébr., xii, 23.

(2) Ephés., iii, 15.

(3) Ephés., ii, 20.

(4) Hébr., viii, 1, 2.

(5) Hébr., vi, 20 et 7.

(6) Hébr., xiii, 10.

(7) Hébr., x, 12.

(8) Rom., xvi, 16.

(9) Rom., xvi, 4.

(10) I. Cor., 1, 2.

(11) I. Thess. 1, 1.

(12) Rom., xvi, 5.

soit pris dans une acception différente des deux que je viens d'indiquer.

Maintenant , qu'est-ce que l'église catholique ? Puisque catholique signifie *universel*, l'église catholique , c'est l'église dans son acception générale ; c'est la société qui comprend tous ceux que Jésus-Christ a rachetés par son propre sang , non seulement ceux qui existent maintenant sur la terre , mais tous ceux des générations précédentes qui sont dans les cieux , et tous ceux des races futures qui viendront à la foi en Jésus. Voilà l'église catholique. Saint Augustin la définissait comme nous.

» L'église (dit-il) qui est le corps de Christ , et
 » dont il est le chef , est celle qui est répandue
 » partout. Ce vaste corps dont le chef est monté
 » au ciel , comprend non seulement les fidèles qui
 » existent , mais encore ceux qui ont été avant
 » nous , et ceux qui viendront après nous jusqu'à
 » la fin des siècles (1). » Grégoire I , évêque de Rome , la définissait de la même manière : « Celui
 » qui nous a faits (dit-il) possède une vigne ,
 » c'est l'église universelle ; cette vigne , depuis le
 » juste Abel , jusqu'au dernier des élus qui naîtra
 » à la fin du monde , a poussé autant de bour-
 » geons qu'elle a eu de saints (2). » Ce qu'il y a de plus remarquable encore , c'est que le catéchisme

(1) In Ps. 62.—Voyez encore son exp. de la première partie du Ps. 90.—Enchirid ad Laur. , c. 56 , et d'autres endroits où ce célèbre docteur professe la foi que nous venons d'exposer.

(2) Greg. , in cv. homil. , 19.

du concile de Trente a entendu l'église catholique dans le même sens : « Il y a deux parties de l'église, » (dit-il en définissant l'église catholique dont » parle le symbole); l'une est appelée triom- » phante , et l'autre militante. La triomphante, » c'est la belle et noble assemblée des bienheureux » qui jouissent de la béatitude éternelle, et la mi- » litante, c'est la compagnie de tous les fidèles » vivant encore sur la terre. Toutefois il ne faut » pas estimer qu'il y ait deux églises; mais, comme » nous l'avons dit, il y a deux parties d'une même » église. L'une est allée devant, et a déjà la jouis- » sance du pays céleste; l'autre suit tous les jours, » jusqu'à ce qu'à la fin, unie avec notre Sauveur, » elle repose là-haut en éternelle félicité. »
 —Voilà précisément l'idée que nous devons nous former d'après les saintes Ecritures de l'*église catholique*.

Cette définition de l'église catholique, tirée de la parole de Dieu, et appuyée sur des autorités que M. de Bayonne ne récusera pas, sur les Pères et le catéchisme du concile de Trente, termine presque tous nos différens avec l'église romaine. Elle prouve ,

1.^o Que l'*église catholique*, est encore invisible, puisqu'elle comprend aussi les fidèles qui triomphent dans le ciel, et ceux qui naîtront dans la suite des temps ;

2.^o Que l'*église romaine* n'est pas l'église catholique ;

3.^o Que tous les argumens de M. l'évêque de Bayonne pour l'infailibilité de l'*église catholique*, bons ou mauvais, sont étrangers à la question, puisqu'ils n'établissent pas l'infailibilité de l'église romaine;

4.^o Qu'il n'y a rien de plus injuste que cette accusation perpétuelle de schisme qu'on dirige contre le chrétien réformé, puisqu'en se séparant de l'église romaine, il ne s'est pas séparé de l'église catholique;

5.^o Que l'église romaine péche contre l'Écriture, contre la justice, contre la charité et contre la raison, quand elle dit qu'il n'y a point de salut hors de son sein, proposition qui n'est vraie que de l'église universelle;

6.^o Que quand l'église romaine ne porterait pas sur elle des signes évidens qu'elle a déchu de la pureté de la foi chrétienne, elle n'aurait aucun droit de forcer à sa communion ceux qui appartiennent à l'église catholique;

7.^o Que les titres sans nombre qu'elle se donne, les privilèges qu'elle s'attribue, n'appartiennent qu'à l'église catholique.

Une simple définition de l'église suffit donc pour réfuter la plus grande partie de la seconde Lettre de M. l'évêque de Bayonne. Il part d'un faux principe; toutes les conséquences qu'il en tire sont nécessairement fausses. Il suppose, *sans avoir dit un seul mot pour le prouver*, que l'église romaine est l'*église catholique*. Ainsi, quand il nous dit :

« Je démontrerai l'autorité infallible de l'église » catholique » (1), quand il emploie une grande partie de sa Lettre à l'établir (2); quand il montre l'excellence de l'église catholique, les promesses qui lui ont été faites, sa perpétuité, sa victoire sur les portes de l'enfer (3); quand il recherche les preuves de ces privilèges dans l'Écriture et dans la Tradition (4); quand il soutient que les premiers auteurs de la réforme se sont séparés de l'église du Fils de Dieu (5); quand il nous parle fort au long de la catholicité de l'église comme d'une preuve de sa vérité (6); quand il nous invite à rentrer dans le sein de l'église catholique, comme si les chrétiens réformés en étaient jamais sortis (7), M. l'évêque de Bayonne se donne une peine inutile; un mot suffit pour lui répondre : l'église dont vous parlez n'est pas l'église romaine. Ce point unique abrège tout, et emporte une décision générale de nos controverses avec Rome (8).

Si M. l'évêque de Bayonne trouve à propos de réfuter cet écrit, je le prie de considérer qu'il serait tout-à-fait inutile de parler de l'unité, de l'antiquité, de la perpétuité de l'église romaine,

(1) Page 6 de la seconde Lettre. (5) Page 87 à 96.

(2) Page 48 à 85.

(6) Page 155 à 16c.

(3) Page 69.

(7) Page 161.

(4) Pages 61, 72.

(8) « Le ministre peut-il nier que les premiers réformateurs se soient séparés de l'église catholique romaine ? » (p. 90.) Le ministre reconnaît qu'ils se sont séparés de l'église romaine, mais non pas

de la succession de ses évêques, de la primauté du siège de Pierre, et des autres raisons de cette nature qu'on a coutume d'alléguer, parce que tout cela se trouve hors de la question, et ne pourrait prouver tout au plus que ceci : c'est que l'église de Rome est une *société particulière* qui remonte jusqu'au temps des apôtres, privilège que les églises d'Orient possèdent avec elle. La question essentielle est celle-ci : l'église romaine est-elle

de l'église catholique. « Si le ministre osait répondre que cette » église catholique romaine n'a pas été fondée par Jésus-Christ... , » on lui demanderait par qui, comment, à quelle époque a-t-elle » été fondée? » (p. 91.) Au temps des apôtres, il y avait à Rome une église chrétienne; elle n'était, non plus que les autres églises contemporaines, qu'une société particulière de fidèles, et aussi longtemps qu'elle demeura pure, une parcelle de l'église catholique. « On lui demanderait, en second lieu : Où était donc, à l'époque » où les premiers réformateurs ont paru, l'église que le Fils de Dieu » a fondée? » (*Ibid.*) Où elle a toujours été, et où elle sera jusqu'à ce que le mystère de Dieu soit consommé sur la terre? Partie dans le ciel, partie sur la terre, partie dans l'avenir. « Dans quel coin » du monde était-elle cachée cette église qui devait recevoir dans » son sein toutes les nations de la terre? Pourquoi les prétendus » réformateurs, en se séparant de l'église romaine, ne sont-ils pas » allés se joindre à l'église véritable? » (*Ibid.*) Si l'église universelle comprend les saints glorifiés dans le ciel et les fidèles des races futures, elle est nécessairement encore *invisible*. En s'unissant à Jésus-Christ, les réformateurs et tous ceux qui sortirent avec eux de l'église romaine qui avait failli, se joignirent à l'église véritable, puisqu'ils s'unirent à son divin chef. « Pourquoi les réformateurs en » ont-ils formé une toute nouvelle, qui, bien certainement, n'a pas été » fondée par le Fils de Dieu ni par les apôtres, puisqu'elle ne date » que de 300 ans? » (p. 91 et 92.) Parce qu'un événement s'est passé 1500 ans après l'ascension de Jésus-Christ, s'ensuit-il que sa providence ne l'ait pas conduit? Serait-il vrai que Jésus ne fasse rien sur la terre depuis qu'il est assis à la droite de Dieu?

l'église catholique ? Il faudra, pour l'établir, prouver que la définition de l'église, tirée de l'Écriture, et confirmée par le témoignage de saint Augustin, de Grégoire I, du catéchisme du concile de Trente, est fausse.

CHAPITRE II.

L'Eglise catholique est-elle infaillible ?

CETTE question n'a donc rien de commun avec nos débats, puisque l'église romaine n'est pas l'église catholique.

Quant à l'autorité infaillible de l'église universelle, si quelqu'un la soutenait, nous lui demanderions où sont les conciles de cette église, ses actes, ses décisions, ses enseignemens ? où s'est-elle assemblée ? Si l'on répondait qu'elle a eu ses représentans, nous demanderions encore quel est celui des saints glorifiés qui soit descendu du ciel sur la terre, pour représenter ce que le catéchisme du concile de Trente appelle « la partie » triomphante de l'église, » la plus noble et la plus digne d'être représentée ? Quel est celui des saints qui ait devancé les siècles, pour venir représenter les fidèles à venir, cette portion importante de l'église catholique ? Il ne faut donc pas songer à lui attribuer une autorité qu'elle n'a jamais pu exercer. M. l'évêque de Bayonne lui-même, qui s'engage à nous démontrer l'autorité infaillible de l'église catholique (1), y songe aussi peu que

(1) Page 49.

nous. Tous ses argumens se rapportent à l'église romaine ; mais une église particulière ne peut pas être infaillible, même dans les principes de l'église de Rome.

J'avais d'abord réfuté avec beaucoup d'étendue les cinq argumens du prélat pour l'infaillibilité de l'église catholique ; mais en examinant le sujet avec plus d'attention , je l'ai trouvé décidé par les réflexions précédentes. Je le disais : un mot répond à tout, l'église romaine n'est pas l'église catholique.

Cependant puisqu'il s'agit d'une réponse, je ne me dispenserai pas de présenter au Lecteur les raisons de M. de Bayonne, avec le résumé de ce que j'avais d'abord écrit pour les réfuter. Au point où en est la discussion, j'ai le droit d'être court.

Écoutez M. de Bayonne.

- « Je vais vous montrer l'autorité infaillible de
» l'église catholique,
» 1.^o Par l'exercice qu'elle a fait, depuis Jésus-
» Christ, de cette autorité ;
» 2.^o Par la pratique des communions séparées ;
» 3.^o Par la nature et les notions les plus simples de l'église ;
» 4.^o Par l'écriture ;
» 5.^o Par la tradition (1). »

Composée d'hommes faillibles, l'église de Rome,

(1) Page 49.

aussi bien que toute autre société humaine, doit être naturellement sujette à faillir. Si elle prétend jouir d'un privilège qui l'exempte de la faiblesse commune à tous les hommes, elle ne peut l'avoir reçu que de Dieu, qui seul est *essentiellement* infaillible. Or, s'il dépend de Dieu seul que l'église romaine soit infaillible, c'est de lui seul que nous pouvons savoir si en effet il a daigné lui accorder ce privilège, et les preuves de cette infaillibilité ne peuvent se déduire que du témoignage de Dieu, c'est-à-dire, de sa Parole écrite. Par conséquent, des cinq raisons que M. l'évêque de Bayonne allègue, il en est quatre que la nature du sujet repousse. La preuve qui est tirée de l'Écriture, est la seule qui aille à la question; cependant examinons-les toutes.

§. PREMIER.

La première preuve alléguée pour l'autorité infaillible de l'Eglise, c'est « l'exercice constant » qu'elle a fait de cette autorité.»

Pétition de principe, mauvais raisonnement où l'on donne pour preuve ce qu'il faut prouver.

Tout mauvais qu'il est, cet argument est le principal appui de l'infaillibilité romaine; voici comment on l'a développé :

« Jésus-Christ a établi une église, une église » visible, une église où les pasteurs ont toujours

» en l'autorité d'enseigner, de décider les questions
» qui pouvaient s'élever sur la foi, avec anathèmes
» contre ceux qui ne se soumettaient pas à leurs
» décisions; l'exercice qu'ils ont constamment fait
» de cette autorité est prouvé, parce qu'il y a eu
» des conciles généraux et des conciles parti-
» culiers (1). »

Telle est la marche du raisonnement de M. de Bayonne.

Dans cette série de propositions, l'esprit en cherche vainement quelqu'une qui décide la question. « Jésus-Christ a établi une église sur la terre. » C'est bien; mais lui a-t-il donné l'infaillibilité? « Elle était visible. » A la bonne heure; mais était-elle infaillible? « Elle a eu ses pasteurs, qui ont » toujours eu l'autorité d'enseigner. » Je le veux; mais ont-ils été infaillibles dans leurs enseignemens? « Lorsqu'il s'est élevé des difficultés sur la » foi, ils ont examiné, jugé, décidé, prononcé des » anathèmes. » Soit; mais leurs décisions, leurs jugemens, leurs anathèmes, étaient-ils infaillibles?

Selon M. l'évêque de Bayonne, voici le point décisif: « Si, depuis les apôtres, l'église a exercé » cette autorité dans tous les siècles, elle ne peut » l'avoir reçue que de Jésus-Christ (2); et Jésus- » Christ nous aurait trompés s'il permettait que » l'église pût enseigner l'erreur. L'infaillibilité est » donc une conséquence de l'autorité qu'elle a » reçue (3). »

(1) Page 49 à 55.

(2) Page 52.

(3) Page 56.

Il faudrait donc montrer que Jésus-Christ a donné à l'église l'autorité d'enseigner. D'ailleurs comment peut-on dire que l'église a exercé *cette autorité* depuis les apôtres, puisqu'on ne reconnaît pour infaillibles que les conciles généraux, et que la première assemblée de cette nature ne s'est tenue qu'en 325? Pourquoi nous parler des conciles tenus avant cette époque, « à Antioche, » à Rome, en Arabie, en Palestine, dans les » Gaules (1), » puisque M. l'évêque de Bayonne sait très-bien que ce n'étaient que des assemblées particulières que l'église romaine ne regarde pas comme infaillibles?

Quel était donc pendant les trois premiers siècles, le fondement de la foi des fidèles, puisqu'on ne connaissait pas même de nom les conciles oecuméniques, seuls réputés infaillibles? Ils avaient l'enseignement de leurs pasteurs, répondra-t-on peut-être; mais l'enseignement des pasteurs, sur quoi reposait-il? Ils ne pouvaient pas dire aux fidèles : Nous enseignons ce que l'église enseigne, puisque l'église n'avait rien enseigné; et vous ne voudriez pas leur entendre dire : Nous enseignons ce que l'Écriture enseigne, puisque c'est le langage des ministres des églises réformées. . . Voilà donc, en suivant le principe que je combats, les fidèles des trois premiers siècles qui croyaient sans raison de croire.

On dira peut-être que la voix des apôtres reten-

(1) Page 54.

tissait encore dans l'église , et que l'impression qu'elle y avait laissée rendit les conciles infaillibles , inutiles pendant trois siècles. D'accord : mais leur voix s'est-elle éteinte ? est-ce qu'on ne l'entend plus aujourd'hui ? Qu'est-ce que le glorieux évangile de Christ, sinon la voix des apôtres ? L'église des trois premiers siècles nous apprend donc , par exemple, qu'il vaut mieux écouter ces fidèles ambassadeurs du Fils de Dieu, que des conciles prétendus infaillibles ; en sorte que nous pouvons dire avec un célèbre cardinal : « L'église s'est » passée de conciles généraux pendant trois siècles ; » pourquoi n'aurait-elle pu s'en passer encore trois, » et même six et neuf autres siècles(1) ? » Tout ce qui est nécessaire à l'église lui a été donné par Jésus-Christ : mais il est évident qu'une autorité dont elle s'est passée pendant plus de trois cents ans, ne lui est pas nécessaire ; donc elle ne lui a pas été donnée par Jésus-Christ, ce qui suffit pour montrer qu'elle n'est pas infaillible.

§. II.

La seconde raison qu'on allègue pour l'autorité infaillible de l'Eglise, c'est la pratique des communions séparées de l'église romaine, et notamment celle des Protestans (2).

M. l'évêque de Bayonne cite un article de la discipline des églises réformées de France, où l'on

(1) Bellarmin, *de Conciliis*.

(2) Page 57.

convient que les difficultés qui pourraient s'élever sur un point de doctrine, seront, en dernier ressort, portées au synode national où se doit faire l'entière et finale résolution *par la parole de Dieu*.—Mais qu'y a-t-il là de contraire aux principes de la réforme qui regarde la parole de Dieu comme la seule règle infaillible de la foi chrétienne, ou de favorable aux prétentions de l'église de Rome, qui ne veut pas de cette soumission absolue à l'autorité de la parole sainte ?

§. III.

Pour prouver, en troisième lieu, l'infaillibilité de l'Eglise, M. l'évêque de Bayonne a recours à ce qu'il appelle les notions les plus simples de l'Eglise (1).

Voici le résumé des développemens qu'il donne à cette preuve : « L'église est une société de personnes unies par une même croyance ; pour qu'il y ait unité de foi, il faut qu'une autorité infaillible détermine ce que chacun doit croire. »

Oui, l'église a besoin d'une autorité suprême qui détermine la foi des fidèles, qui la conserve et la protège, qui plane au-dessus des passions et des intérêts contraires à la vérité, qui soit capable de subjuguier les esprits les plus rebelles, et de les

(1) Page 59.

enchaîner tous par le lien d'une même foi : mais pourquoi supposer sans cesse ce qui est en question ? pourquoi revenir encore à donner pour preuve, ce qu'il faut prouver ? « L'église a besoin » d'une autorité suprême qui la conduise ; donc » elle est elle-même revêtue de cette autorité... » C'est un raisonnement évidemment mauvais, puisqu'on ne dit pas un seul mot pour prouver la conclusion.

L'Écriture sainte, voilà l'autorité suprême qui gouverne l'église de Jésus-Christ (1), la règle infallible de la foi et le lien de l'unité chrétienne. *Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent* (2). « L'autorité des livres sacrés a subjugué » presque tous les Gentils, en les délivrant de la » criminelle adoration des idoles, (dit saint Augustin) ; elle les a mis sous l'empire de Notre- » Seigneur Jésus-Christ ayant dompté l'univers, » non par la violence des armes, mais par la force » de la vérité qui est invincible (3). »

Liberté de penser pour chaque individu, et unité de pensées de tous, ne sont pas deux choses qui impliquent contradiction, comme on l'affirme (4), si chaque individu soumet librement sa pensée à une règle commune à tous. C'est ce qui arrive dans les églises où la parole de Dieu est regardée comme

(1) Voyez la seconde Partie.

(2) Luc, xvi, 29.

(3) August. contre Faust, lib. 22, cap. 60.

(4) Page 60.

le dépôt et la règle de la foi. Cette soumission libre de la pensée à une règle commune, est le plus beau caractère de l'unité de la foi, son caractère distinctif.

« Si l'on suppose *la vraie église de Jésus-Christ* » *faillible*, il peut arriver qu'il n'y ait plus d'église véritable (1). »

La vraie église, la société des fidèles de tous les temps, de toutes les communions, de tous les lieux, est sous la tutelle de son Rédempteur. Il la garde par son Esprit et par sa Parole. Elle conservera jusqu'à la fin la pureté de la foi; mais tandis que l'église catholique est maintenue sainte, sans tache et irrépréhensible, les églises particulières ont pu s'éteindre (2), comme il est arrivé aux sept églises d'Asie, ou se corrompre, comme il est arrivé à l'église de Rome. Cette église n'avait-elle pas failli lorsque l'hérésie d'Arius, qui détruit la divinité de Jésus-Christ, triomphait, et que le pape Libérius l'embrassait, ou lorsque sous l'empereur Théodose le Jeune, le second concile d'Éphèse proclamait les erreurs d'Eutyché, qui détruisent la nature humaine du Sauveur? Les chaires étaient alors occupées par des hérétiques, et ce

(1) Page 60.

(2) Les églises particulières sont à l'église universelle, ce que les générations humaines sont à l'humanité toute entière; les générations passent, mais la race humaine subsiste. Les églises particulières naissent, croissent, disparaissent, et font place à d'autres; mais l'église universelle demeure.

corps que M. l'évêque de Bayonne appelle mal à propos la vraie église, avait failli dans ses conducteurs.

Luther n'était donc point en délire (1) lorsqu'il osa déclarer que cette église avait failli. Quand il eût été le premier ou le seul à protester contre ses erreurs (ce qui n'est pas), son courage et sa fidélité n'en seraient que plus dignes d'admiration. Si l'on condamne la conduite de Luther, il faudra aussi condamner celle de saint Hilaire (2), l'honneur des Gaules, qui osa prononcer anathème contre le pape Libérius devenu Arien.

§. IV.

Examen de la preuve décisive.

C'est par l'Écriture sainte que M. l'évêque de Bayonne veut nous persuader l'infailibilité de l'église. Écoutons-le avec le respect et la soumission que demande la sainte autorité qu'il appelle à l'appui de sa cause.

Lisons avec attention. . . . Mais quoi ! nous ne trouvons rien qui aille à la question ! Dans un article de dix pages, qui a pour titre : « *Preuve de l'autorité infailible de l'Eglise par l'Écriture,* » on en consomme sept à discourir sur l'établissement de l'église, sa visibilité, sa constitution, la primauté

(1) Page 61.

(2) Évêque de Poitiers dans le milieu du quatrième siècle.

de saint Pierre, la puissance des clefs, la hiérarchie, l'assemblée que les apôtres tinrent à Jérusalem, l'autorité des conducteurs (1); ce n'est qu'à

(1) Ce que M. l'évêque de Bayonne a dit pour prouver la visibilité de l'église, n'est vrai que des églises particulières. Le lecteur a vu plus haut que l'église catholique est encore invisible. Pierre n'était pas le chef de l'église; s'il est nommé le premier des apôtres, cela ne détruit pas l'égalité qui régnait entr'eux. (Lisez Luc, xxii, 24, 29; Matth., xxiii, 8; Act., vii, 14; Gal., ii, 9.) Dans ces paroles tant de fois citées : *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon église*, le Sauveur avait égard à la confession que Pierre venait de faire; c'est comme s'il lui eût dit : Sur celui que tu viens de reconnaître pour le Christ, le Fils du Dieu vivant, j'édifierai mon église. Saint Augustin explique ainsi ce passage : « Jésus-Christ dit à Pierre : Tu es Pierre, et sur » cette pierre que tu as confessée, sur cette pierre que tu as connue, » en disant : *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant, j'édifierai mon » église*, c'est-à-dire, sur moi-même qui suis le Christ du Dieu vivant ; » je l'édifierai sur moi, et non moi sur toi ; car les hommes qui vou- » laient être édifiés sur des hommes, disaient : *Je suis de Paul, je » suis d'Apollos, je suis de Céphas* (qui est Pierre), et ceux qui ne » voulaient pas être édifiés sur Pierre, mais sur la pierre, disaient : » *Et moi je suis de Christ*. Et l'apôtre saint Paul voyant qu'on le choi- » sissait, et qu'on méprisait Christ, dit : *Christ est-il divisé ? Paul » a-t-il été crucifié pour vous, ou avez-vous été baptisés au nom de » Paul ?* Comme ce n'a pas été au nom de Paul, de même ce n'a pas » été en celui de Pierre, mais au nom de Christ, afin que Pierre fût » édifié sur la pierre, et non la pierre sur Pierre. » (Aug., de verb. Dom., in Matth., ser. xiii.) Le pape Grégoire I dit : « Quand dans » l'Écriture il est fait mention de la pierre au singulier, on ne peut » l'entendre d'aucun autre que de Christ. » (Dans ses Morales sur Job, l. 31, c. 19.)

Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Quelles sont ces clefs ? C'est par l'évangile que le ciel est ouvert aux pécheurs ; c'est pourquoi, par une figure élégante, cette doctrine de vie nous est représentée sous l'image des clefs. La prédication de l'évangile dans la bouche de saint Pierre, était la clef qui ouvrait le ciel à ceux qui croyaient, et qui le fermait aux incroyables. Ce que le Sauveur donne ici à Pierre, il l'a aussi donné aux autres apôtres. (Matth., xviii, 18; Jean, xx, 23.)

la huitième page qu'on pourra trouver *six lignes* qui répondent à ce que promet le titre; et après avoir ainsi légèrement touché à ce qu'il y avait de

Quant à la hiérarchie, nous remarquons que l'Écriture n'indique jamais la moindre gradation de pouvoirs dans les ministres de l'église; ils sont tous serviteurs de Jésus-Christ et de ses rachetés. (Phil., 1; II. Cor., iv, 5.) Évêque, prêtre, pasteur, sont trois expressions que l'Écriture emploie indifféremment pour désigner la même charge. L'apôtre saint Paul appelle évêques, les prêtres de l'église de Milet. (Act., xx, comparez vers. 17 avec 28; Tite, 1, comparez vers 5 avec 7.)

L'assemblée que les apôtres tinrent à Jérusalem (Act. xv) n'a rien de commun avec les conciles des siècles suivans, 1.^o parce que tous les fidèles de l'église prirent part aux délibérations avec les apôtres et les anciens, (vers. 22, 24); 2.^o parce que nul autre concile n'a jamais pu dire: *Il asemblé bon au Saint-Esprit et à nous.* (Vers. 28.) M. de Bayonne ne veut pas qu'on attribue à cette assemblée une inspiration surnaturelle, parce qu'il est dit que la question y fut discutée avec soin (vers. 7), comme si l'inspiration ne pouvait subsister avec l'exercice du jugement et des facultés intellectuelles des hommes inspirés.

« Un chef qui unit tout, des évêques qui gouvernent avec le chef, » qui enseignent, qui s'assemblent, qui décident. . . . ; des prêtres inférieurs. . . . , des diacres pour les aider, voilà (nous dit-on, p 67) l'église de Jésus-Christ telle que nous la voyons dans l'Écriture. » Préoccupé de la pensée de l'église romaine, M. de Bayonne la voit partout, même où elle n'est pas. Qu'on nous montre dans la sainte Ecriture, l'apôtre Pierre siégeant à Rome, entouré de ses cardinaux, de ses officiers religieux, civils et militaires!

On établit la puissance de l'église sur ces deux passages: *Obéissez à vos conducteurs. . . . Qui vous écoute m'écoute.* Mais il faut que ces conducteurs soient eux-mêmes obéissans aux lois du Maître commun des pasteurs et des fidèles; qu'ils proposent, non leurs propres enseignemens, leurs propres décisions, mais la doctrine et les lois de Jésus-Christ le seul législateur. Les écouter, s'ils enseignent ou s'ils commandent outre ce qui est écrit, ne serait pas écouter Jésus-Christ, mais des prévaricateurs. *Mes bien-aimés, dit saint Jean, ne croyez pas à tout esprit; mais éprouvez si les esprits sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes sont venus au monde.* (I. Jean, iv, 1.)

plus important, on termine l'article par deux pages de réflexions, pour établir qu'il n'y a point de salut hors d'une église qui a de si hautes prétentions, et si peu de chose pour les appuyer !

Traiter ainsi le point le plus essentiel, celui duquel M. de Bayonne doit croire que dépend le salut de cinquante millions de Protestans, c'est avouer que la cause de l'infailibilité de l'église est insoutenable par l'Écriture, comme on a vu qu'elle l'est par le raisonnement.

Mais les six lignes qui renferment tout ce que M. de Bayonne a trouvé dans l'Écriture qui parût favorable à sa cause, nous présentent pourtant deux déclarations de Jésus-Christ et une de l'apôtre Paul. Il y aura là de quoi nous convaincre si l'Esprit-Saint y enseigne, en effet, l'infailibilité de l'église romaine. — Ces trois passages sont trois propositions courtes, simples et claires; elles ne renferment que des expressions dont le sens est bien connu; il nous sera facile de les entendre.

Voici ces trois déclarations de l'Écriture, telles que M. de Bayonne les rapporte : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.—Il (Jésus) sera tous les jours avec elle jusqu'à la fin du monde. — L'église est la colonne et le soutien de la vérité (1). »

Le Lecteur fera sans peine deux remarques sur ces trois passages : 1.^o il n'y est pas question de

(1) Page 69.

l'église de Rome; 2.^o il n'y est pas question d'infailibilité.

Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Jésus-Christ parle ici de son église, c'est-à-dire, de l'église universelle à laquelle il promet une délivrance finale de ses ennemis. Cet adorable Sauveur a donné lui-même à ses paroles le commentaire le plus parfait que nous puissions désirer: *Je connais mes brebis, et elles me suivent, et moi je leur donne la vie éternelle, et elles ne périront jamais, et personne ne les ravira de ma main; mon Père qui me les a données, est plus grand que tous, et personne ne les peut ravir de la main de mon Père* (1). C'est donc le salut éternel, et non l'infailibilité, que Jésus-Christ promet à toute son église (2), et non pas à une société particulière.

Il sera avec elle jusqu'à la consommation des siècles. Pourquoi M. de Bayonne change-t-il ici les paroles du Sauveur, qui ne parle ni de son église, ni à son église, mais aux onze apôtres (3)?

(1) Jean, x, 27—29.

(2) C'est ce que disait le cordelier Ferus: « Jésus-Christ ne parle » pas ici de l'église, comme on le prend communément pour ceux » qui se disent chrétiens tant bons que mauvais; mais il parle » de l'église, selon l'esprit, qui ne renferme que les élus. » (Ferus, in Matth., xxi, in illud: *Portæ inferorum non prævalebunt, etc.*)

(3) Rien n'est plus contraire au respect qui se doit à la parole de Dieu, que la licence de changer les expressions inspirées, pour les accommoder au sujet que l'on traite. Cette licence n'était pas tolérée par les fidèles des premiers temps. Spyridion, évêque de Chypre, l'un des plus graves personnages qui aient assisté au concile de Nicée

Voici les paroles de l'apôtre saint Matthieu : *Les onze disciples s'en allèrent en Galilée, sur la montagne où Jésus leur avait ordonné de se rendre, et quand ils l'eurent vu, ils l'adorèrent; mais quelques-uns doutèrent, et Jésus s'approchant leur parla, en disant : Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre; allez donc, enseignez toutes les nations. . . . Et voici, je suis toujours AVEC VOUS jusqu'à la consommation des siècles.*

Jésus-Christ les envoie, comme ses ambassadeurs, auprès des hommes. Il leur confie le ministère de la réconciliation; le monde entier, toutes les nations, toutes les tribus humaines doivent apprendre d'eux les vérités du salut et les ordonnances du royaume de Dieu. Quelle tâche ! comment allons-nous l'accomplir, doivent-ils se demander ? *Je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles.* Voilà qui lève toutes leurs difficultés, et qui leur assure le succès. Les apôtres se sont retirés de la scène de ce monde; mais leur ministère subsiste dans les saints écrits, et la promesse qui leur fut faite s'accomplit encore aujourd'hui, et s'accomplira, jusqu'à la consommation des siècles, partout

entendait un jour prêcher Triphyle, homme très-éloquent; le prédicateur avait à citer ces paroles du Sauveur : *Lève-toi, et emporte ton lit*; il crut devoir substituer à ce dernier mot une expression qui lui semblait plus noble. Spyridion en fut indigné; il se leva de sa place à la vue de tout le peuple, et s'adressant à Triphyle : « Etes-vous meilleur, lui dit-il, que celui qui a dit : *Emporte ton lit* ? et avez-vous honte d'employer ses paroles ? » (Sozomène, liv. 1, chap. xi.)

où l'évangile qu'ils ont prêché est annoncé avec pureté.

Il n'y a donc rien dans ce passage qui regarde l'infaillibilité de l'église.

L'église est la colonne et l'appui de la vérité. Quel que soit le but de ce passage, il est clair que s'il regarde une église particulière, c'est l'église d'Ephèse, et non pas l'église romaine. Arraché à l'église d'Ephèse par une persécution violente, Paul était allé chercher un asile en Macédoine ; mais il avait laissé Timothée à Ephèse, et il lui adresse sa première épître pour lui rappeler comment il devait se conduire *dans la maison de Dieu, qui est l'église du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité* (1).

Ce passage ne prouve pas l'infaillibilité de l'église, puisque celle d'Ephèse dont il parle n'existe plus depuis long-temps : mais que signifie-t-il ? C'est une belle métaphore qui doit rappeler aux églises de Jésus-Christ, non leurs droits, mais leur devoir. Chaque église est une colonne élevée au sein des ténèbres de ce siècle, et sur laquelle la main du Seigneur a placé le flambeau de sa Parole. Chaque église doit se rappeler qu'elle ne subsiste que pour porter au milieu des hommes la lumière qui peut les amener à Jésus-Christ. S'il en est une qui refuse au monde la lumière de la Parole, et qui ajoute à ce refus la prétention de l'éclairer de sa propre lumière, elle ressemble à ces colonnes

(1) Voyez Act., xix, 23—40 ; xx, 1 ; Tim., 1, 3, et III, 15.

chargées d'inscriptions fastueuses qui indiquent aux voyageurs qu'autrefois elles servirent à élever un phare pour éclairer leurs pas dans la nuit, mais qui ne sont plus que des ruines dans un désert.

§. v.

*La dernière raison qu'on allègue pour l'infail-
libilité de l'Eglise, c'est la Tradition (1).*

Mais les écrits des Pères ne rendent pas le moindre témoignage à cette infailibilité imaginaire.

M. de Bayonne s'adresse d'abord à saint Cyprien, qui lui fournit quatre citations sur l'unité de l'église, la primauté de Pierre, etc., mais pas une sur l'infailibilité de l'église; puis à Tertullien, qui lui donne deux passages tout aussi étrangers à la question, mais dont le dernier vient fort à propos contredire saint Cyprien sur la primauté du siège de Pierre (2).

Le prélat appelle ensuite à l'appui de sa cause, Cyrille d'Alexandrie, Cyrille de Jérusalem, Am-

(1) Page 72.

(2) P. 74, si M. de Bayonne eût donné la suite de la première de ces deux citations, on aurait vu que Tertullien croyait que la tradition pouvait être controuvée, et que pour confondre l'erreur, on peut en appeler à la doctrine des apôtres, ce qui est précisément notre croyance. Dans la deuxième citation, Tertullien met toutes les chaires des apôtres sur le même rang; il est vrai qu'il dit en parlant de Rome: « Elle est encore pour nous la source de l'autorité; » mais il parle de l'autorité civile des empereurs.

broise, Chrysostome, Basile, Origène, Augustin (1), qui viennent dire chacun son mot à la louange de l'église de Jésus-Christ, mais qui gardent le plus profond silence sur l'infailibilité de l'église romaine; et pourtant cet article où on les fait intervenir, porte pour titre : *Preuve de l'autorité infailible de l'Eglise par la Tradition.*

CHAPITRE III.

Difficultés insurmontables liées au système de l'infailibilité de l'Eglise.

LE Lecteur vient de voir combien est fragile le fondement de cette église colossale qui s'appuie sur son infailibilité : qu'a-t-on produit pour l'établir? Des raisons sonores, des argumens qui font bruit à l'oreille, qui s'évanouissent après le plus léger examen.

Ce n'est pas tout : non seulement la raison, l'Écriture sainte et la Tradition se refusent à ce système, mais, de plus, les difficultés dans lesquelles on s'engage en le suivant sont de telle nature, que pour s'en délivrer, il faut abandonner le système qui les fait naître.

Quand M. de Bayonne aurait prouvé cette proposition, *l'église est infailible*, il n'aurait rien fait, s'il ne nous apprend ce que c'est que cette église qui est infailible.

(1) Page 75—77.

Est-ce la société des fidèles? Mais cette société n'a jamais été réunie en un lieu pour décider ce qu'il faut croire. — Est-ce le corps des pasteurs? Mais outre qu'il n'est pas l'église, le corps des pasteurs assemblés en conciles, n'a que trop souvent failli au grand détriment des ames (1). Est-ce le pape? Mais les papes ont souvent erré sur des matières graves (2).

« La réponse à ces grandes difficultés est facile ,
 » (dit M. de Bayonne) (3); c'est un fait certain que
 » ces terribles embarras n'ont jamais embarrassé
 » personne.... Les catholiques croient comme de
 » foi tout ce que l'église enseigne être de foi. »
 Mais pour recevoir ce que l'église enseigne, il faut
 savoir ce que c'est que cette église « Peu leur
 » importe de savoir si le pape est ou n'est pas in-
 » faillible....(4). » — Bon, ce n'est donc pas le pape
 qu'il faut écouter..... « Ils ne s'inquiètent pas davan-
 » tage de savoir quels sont *les conciles œcuméni-*
 » *ques*; ils reçoivent comme tels tous ceux que
 » l'église universelle reçoit (5). »

(1) Le concile de Rimini, composé de 400 évêques, détruit la nature divine de Jésus-Christ. — Le second concile œcuménique d'Éphèse, en admettant les erreurs d'Eutyche, détruit la nature humaine de Jésus-Christ. — Le second concile œcuménique de Nicée décrète l'adoration des images, que deux conciles, tenus précédemment à Constantinople, avaient défendue, etc.

(2) Le pape Libérius, après avoir long-temps maintenu la foi à la divinité de Jésus-Christ, finit par embrasser la communion des Ariens. Le pape Honorius fut condamné comme hérétique, par trois conciles généraux reçus de l'église romaine.

(3) Page 78.

(4) *Ibid.*

(5) Page 78, au bas.

Voilà qui est étrange !... L'église reçoit les conciles ; mais, encore une fois, qu'est-ce que l'église ? Ce n'est pas le pape, ce ne sont pas les conciles , puisque c'est à l'église qu'il appartient de les recevoir, c'est-à-dire, sans doute, de les examiner avant de les recevoir ; car il y a des conciles œcuméniques qu'elle rejette. Ici l'église est clairement distinguée d'avec les conciles ; ce n'est pas non plus la société des fidèles , qui ne se sont jamais trouvés réunis pour examiner les conciles et les recevoir. Or, si ce n'est ni le pape , ni les conciles , ni l'assemblée des fidèles , qu'est-ce que l'église ? Cette proposition si vivement soutenue : *l'église est infaillible*, revient donc à celle-ci : « *quelque chose* » est infaillible, *x est infaillible* (1) !

La soumission à l'autorité infaillible de l'église doit être un principe impossible à suivre dans la pratique, parce qu'il est impossible de se soumettre à une autorité qui réside on ne sait où. Après tout, quand nous descendons des hauteurs de la spéculation, à l'application pratique du système , on verra que chaque membre de l'église romaine n'établit sa foi que sur les instructions de son pasteur particulier. Que devient alors la soumission à l'autorité d'une église infaillible, principe unique de la foi romaine ? On nous répond que « dans tous les siècles et dans tous les pays du » monde, on l'a suivi et on le suit encore (2). » Le Lecteur veut-il savoir comment on le suit ?

(1) Expression de C. Pajon.

(2) Page 82.

M. de Bayonne va le lui apprendre. « Je dis que
 » l'enseignement du simple pasteur suffit au fidèle...
 » Sans doute le pasteur particulier est faillible ,
 » mais la vérité de son enseignement est attestée
 » par l'autorité de l'évêque (*faillible*) qui l'en-
 » voie , du chef (*faillible*) de l'église qui institue
 » l'évêque , par le catéchisme authentiquement
 » approuvé (*par l'évêque faillible*) qu'il enseigne,
 » enfin, par le témoignage de l'église toute entière
 » (1), « (*qui n'a jamais paru et jamais rendu de*
témoignage.)

On finit par nous renvoyer au symbole des apôtres, qui enseigne à croire l'église universelle, mais qui ne dit rien d'une église infaillible.

Lecteur, si vous appartenez à l'église romaine, considérez attentivement ce sujet. On veut que votre foi, votre religion, et par conséquent votre salut éternel, dépendent de l'autorité *infaillible* de l'église; mais si cette autorité est faillible, si vous-même n'avez jamais pu vous y soumettre, que deviendra votre foi, que deviendront vos espérances? On nous a présenté les preuves qu'on estimait les plus propres à nous convaincre de l'infaillibilité de l'église; on nous invitait à les peser (2), nous l'avons fait sous vos yeux : nous les avons mises toutes ensemble dans une balance; mais elles se sont trouvées plus légères que la vanité (3). Cher Lecteur, ne risquez plus en vous abandonnant à un système si mal appuyé,

(1) Page 84.

(2) Page 85.

(3) Ps. 62, 10.

ce que vous devez avoir de plus cher, votre ame ;
empressez-vous de donner un appui plus solide
à vos espérances pour l'avenir. Nous vous présen-
tons la parole du grand Dieu qui a fait les cieux
et la terre. Placée au-dessus de la région de
nos débats, indépendante des volontés humaines,
la sainte Ecriture offre à votre foi le seul fon-
dement qui lui convienne.

SECONDE PARTIE ,

Où l'on montre que la sainte Ecriture est l'unique autorité à laquelle le Chrétien doit soumettre sa foi, en réponse aux deux premiers articles de la seconde Lettre.

Si l'Ecriture sainte sanctionnait les dogmes et les pratiques par où l'église romaine diffère des églises réformées, jamais, pour nous combattre, cette église n'eût songé à s'attribuer l'infaillibilité, et à recourir à la tradition; elle se serait contentée d'opposer à ses adversaires les enseignemens de cette Parole dont ils respectent les décisions, et la querelle eût été bientôt vidée.

Mais que fera-t-elle quand une si grande autorité est toute en faveur de ceux qu'elle attaque? Il ne lui reste qu'à l'abaisser, et à canoniser les productions de l'esprit humain qui peuvent lui être favorables : de là, le décret du concile de Trente (1), qui égale les traditions aux saintes Ecritures; de là, ce canon qui met les décrétales des papes au même rang que la parole de Dieu (2).

(1) En sa quatrième session.

(2) *Inter canonicas scripturas, decretales epistolæ connumerantur decret. Rom., distinct. 19, in canonicis.*

Humilier les saintes Ecritures a été dans tous les temps la méthode de ceux qu'elles condamnent. Irénée, évêque de Lyon, s'en plaint vers la fin du second siècle : « Ils s'opposent (les » hérétiques) eux-mêmes à leur salut ; car s'ils » se trouvent repris par les Ecritures, ils se tournent contre les Ecritures pour les accuser (1). »

Cette méthode, M. de Bayonne l'a suivie dans les deux premiers articles de sa Lettre, où il accuse les saintes Ecritures d'obscurité, d'insuffisance, et où il regarde la soumission à leur autorité, comme un principe destructif de l'unité, favorable à toutes les erreurs.

Je vais consacrer cette seconde Partie, à défendre la cause de la parole du Seigneur, et le principe de la foi des chrétiens. C'est une tâche importante; puissé-je la remplir dignement !

CHAPITRE PREMIER.

De la divine autorité de l'Ecriture, indépendante de l'autorité de l'Eglise.

Puisque l'Ecriture sainte est la parole de Dieu, on en convient de part et d'autre, l'autorité de l'Ecriture est une autorité divine, de la même manière que la Parole écrite du souverain est une autorité souveraine (2).

(1) Adv. hæres., lib. 3, c. 2.

(2) Aussi les auteurs inspirés donnent-ils souvent à la Parole les attributs qui appartiennent à Dieu. (Voyez hébr., iv, 12.)

L'Écriture sainte est donc la plus grande autorité qui puisse exister , supérieure par conséquent à celle des papes , des conciles et de l'église.

Chacun doit régler sa foi d'après la plus grande autorité qui existe , et par conséquent la soumettre à l'Écriture sainte avant même d'examiner les raisons que des autorités inférieures (s'il en existe d'autres en matière religieuse) pourraient produire pour réclamer domination sur les consciences.

Ce sont là des idées simples , des vérités incontestables dès qu'on admet la divinité de l'Écriture sainte.

« Mais, je vous le demande, (nous a répondu M. de Bayonne), sur quoi vous fondez-vous pour » croire à la divinité des Écritures? — Je dis que » c'est ici le point décisif. En effet, quand l'É- » criture contiendrait tous les dogmes de la reli- » gion....., comment de simples fidèles pourront-ils » s'assurer par eux-mêmes si les livres de cette » Écriture sont divins (1)? »

M. de Bayonne ne trouvera pas mauvais que nous lui répondions par ses propres paroles que voici (2): « Ce n'est pas sur l'autorité de l'église » que repose l'authenticité de l'Écriture, c'est-à- » dire, l'assurance que les livres de l'Écriture ont » été écrits et publiés à telle époque, et par tels » et tels auteurs; cette authenticité nous est con-

(1) Pages 37, 38 , etc., et page 18.

(2) Page 62.

» nue, comme tous les autres points historiques ,
» par des témoignages humains (1), si irrécusa-
» bles néanmoins, que nous les opposons avec
» succès aux incrédules même. » Il est vrai qu'il
distingue la divinité de l'Écriture, de son authen-
ticité; mais il est certain que l'authenticité des
livres de l'Écriture suffit pour prouver leur di-
vinité : car,

1.° Si les livres sont authentiques, les auteurs
qui les ont écrits sont contemporains des faits
qu'ils rapportent;

2.° Si ces auteurs sont contemporains des faits ,
les faits qu'ils rapportent sont vrais ;

3.° Si les faits qu'ils rapportent sont vrais, ces
auteurs sont des envoyés de Dieu, puisque leur
mission est tout à la fois liée à ces faits, et prou-
vée par eux ;

4.° S'ils sont envoyés de Dieu, la religion qu'ils
ont enseignée au monde est divine, et les livres qui
la contiennent, et qu'ils ont écrits comme envoyés
de Dieu, sont divins.

Ces quatre propositions, qui se lient l'une à

(1) Dans la chaîne de ces témoignages, le dernier anneau est celui de la société religieuse dans laquelle chacun naît. Que cette église prétende ou non à l'infaillibilité, que ce soit Rome ou Genève, elle me présente l'Écriture sainte comme la réunion des livres qui ont été écrits par les apôtres et par les prophètes; je dois tenir compte de son témoignage. — Ce n'est que l'application du principe que M. de Bayonne pose ici : pourquoi donc réfuter Dumoulin (depuis la page 39 à 43), quand il affirme que dans cette matière, l'église, soit pure, soit impure, fait l'office de témoin, et non celui de juge ?

l'autre, sont rigoureusement vraies si la supposition de laquelle on part est vraie. Or, M. de Bayonne la reconnaît formellement pour telle; les livres qui composent le volume sacré, appartiennent aux hommes et à l'époque auxquels on les attribue; ils sont *authentiques*, ils sont donc *divins*. Mais ce n'est pas sur l'autorité de l'église que repose leur authenticité; ce n'est donc pas sur l'autorité de l'église que repose leur divinité. L'authenticité de nos livres sacrés « repose sur » des témoignages humains, si irrécusables néanmoins, que nous les opposons avec succès aux » incrédules même. » C'est un fait historique aussi facile à constater, que le fait le mieux prouvé et le plus généralement reçu.

On nous répliquera que le simple fidèle ne peut se livrer à des recherches historiques, qu'il a besoin d'un moyen plus court, « et que la divinité » de l'Écriture n'est certaine, au moins pour le » commun des fidèles, que par l'autorité de l'église (1). »

« *Au moins pour le commun des fidèles !* » On ne m'accusera pas de détourner cette phrase de son sens naturel, si je la produis comme un aveu par lequel M. de Bayonne accorde ce qui est discuté. *Ne peut-on pas obtenir la certitude de la divinité des Écritures, sans dépendre, pour cela, de l'autorité d'une église?* Nous nous attendions que M. de Bayonne répondrait par un non

(1) Page 62.

absolu ; mais le Lecteur vient de voir qu'il demande cette soumission à l'autorité de l'église, « au moins pour le commun des fidèles ; » ce qui est reconnaître que ceux qui n'appartiennent pas à cette classe, peuvent, sans se soumettre à l'autorité de l'église, arriver à la certitude de la divinité des Ecritures. Dieu a donc préparé quelque voie sûre pour les conduire à cette conclusion ; mais comme en donnant sa Parole au monde, Dieu a eu surtout en vue cette classe d'hommes qu'on appelle le « *commun des fidèles*, » puisqu'elle forme l'immense majorité des membres de l'église (1), cette voie sûre sera ouverte à tous également, au commun des fidèles, comme aux autres.

Quelle est cette voie ? J'avoue que toute simple qu'elle est, la preuve historique de la divinité des livres saints n'est pas accessible à tout le monde ; mais nous pouvons fort bien nous en passer. Une révélation qui vient du ciel ne doit pas avoir besoin, pour se faire connaître, du témoignage des hommes, et encore moins de leur *autorité*. Elle doit porter avec elle des caractères sensibles et frappans de divinité ; c'est par là qu'elle convaincra le monde de son origine.

Les œuvres du Créateur sont une révélation divine ; aussi, l'homme qui lève les yeux vers le

(1) « *Considérez, frères, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appelés à la foi. Il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissans, peu de nobles.* » 1.^{re} Ep. aux Corinth., ch. 1, vers. 26.

firmament, n'a pas besoin du témoignage de ses semblables pour y découvrir les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité (1). *Les cieux lui racontent la gloire du Dieu fort*; et cette révélation est assez claire pour le rendre inexcusable (2), s'il ne connaît pas ou s'il ne sert pas le Dieu qu'elle lui montre. — La conscience est encore une révélation divine; c'est une lampe qui éclaire dans un lieu obscur; mais elle jette assez de lumière pour révéler à l'homme, *sans secours étranger*, la justice, la sainteté, la bonté de son Créateur, l'obéissance et l'amour qu'il lui doit; et on voudrait que la parole de Dieu, la dernière et la plus parfaite des révélations divines, eût besoin, pour montrer sa divinité, de l'autorité des hommes, de ces êtres qui, sans elle, marcheraient à tâtons dans leurs ténèbres! Non, les marques de divinité dont elle est empreinte ne sont pas équivoques. Entre plusieurs autres, remarquez les deux suivantes:

1.° L'Écriture sainte est *une lumière*; c'est une lumière dont M. de Bayonne reconnaît la splendeur (3). Or, une lumière n'a pas besoin pour se faire connaître, qu'on lui rende témoignage; elle n'a qu'à se montrer. Je n'ai que faire du témoignage de tous les astronomes de l'univers, pour être certain que le soleil est lumineux; et lorsqu'ils m'assureraient que je dois attendre, pour le croire, les décisions de quelque savante académie, j'au-

(1) Rom., 1, 20.

(2) *Ibid.*

(3) Page 18.

rais presque le droit de rire de leur prétention. On va me répondre que si l'Écriture sainte était une lumière resplendissante, personne ne pourrait s'empêcher de reconnaître sa divinité ; mais la lumière ne guérit pas les aveugles. *La lumière est venue dans le monde, et les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises* (1).

2.^o L'Écriture sainte est une puissance. C'est la puissance de Dieu pour le salut de tous ceux qui croient (2). Or, une puissance quelconque, surtout celle de Dieu, n'a pas besoin, pour se faire connaître, du témoignage des hommes ; elle se manifeste par ses propres effets (3). La parole de la croix n'attendit pas les décisions des conciles, pour fermer les temples des idoles, pour renverser les forteresses, et pour détruire les conseils et les projets hautains qui s'élèvent contre la connaissance de Dieu, et pour amener captives toutes les pensées, et les soumettre à l'obéissance de Christ (4). Elle avait obtenu ses plus beaux triomphes avant que l'église, qui se dit infallible, eût déclaré que c'était la parole de Dieu, et un

(1) (Jean, III, 19.) Tertullien appelait certains hérétiques de son temps, « *lucifagæ scripturarum*, » gens qui fuient la lumière des Écritures.

(2) (Rom. I, 16 ; Jacques, I, 21.)

(3) Le Lecteur trouvera dans le Ps. XXIX, une description vraiment sublime de cette puissance de la Parole sainte.

(4) (II. Cor., X, 4, 5.)

million de chrétiens mouraient pour elle avant le premier concile de Nicée.

Pourquoi donc nous demander d'où nous savons que les saintes Ecritures sont divines , puisque Dieu les a marquées du sceau de la divinité? —
 « Vous m'avez persuadé , Seigneur , s'écriait saint
 » Augustin, que *les coupables* ne sont pas ceux
 » qui croient à ces livres que vous avez établis
 » parmi les nations avec tant de puissance , mais
 » bien ceux qui ne les croient pas , et que je
 » dois me garder de prêter l'oreille à ceux qui
 » viendraient me dire: D'où savez-vous que ces
 » livres ont été donnés au genre humain par l'ins-
 » piration du seul vrai Dieu (1)? »

Origène a dit dans son *Traité des Principes* :
 « Si quelqu'un considère les paroles des prophètes
 » avec l'attention et le respect qu'elles méritent ,
 » animé d'une sorte d'inspiration divine.... , il con-
 » naîtra que les paroles qu'il lit ne sont pas des
 » hommes , mais de Dieu ; il sentira par lui-
 » même qu'il n'y a dans ces écrits ni art humain ,
 » ni discours mortel , mais éloquence divine (2). »
 Dira-t-on plus clairement que chacun peut
 connaître par soi-même , et sans dépendre des dé-
 cisions de l'église , que l'Ecriture est l'œuvre de
 Dieu ?

Loin de servir la cause de la religion chré-
 tienne , l'église romaine , en faisant dépendre la
 divinité des Ecritures de son infailibilité préten-

(1) Aug. conf. , lib. vi , c. 5. (2) Liv. iv , c. 1.

due , a ouvert le chemin du doute et de l'incrédulité. A mesure que l'esprit humain se dégage des entraves dans lesquelles il a été si long-temps captif , à mesure qu'il acquiert la connaissance des temps , il lui devient toujours plus difficile d'admettre l'infailibilité d'un seul ou de plusieurs hommes. On prétend à un secours surnaturel ; mais les faits parlent plus haut que les prétentions. A quoi servira-t-il , après tout , de rassembler avec peine quelques argumens , pour établir l'infailibilité du pape , avec , ou sans le concile , ou du concile , avec , ou sans le pape , quand l'histoire est là avec ses masses de preuves , prête à dérouler ses fastes , et à montrer que papes et conciles ont erré ? Contre une preuve de cette nature , tous les raisonnemens échoueront. Si la divinité des Ecritures ne repose , quant à nous , que sur l'infailibilité démentie de l'église , il ne nous servira de rien qu'elle soit divine , quant à elle ; et si l'Ecriture ne nous est plus divine , tout va nous manquer à la fois ; les doutes sont là , l'incrédulité marche à leur suite , et ce qu'un honorable magistrat appelait naguère *le néant religieux* , n'est que le complément nécessaire de ce système à la fois bizarre et cruel.

CHAPITRE II.

De la clarté des saintes Ecritures, en tout ce qui est nécessaire à salut.

Rien de plus propre pour détourner les hommes de se soumettre à l'autorité suprême de l'Écriture, et de la regarder comme *le seul* principe de la foi chrétienne, de leur persuader qu'elle est *obscur*. C'est à cela que M. de Bayonne travaille⁽¹⁾. Il est vrai qu'il commence par protester contre l'accusation « de vouloir obscurcir la splendeur » de la parole de Dieu, qu'il l'appelle une lumière céleste, une lumière divine⁽²⁾; mais comme il s'attache à réfuter les preuves qui établissent la splendeur de cette lumière, et qu'il se résume ainsi : « Les textes allégués ne prouvent donc pas que l'Écriture est *claire* (3), nous pouvons lui dire : Il y a là contradiction. M. de Bayonne répondra que « les préceptes sont clairs et les mystères obscurs (4). Mais comme les mystères sont l'objet spécial de la révélation, (puisque M. de Bayonne reconnaît lui-même que les préceptes sont naturellement gravés dans le cœur de l'homme (5), et par conséquent connus sans révélation), il en résulte que l'Écriture, en tant que révélation, est obscure. Qu'on lise la page 21 où le prélat développe son idée, on y trouvera

(1) Page 18 — 25.

(4) Page 21.

(2) Pages 18 et 19.

(5) *Ibid.*

(1) Page 23.

qu'il n'y a de lumière dans l'Écriture , que quand elle nous parle de nos devoirs; mais qu'elle nous enveloppe de ténèbres quand elle nous parle de ce qui doit être l'objet de notre foi.

Est-il donc vrai que l'Écriture sainte soit obscure ? Pour prévenir le retour des discussions , posons soigneusement l'état de la question.

Il ne s'agit pas de savoir si les mystères sont obscurs ou faciles à comprendre , mais si le mode de révélation que Dieu a employé pour nous les communiquer est clair. Il ne s'agit pas non plus de savoir si le ciel de la Bible est partout semé d'étoiles si brillantes et si claires , que tout le monde puisse les voir, ou bien si dans ce firmament de la vérité ne se trouvent point des astres qu'on ne puisse apercevoir qu'avec le secours des instrumens et les directions des guides ; mais il s'agit de savoir si *le soleil de justice qui porte le salut dans ses rayons*, si Jésus-Christ , *la lumière du monde* , resplendit assez dans l'Écriture pour *éclairer tout homme venant au monde*, sur les vérités nécessaires à son salut. Enfin , il ne s'agit pas de savoir si pour comprendre à salut la parole du Seigneur , il est besoin de recourir à la prière , d'obtenir l'assistance de l'Esprit de Dieu , de profiter de la prédication de l'évangile; mais il faut savoir si l'Écriture sainte est tellement obscure dans les choses qui intéressent notre salut , que , malgré la prière , le don de l'esprit

de Dieu promis à ceux qui le demandent (1) , le secours de la prédication, il faille recourir aux interprétations d'une église infaillible, et ne recevoir que de sa bouche le sens de l'Écriture. Tous les chrétiens soutiennent vivement le contraire, et sont assurés que la parole de leur Maître est suffisante pour les éclairer à salut. Voici quelques-unes de leurs raisons :

Dieu est le père des lumières (2) ; comment aurait-il donné l'être à une révélation obscure ? Ne posséderait-il pas une qualité que tout homme doit posséder, et que M. de Bayonne s'attribue dans ses deux Lettres, celle de parler clairement et d'une manière intelligible pour ceux à qui l'on s'adresse ? Que le Seigneur me pardonne ce parallèle. Dieu a eu dans sa Parole la même intention que M. de Bayonne dans ses deux Lettres, celle de nous instruire à salut (3). M. de Bayonne assure plusieurs fois, en parlant de son écrit, qu'il est clair qu'il se met à la portée des plus simples, qu'il sera entendu de tout le monde (4) ; et il voudrait que Dieu fût obscur (5) !

(1) Luc, xi, 13.

(3) Rom., xv, 4.

(2) Jacq., i, 17

(4) Voyez en particulier page 63.

(5) Ce n'est pas par impuissance, nous dira-t-on, que Dieu parle obscurément dans sa Parole. « Il a voulu, et il ne nous est pas permis de dire au Très-Haut : Pourquoi l'avez-vous fait ainsi ? » (p. 19.) Ce n'est donc pas pour nous instruire que Dieu nous a donné sa Parole ! Serait-ce pour nous tendre un piège ? Quel déplorable système que celui qui fait parler le Dieu de vérité comme l'obscur Apollon !

Mais les Mystères ?

Il faut distinguer le mode de révélation d'avec le mystère. Qu'importe que le mystère soit impénétrable, si l'existence du mystère est *clairement* révélée? Quel mystère plus impénétrable que celui de l'union de la nature divine avec la nature humaine dans la personne de Jésus-Christ, et cependant, quoi de plus clairement révélé que le fait (1)? Quel mystère plus impénétrable que celui d'une trinité de personnes dans l'unité de l'essence divine, et cependant quoi de plus clairement révélé que le fait (2)? Quoi de plus mystérieux que la résurrection des corps? quel fait plus clairement révélé (3)? Ce n'est pas ce qu'il y a d'impénétrable dans le mystère, qui est l'objet de la foi, mais c'est le fait. — Si les docteurs de l'église romaine voulaient faire une distinction si naturelle, nous ne serions pas éloignés de nous entendre sur la clarté de la révélation comme règle de foi.

Ecoutez comment les hommes inspirés de Dieu ont parlé de la clarté de la sainte Écriture; commençons par celle de l'ancien Testament: *Ta parole est une lampe à mes pieds, une lumière à mes sentiers* (4). M. de Bayonne répond à ce témoignage du roi-prophète, qu'il n'y est pas question de l'Écriture en particulier, mais en général de la parole de Dieu, soit écrite, soit prêchée (5). Nous lui opposons saint Augustin, qui

(1) Matth., 1; Jean, 1.

(2) I. Jean, v. (3) I. Cor., xv.

(4) Ps. 119, ou selon la vulgate 118, vers. 105. (5) Page 20.

s'exprime ainsi sur ce texte : « Ce que le prophète dit ici : *Ta parole est une lampe, etc.*, doit s'entendre de la parole contenue dans toutes les saintes Ecritures (1). »

Le témoignage de l'Eternel est assuré donnant sagesse au simple (2). Nous avons la parole des prophètes plus ferme, à laquelle vous faites bien d'être attentifs comme à une chandelle qui a éclairé dans un lieu obscur (3).

Si les écrits sacrés de l'ancien Testament étaient assez clairs pour que les simples eux-mêmes y trouvassent la sagesse, comment exprimerons-nous le degré supérieur de la clarté qui se trouve dans le nouveau? L'apôtre Paul l'a fait d'un seul mot : *Christ a mis en évidence la vie et l'immortalité par l'évangile (4)*. Que reste-t-il à désirer après une pareille expression, et comment soutenir que l'évangile qui met en évidence la vie et l'immortalité, n'est pas clair pour nous conduire au salut? *Si notre évangile est encore voilé, dit le même apôtre, il ne l'est que pour ceux qui périssent, desquels le dieu de ce siècle a aveuglé les entendemens, c'est-à-dire, des incrédules, afin que la lumière de l'évangile de la gloire de Christ, qui est l'image de Dieu, ne leur resplendit point (5).*

(1) Aug., in Ps. 119, ad litteram nun. (3) II. Pier., 1, 19.

(2) Ps. 118, vers. 8.

(4) II. Tim., 1, 10.

(5) (II. Cor., iv, 3, 4.) M. de Bayonne a dit sur ce passage (p. 22), qu'il ne parlait que de la parole prêchée, comme si

« Voici, dit M. de Bayonne, des textes plus
» positifs, pour montrer qu'en certains endroits
» l'Écriture est obscure (1). »

En certains endroits, d'accord. Le soleil, ce foyer unique de la lumière qui nous éclaire dans la nature, a sur son disque des points obscurs ; cependant il n'en remplit pas moins, *sans auxiliaire*, sa plus noble fonction, qui est celle de nous éclairer. Il peut de même y avoir çà et là, dans l'Écriture, quelques obscurités (2); mais elles ne lui ôtent pas tellement sa lumière essentielle, qu'elle ne puisse plus nous éclairer seule, et qu'il faille allumer autour d'elle d'autres flambeaux pour nous guider. Si elle a quelques obscurités, ce n'est pas dans les choses nécessaires au salut. M. de Bayonne le suppose partout, et ne le prouve nulle part.

Voyons maintenant ces textes qui doivent prouver l'obscurité partielle de l'Écriture : *Les lévites lisaient au livre de la loi, et l'expliquaient au peuple*; mais ils l'expliquaient *par l'Écriture* (3).— *Les chefs des pères, les prêtres, les lévites, vinrent à Esdras afin qu'il leur expliquât les paroles de la loi* (4); mais nous ne disons pas

l'évangile prêché n'avait pas été écrit par les apôtres ! Est-ce que l'église romaine releguerait l'évangile parmi les traditions non écrites ?

(1) Pages 23, 24.

(2) Ce sont, par exemple, certaines prédictions qui ne sont pas encore accomplies.

(3) *Par l'Écriture* : c'est ce que signifie littéralement le terme de l'original *bammikrá*. Néh., VIII, 8.

(4) *Ibid.*, vers. 13.

que la clarté de l'Écriture rende inutile le ministère des pasteurs ou des autres serviteurs de Dieu. — Le seigneur Ethiopien répondit à Philippe : *Comment puis-je comprendre ce que je lis, si quelqu'un ne me l'explique?* Mais il lisait une prophétie d'Ésaïe, dont il ignorait l'accomplissement. — *Les sacrificateurs enseigneront au peuple du Seigneur, la différence de la chose sainte et de la chose profane* ; mais il n'est pas question là de l'Écriture. — Saint Pierre, nous dit-on, assure que les épîtres de saint Paul contiennent *des choses difficiles à entendre* ; mais il est certain pour quiconque entend la langue dans laquelle saint Pierre écrivait, qu'il n'en dit pas un mot. M. de Bayonne a été trompé par une expression équivoque de la traduction latine de ce passage : *Sicut et in omnibus epistolis loquens in eis de his, in quibus sunt quedam difficilia intellectu*. Il a rapporté cet *in quibus* au mot *epistolis*, tandis qu'il est évident par le genre masculin de ce pronom dans la phrase grecque, qu'il ne peut s'y rapporter, puisque le mot grec *epistolais* est du genre féminin. Il fallait donc traduire ainsi : « En toutes » ses lettres, il parle de *ces points*, dans *lesquels* » points (et non dans lesquelles lettres) il y a des » choses difficiles à entendre. » Et quels sont *ces points*? Ceux dont l'apôtre Pierre venait de parler : la seconde venue de Jésus-Christ, la conflagration de l'univers, l'établissement de nouveaux ciels et d'une nouvelle terre, etc. — Le même apôtre

rappelle que *nulle prophétie de l'Écriture ne s'explique par une interprétation particulière* ; mais ce n'est pas le droit d'examen qu'il condamne, comme le croit M. de Bayonne, c'est ce dérèglement de l'imagination qui veut trouver l'accomplissement des prophéties dans des évènements particuliers.

CHAPITRE III.

De la plénitude de l'Écriture.

La sainte Écriture renferme tout ce qui est nécessaire au salut. C'est ce qui a fait dire à Tertullien : « *J'adore la plénitude des Écritures* (1). »

Que faut-il pour sauver un pécheur ? Il faut l'éclairer, le régénérer, le justifier, le sanctifier. Or, la parole sainte est le puissant moyen que l'Esprit de Dieu emploie pour opérer ces choses. Elle est suffisante pour éclairer : *La foi est de l'ouïe, et l'ouïe est de la parole de Dieu* (2). Elle est suffisante pour régénérer : *Vous avez été régénérés non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, savoir, par la parole de Dieu, vivante et permanente à toujours* (3). Elle est suffisante pour montrer au pécheur le moyen de la justification : *Voilà*, lui dit-elle en lui mon-

(1) *Adversus Hermog.*

(3) I. Pier., 1, 23 ; I. Jacq., 1, 18.

(2) Rom., x, 17.

trant Jésus, voilà l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde (1). C'est par lui que vous est annoncée la rémission des péchés, et de tout ce dont vous n'avez pu être justifiés par la loi de Moïse; quiconque croit est justifié par lui (2). Elle est suffisante pour sauver: Sanctifie-les par ta vérité; TA PAROLE EST LA VÉRITÉ (3); en un mot, elle est suffisante pour sauver: Recevez avec douleur LA PAROLE plantée en vous, et qui peut sauver vos ames (4).

Qu'opposer à ces déclarations? Il serait fort inutile de répondre que ces passages ne déterminent pas s'il s'agit de la Parole écrite ou de la Parole non écrite; car on ne saurait nier ces deux propositions: 1.^o il est ici question de la parole de Dieu; 2.^o l'Écriture sainte est la parole de Dieu.

Quand nous rappelions (5), pour prouver la suffisance de l'Écriture, cette parole de Paul à Timothée: *Tu as dès ton enfance la connaissance des saintes lettres qui te peuvent rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ* (6), M. de Bayonne, a répondu « qu'un simple livre de » piété renferme aussi des instructions utiles (7); mais cette comparaison irrévérente ne détruit pas la force du texte, parce que l'église peut fort bien se passer de ce « simple livre de piété, »

(1) Jean, 1, 29

(2) Act., XIII, 39.

(3) Jean, XVII, 17.

(4) Jacq., 1, 21.

(5) Réponse à la première Lettre, p. 25 et 26.

(6) II. Tim., III, 15.

(7) Deuxième Lettre, p. 26.

tandis qu'elle cesserait d'exister si on lui ôtait la sainte Ecriture.

Nous disions encore (1) que l'Ecriture doit être suffisante à salut , puisqu'elle est *utile pour enseigner , pour convaincre , pour corriger , pour instruire selon la justice , afin que l'homme de Dieu soit accompli et parfaitement instruit pour toute bonne œuvre* (2). M. de Bayonne a répondu (3) « qu'une chose peut être utile sans être suffisante ; qu'un bon aliment est utile pour se nourrir , et que pourtant il ne renferme pas tout ce qui est nécessaire à la nourriture de l'homme. » Mais puisque l'Ecriture est d'une utilité universelle , et qu'elle répond à tous nos besoins , elle est suffisante. La comparaison tirée d'un bon aliment , a un côté faux et un côté vrai ; par son côté faux , M. de Bayonne l'applique à sa cause ; par son côté vrai , elle défend la nôtre. Un bon aliment est utile pour se nourrir , voilà son côté vrai ; il ne renferme pas tout ce qui est nécessaire à la nourriture , voilà son côté faux. La manne que Dieu faisait tomber chaque matin sur le camp des enfans d'Israël , *était un bon aliment* ; aussi renfermait-il tout ce qui était nécessaire à la nourriture de ce peuple.

Nous avons cité ce témoignage éclatant que Jésus a rendu à la suffisance de sa Parole : *Sondez*

(1) Réponse à la première Lettre , p. 25.

(2) II. Tim. , III , 15 , 17.

(3) Deuxième Lettre , p. 26.

les Ecritures, car vous estimez avoir par elles la vie éternelle, et ce sont elles qui rendent témoignage de moi (1). M. de Bayonne répond qu'il ne conçoit pas comment on cite ce passage, pour prouver que toutes les vérités nécessaires au salut sont dans l'Écriture, puisque le Sauveur ne parle ici que de l'ancien Testament (2). Ce passage prouve au moins que l'ancien Testament suffisait à l'ancienne église, à laquelle il annonçait un Sauveur; et si l'ancien suffisait à l'église judaïque, combien plus l'ancien et le nouveau suffiront-ils à l'église chrétienne!

Enfin, M. de Bayonne nous laisse ce dernier texte, qui terminera dignement ce chapitre : *Tout ce qui est écrit l'a été pour notre instruction, afin que nous concevions une ferme espérance par la patience et par la consolation que les Ecritures nous donnent* (3).

CHAPITRE IV.

De la Tradition.

Dans la quatrième session du concile de Trente, au décret des écritures canoniques, on lit ces paroles : « Le saint concile, suivant l'exemple des pères orthodoxes, reçoit tous les livres tant de l'an-

(1) Jean, v, 39. (2) Deuxième Lettre, p. 27. (3) Rom., xv, 4.

» cien que du nouveau Testament, puisque le
 » même Dieu est l'auteur de l'un et de l'autre,
 » *aussi bien que les traditions*, soit qu'elles re-
 » gardent la foi ou les mœurs, comme dictées
 » de la bouche même de Jésus-Christ ou par le
 » Saint-Esprit., et il les embrasse avec pareil
 » respect et égale piété » Et ce concile dit
 anathème à ceux qui ne reçoivent pas ainsi les
 traditions qu'il consacre.

« Les rejetez - vous comme mauvaises ? »
 nous demandait M. de Bayonne dans sa pre-
 mière Lettre; « montrez donc le mal que vous y
 » trouvez (1). »

Le mal que nous y trouvons ? a-t-on répondu,
 c'est qu'elles transgressent les commandemens de
 Dieu : VOUS N'AJOUTEREZ RIEN à la parole que je
 vous commande, et vous n'en diminuerez rien,
 afin de garder les commandemens de l'Eternel
 votre Dieu (2); toute la parole de Dieu est épu-
 rée.... N'AJOUTEZ RIEN à ses paroles, de peur qu'il
 ne vous reprenne, et que vous ne soyez trouvé
 menteur (3). Or, je proteste à quiconque entend
 les paroles de la prophétie de ce livre, que
 si quelqu'un AJOUTE à ces choses, Dieu fera
 tomber sur lui les plaies écrites dans ce li-
 vre (4).

Quand la foudre serait tombée du ciel sur les

(1) Pages 5, 6. (2) Deut., iv, 2. (3) Prov., xxx, 5, 6.

(4) Apoc., xii, 18.

traditions humaines (1), quand elle les aurait réduites en cendres, elle n'aurait fait que ce que font les déclarations de l'Écriture que l'on vient de lire. *Défense* de rien ajouter à la Parole, *menaces* contre ceux qui oseraient le faire, le tout appuyé sur l'autorité de Dieu : que fallait-il de plus pour répondre aux anathèmes du concile de Trente? Un anathème parti de plus haut maintient la sainte Écriture comme la règle unique de la foi des chrétiens.

Les théologiens de l'église de Rome ont dû recueillir toutes leurs forces, réunir toutes leurs lumières, appeler à leur aide tous les moyens imaginables, pour défendre les traditions contre ce coup mortel qui menace l'existence même de leur église. C'est ici, ou nulle part, qu'ils doivent être puissans en raisons, forts de logique, et ne quitter le terrain que quand ils nous auront arraché *les armes de notre guerre*.

Cependant ils résistent à peine. M. de Bayonne se contente de la plus frivole réponse; elle se réduit à ceci : « Dieu ne défend autre chose dans ces » trois déclarations, que d'altérer sa Parole (2)! » L'avons-nous bien entendu, Lecteur? Trois fois,

(1) Loin de moi la coupable intention d'offenser M. de Bayonne, en appelant *humaines* les traditions qu'il vénère à l'égal de la sainte Écriture. Il trouve quelque chose d'odieux dans cette épithète, (voyez p. 118 de sa deuxième Lettre); mais comment les appelions-nous? *Divines*? Dieu le défend. *Apostoliques*? Les apôtres ne les connurent jamais. *Ecclésiastiques*? Le devoir de l'église est d'obéir, et non de faire des lois.

(2) Page 120.

dans ces déclarations, l'Esprit-Saint a défendu d'*ajouter* à sa Parole, et trois fois l'on a répondu qu'il n'interdit autre chose que d'altérer les livres saints, et nullement « *d'établir de nouveaux règlements !!* » Des déclarations qui doivent paraître à tout le monde si contraires aux prétentions de l'église de Rome, méritaient pourtant une autre réponse.

Dans un autre endroit de sa seconde Lettre, M. de Bayonne avait cité deux textes de l'apôtre Paul, pour prouver l'existence d'une tradition orale, gardienne de certaines vérités révélées, mais non contenues dans la sainte Ecriture. Ces deux textes, les voici : le premier se lit dans la 2.^{me} épître aux Thessaloniens ; le second, dans la 2.^{me} à Timothée : *Conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre épître. — Ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fidèles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.* — Quant au premier de ces textes, ce qu'il prouve, c'est que les enseignemens que devaient garder les fidèles de Thessalonique, n'étaient pas tous dans la 1.^{ère} épître que l'apôtre leur avait adressée ; ce qui est hors de la question, puisqu'il ne s'agit pas de savoir si la 1.^{ère} épître de saint Paul aux Thessaloniens, mais si la Bible renferme tout ce qui est nécessaire au salut. — Le second texte ne va pas mieux à la question, puisqu'on n'a pas encore prouvé

que les choses que Timothée avait reçues de l'apôtre, et qu'il devait transmettre à d'autres, ne sont pas celles-là même qui sont contenues dans les saintes Ecritures.

Enfin, M. de Bayonne appelle encore à son aide, Irénée, Origène, Tertullien, Basile, Cyrille de Jérusalem, Augustin, Chrysostome; mais quand tous les Pères grecs et latins s'uniraient pour attester ce que la parole de Dieu nie, entre leur témoignage et celui de l'Eternel notre choix ne sera pas douteux. Que toute l'antiquité s'émeuve pour attester l'autorité de la tradition, une antiquité plus vénérable et plus sacrée s'est émue pour nous en attester la nullité. Si M. de Bayonne choisit pour ses guides, Tertullien, Origène, Basile, etc., nous avons choisi pour les nôtres, Moïse, les prophètes et les apôtres du Fils de Dieu, non pour nous débarrasser des Pères, mais parce que l'autorité des hommes n'est rien pour décider une question qui regarde la foi. D'ailleurs les citations que l'on a tirées de leurs écrits, sont tout-à-fait inutiles, puisque personne encore n'a entrepris de prouver que les traditions dont les Pères ont parlé avantageusement, sont bien celles que le concile de Trente a canonisées. Cependant est-il raisonnable de croire qu'après tant de siècles, elles ne soient pas essentiellement altérées? Qu'on en juge par un fait bien connu. Peu de temps après la mort des apôtres, il s'élève une malheureuse discussion sur un point de peu d'importance

anquel on en attachait beaucoup ; il s'agissait de l'époque où l'on devait célébrer la Pâque. On interroge la tradition. Polycarpe , évêque de Smyrne , qui avait été instruit par les apôtres , soutenait avec les églises d'Asie , qu'il fallait célébrer la fête au quatorzième jour de la lune. Anicet , évêque de Rome , et toutes les églises d'Occident , croyaient suivre la coutume des apôtres en la renvoyant au premier Dimanche après ce quatorzième jour. De part et d'autre on s'appuyait de la tradition , et la dispute dura jusqu'au premier concile de Nicée , c'est-à-dire , près de deux siècles. Cette trop fameuse querelle devait montrer aux siècles suivans , qu'on n'abandonne jamais impunément les directions de la sainte Ecriture , et que la tradition est un mauvais guide. Elle mentait quelque part dans la dispute de la Pâque ; et si , à une époque qui touchait au temps des apôtres , la tradition était déjà incertaine et trompeuse , quel degré de confiance pourra-t-on lui donner après dix-huit siècles révolus ?

Enfin , on doit remarquer que les Pères appellent *traditions* , tantôt les doctrines nécessaires à la foi , tantôt certains usages ecclésiastiques indifférens au salut.

Quand ils appellent *traditions* les choses essentielles à la foi , ils désignent par ce mot , LA MÊME DOCTRINE QUE CELLE QUI EST CONTENUE DANS LA SAINTE ECRITURE : c'est ce que prouve la suite d'un passage de saint Irénée dont M. de Bayonne

n'a cité que le commencement (1). Le voici :
 « Mais quoi ! si les apôtres ne nous eussent pas
 » laissé les saintes Ecritures, ne faudrait-il pas
 » suivre l'ordre de la tradition qu'ils ont transmise
 » à ceux à qui ils confiaient les églises..... ? » M.
 de Bayonne s'arrête ici ; mais Irénée continue en
 disant que bien des nations barbares qui avaient
 la foi en Jésus-Christ, gardaient cet ordre, « con-
 » servant *l'ancienne tradition* en croyant à un
 » seul Dieu qui a fait le ciel et la terre, et toutes
 » les choses qui y sont par Jésus-Christ le Fils
 » de Dieu, qui, à cause de son grand amour
 » envers sa créature, a voulu naître d'une vierge ;
 » unissant par soi-même l'homme à Dieu, qui a
 » souffert sous Ponce Pilate, qui est ressuscité, qui
 » a été reçu en gloire, et qui doit venir un jour
 » comme le sauveur de ceux qu'il a délivrés et
 » comme le juge des autres (2). » Voilà ce que
 saint Irénée appelle « l'ancienne tradition ; » n'est-ce
 pas purement et simplement la doctrine de la vie
 contenue dans les Ecritures ? L'existence des saintes
 Ecritures anéantit donc la nécessité de la
 tradition ; Irénée le reconnaît assez clairement dans
 ces paroles même que M. de Bayonne a citées : « Si
 » les apôtres ne nous eussent pas laissé les saintes
 » Ecritures, ne faudrait-il pas suivre la tra-
 » dition..... ? »

Quelquefois les Pères ont appelé *traditions* des
 choses étrangères à la foi, et si indifférentes au

(1) Page 35.

(2) Irén., lib. III, cap. 4.

salut, que l'église de Rome elle-même les a abandonnées. Dans le livre « *de la Couronne du Soldat*, » Tertullien en a fait l'énumération. C'était d'administrer le baptême par trois immersions, de donner aux néophytes du lait et du miel, de s'abstenir du bain pendant toute la semaine où l'on avait reçu le baptême, de prier debout le dimanche, en se tournant vers l'Orient, etc. Les textes qu'on allègue de Basile, de Cyrille de Jérusalem, d'Augustin, de Chrysostome, ne parlent que de ces traditions insignifiantes. Nous les avons abandonnées pour ne nous attacher qu'à la parole de Dieu; l'église romaine les abandonne aussi, mais c'est pour leur en substituer d'autres. De quel côté est la raison et l'Écriture? Lecteur, répondez.

Nous venons d'indiquer dans les quatre chapitres précédens, quelques-unes des raisons qui établissent la souveraineté de la sainte Écriture sur la conscience des hommes. Cette règle, de ce qu'il faut croire et faire, émane de Dieu; son autorité est celle de Dieu même; elle a des caractères de divinité qui la rendent indépendante du témoignage des hommes; elle est claire dans les choses essentielles, elle est suffisante pour nous conduire au bonheur; en nous la donnant, Dieu frappe d'anathème toute autre autorité qui prétendrait partager avec elle l'empire de nos consciences: que faut-il de plus pour prouver que s'il y a sur la terre une religion divine, cette religion doit se

trouver toute entière dans la sainte Ecriture, et que cette Ecriture est la règle unique et souveraine de notre foi ?

Cependant M. de Bayonne ne s'est pas contenté d'en parler comme d'une règle obscure, incomplète, incapable de se faire entendre si l'église ne l'interprète; mais ce qui est plus déplorable encore, il n'a pas craint de publier que la soumission à une autorité si sainte, « est un principe subversif » de l'unité de la foi, favorable à toutes les erreurs, » destructif de la religion. » Ah ! si elle a pu s'entendre jusque dans les tombeaux cette accusation, cendres des martyrs, n'en avez-vous pas été émues, et si le ciel l'a ouïe, vos âmes glorifiées n'en ont-elles pas gémi ? Pourquoi donniez-vous votre sang, généreux confesseurs de Jésus-Christ ? Vous mouriez, plutôt que d'abandonner sa Parole; et voici que ceux-là même qui prétendent honorer le mieux votre mémoire, disent au monde que le principe de votre foi est la source des plus grands maux et la ruine de la religion ! M. de Bayonne n'a donc pas vu que des accusations si graves tombent sur la parole du Seigneur; il ne l'a pas vu, nous aimons à en trouver la preuve dans la protestation qu'il a faite de son respect pour elle (1). Mais quand on embrasse un système quelconque, il faudrait en avoir aperçu toutes les conséquences, et se sentir le courage de l'abandonner, si elles attaquent un principe pour lequel on professe un *souverain respect*.

(1) Page 18.

CHAPITRE V.

Réponse aux accusations contre le principe qui ne soumet la foi du Chrétien qu'à la sainte Ecriture.

Première accusation. « Ce principe est subversif » de l'unité de la foi, et favorable à toutes les erreurs..... (2). Le culte d'une société religieuse » où chaque particulier formerait sa foi *sur ses lumières privées*, deviendrait infailliblement un » culte impraticable et monstrueux. Dans une telle » société, les uns croiraient, etc.... (3).

Former sa foi sur ses lumières privées ! Où est le chrétien, où est l'église, où est le réformateur qui y ait jamais songé ? Est-ce qu'après avoir soutenu de toutes nos forces l'autorité suprême de l'Écriture, après l'avoir proclamée souveraine absolue sur nos consciences, nous serions encore obligés de nous arrêter à montrer la frivolité, j'ai presque dit l'injustice, du reproche qu'on nous fait de marcher sans règle, et d'être *les arbitres de notre foi ?* »

« Mais cette Ecriture, vous devez l'interpréter » chacun à sa manière ?

Autre méprise. L'objection précédente supposait gratuitement qu'il n'y a point d'autorité dans les

(1) Page 18.

(2) Page 13.

(3) Page 15.

églises réformées, pour déterminer la foi du chrétien. Celle-ci suppose tout aussi gratuitement, que l'Écriture est une loi hiéroglyphique qu'on ne peut entendre sans interprétation. Les lois bien faites s'interprètent elles-mêmes; elles règlent et définissent toutes choses, sans rien laisser, s'il est possible, à l'interprétation des juges. Il est vrai que nulle législation humaine ne s'est élevée à ce degré de perfection; mais la législation à laquelle le chrétien soumet sa foi, émane de ce Dieu dont toutes les œuvres sont parfaites. Quand la sainte Écriture nous révèle en ces termes la vérité qui renferme toutes les autres: *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croirait en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle* (1), que laisse-t-elle à l'interprétation?.... Et quand, dans ces mots, elle nous donne le commandement qui renferme tous les autres: *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et ton prochain comme toi-même* (2), que laisse-t-elle encore à l'interprétation?

« Qu'est-ce donc que ce droit d'examen si vanté » parmi vous? »

C'est ce droit *imprescriptible* de la conscience, en vertu duquel, pour croire, elle veut connaître les raisons qu'il y a de croire. Or, comme la grande raison de la foi chrétienne est la parole écrite de l'Éternel, le droit d'examen, pour le chré-

(1) Jean, III, 16.

(2) Matth., XXII, 37, 39.

tien , c'est le droit de comparer ce qu'on lui enseigne , avec cette règle souveraine de sa foi. Quand l'Esprit de Dieu a dit : *A la loi et au témoignage* (1), il a peint d'un trait le droit d'examen. C'est dans l'exercice de ce droit que le chrétien s'affranchit du joug pesant d'une soumission aveugle aux opinions humaines , qu'il les dépouille du prestige dont les entoure leur ancienneté , ou l'autorité qui les soutient , pour les mander à la barre du tribunal de la vérité révélée dans la sainte Ecriture ; qu'il les rejette si elles ne peuvent soutenir cette épreuve. L'exercice de ce droit est un devoir sacré pour tous les fidèles ; c'est la plus grande soumission possible à l'autorité de Dieu ; et en amenant devant le tribunal de sa Parole toutes les opinions qui ont cours dans le monde sous le nom de religion , il est le rempart de la vérité , la plus forte barrière que l'on puisse opposer à l'erreur , et le seul moyen d'arriver enfin à *l'unité de la foi*.

Deuxième accusation. « J'ai dit, en second lieu , » que le même principe est destructif de *la religion* (2). »

Qu'est-ce que la religion ? La religion , c'est cette chaîne d'or qui rattache l'homme coupable à son Créateur justement offensé. La religion , c'est essentiellement la rédemption opérée par *Jésus-Christ*, son obéissance jusqu'à la mort , sa résurrection , sa médiation dans le ciel , l'œuvre de son Esprit

(1) Esaïe , VIII , 20.

(2) Page 13.

dans les cœurs , parce que c'est là ce qui *relie*
 la terre au ciel. Comment donc la soumission
 à cette parole sacrée qui nous prêche les mer-
 veilles de l'amour du Rédempteur , qui nous
 raconte le travail de son âme , qui nous le fait
 entendre quand il nous appelle avec l'expression
 d'une miséricorde toute divine , pourrait-elle être
 destructive de la religion ?... « Mais , répond M.
 » de Bayonne , j'entends par là les pratiques reli-
 » gieuses et le culte (1). » Et pourquoi les appeler
religion , quand elles n'en sont que les accessoires
 ou la conséquence ? — Venons au fond de l'objec-
 tion. J'avoue que les pratiques religieuses n'ont
 pas plus été abandonnées à notre libre arbitre,
 que les dogmes de la foi , et qu'il faut une au-
 torité qui les règle ; mais suit-il de là qu'elles
 ne soient pas réglées dans la parole du Seigneur ?
 Comment se résoudre à croire que le Sauveur
 du monde ait livré le gouvernement de son église
 aux caprices des volontés humaines , et qu'il ait
 quitté la terre avant d'avoir réglé le culte et ses
 formes ? Le législateur suprême ne peut avoir
 laissé à ses sujets le soin de se donner des
 lois.

Il n'est pas difficile de deviner ceux qui ont
 voulu que les pratiques religieuses et le culte
 divin ne fussent pas suffisamment établis dans la
 sainte Ecriture. La simplicité du culte des pre-
 miers fidèles leur déplaisait. Ils regrettaient le luxe ,

(1) Page 13.

la magnificence, les cérémonies éclatantes et nombreuses du culte des enfans de Jacob, et ils ont voulu se ménager le moyen de les ramener dans le christianisme; mais pour l'église qui possède *la réalité*, ces ombres sont passées, et l'heure est venue où les vrais adorateurs ne doivent plus adorer le Père qu'*en esprit et en vérité* (1). Peu de pratiques religieuses suffisent à un culte dans lequel tout ce que Dieu demande, c'est un cœur animé de son Esprit et ami de sa vérité. Un écrivain inspiré décrit ainsi le culte des premiers fidèles dans un temps où les douze apôtres étaient à la tête de l'église de Jérusalem : *Ils persévéraient tous en la doctrine des apôtres, en la communion et la fraction du pain, et dans les prières* (2); à quoi saint Paul ajoute *le chant des psaumes et des cantiques* (3). La prédication (renfermée sous cette expression, *la doctrine des apôtres*), des collectes pour les pauvres, (appelées *la communion*), la célébration de la sainte cène, (appelée *la fraction du pain*), des chants et des prières, voilà les formes du culte des premiers chrétiens, et, comme chacun le sait, des églises réformées (4).

(1) Jean, iv, 23, 24.

(3) Col., iii, 16.

(2) Act., ii, 42.

(4) Tous les chrétiens qui retiennent le chef, c'est-à-dire, Jésus-Christ, qui croient en cet adorable Sauveur, et qui l'aiment, doivent s'unir, lors même qu'il y aurait quelques différences dans les formes de leur culte. M. de Bayonne regarde comme une chose monstrueuse l'union des luthériens et des réformés; selon lui, c'est un excès

La soumission à l'autorité de la Parole sainte , est un principe destructeur de bien des pratiques religieuses par lesquelles on croit rendre un culte à Dieu , j'en conviens ; mais M. de Bayonne jugera lui-même si cette remarque qu'il a provoquée ne renferme pas la condamnation du culte qu'il veut défendre.

Troisième accusation. La soumission à l'autorité de l'Écriture est un principe de foi si inadmissible , qu'on est obligé de l'abandonner dans l'application. — « J'ai exposé , dit M. de Bayonne (1) , » combien il est déraisonnable de vouloir que de » simples fidèles , souvent bornés , ignorans , fas- » sent une étude assez profonde de l'Écriture , pour » décider par eux-mêmes ce qu'ils doivent croire. » Aussi , « dans la pratique vous n'appuyez pas vo- » tre foi sur l'examen approfondi de l'Écriture , » mais uniquement sur l'enseignement de votre » église (2). »

Il est convenu entre M. de Bayonne et nous , qu'il n'y a que deux principes de foi possibles , la soumission à la parole de Dieu , ou la soumission à l'autorité d'une église infaillible. Je crois avoir prouvé qu'il n'y a pas d'église infaillible ; reste donc que l'Écriture sainte est le seul fondement de la foi. Maintenant , ce second fondement est-il

d'erreur , une profanation de ce qu'il y a de plus sacré. (P. 16.) Nous lui répondons par l'union bien plus étonnante des chrétiens judaïsans et des chrétiens d'entre les gentils , opérée sous les yeux et sous la direction des apôtres.

(1) Page 17.

(2) Pages 7 et 8.

» inadmissible (1) ? » Il n'y aura bientôt sur la terre plus de foi, plus de religion, plus d'église; l'homme va se trouver seul, abandonné, sans guide, sans espérance et sans Dieu dans le monde, et nous en aurons l'obligation à celui qui aura eu le malheureux talent de nous prouver que la soumission à l'autorité de la sainte Ecriture est impraticable : mais où est la preuve de cette désolante assertion ? La voici : « Il est déraisonnable » de vouloir que de simples fidèles... fassent une » étude assez profonde de l'Ecriture, pour décider par eux-mêmes ce qu'ils doivent croire. » *Décider par eux-mêmes ! L'Ecriture ne décide donc pas elle-même ce qu'il faut croire ? et si elle ne décide rien, à quoi sert-elle ? Quel funeste présent qu'une semblable révélation !*

Ce simple fidèle, ignorant ou savant, théologien, ou sans lettres, n'a rien à décider ; ce qu'il doit croire pour le salut de son âme, lui est présenté, dans la sainte Ecriture, d'une manière claire et appropriée à la mesure de son intelligence. « Elle » est, dit saint Augustin, comme un ami qui parle » sans fard et sans artifice au cœur des savans » et des ignorans, et si elle cache *quelque vérité* » par des expressions mystérieuses, elle ne le fait » pas avec un langage superbe qui puisse rebuter » les petits esprits, et leur ôter la hardiesse d'en » approcher, comme les pauvres craignent d'ap- » procher des riches; mais elle invite tout le monde,

(1) Page 7.

» par un discours simple , à venir s'y nourrir des
 » vérités manifestes (1). » — « Il est déraisonnable ,
 » nous dit-on , de vouloir que de simples fidèles
 » s'appliquent à l'étude de l'Écriture , etc. » Il y
 a long-temps que saint Chrysostome répondait ainsi
 à cette objection : « Que personne n'allègue ces
 » raisons si froides et si condamnables ; ce n'est
 » pas à moi d'acquérir la connaissance des Écritu-
 » res , parce que je suis attaché au barreau ou aux
 » affaires publiques , parce que j'ai un métier à
 » exercer , une femme et des enfans à nourrir , une
 » maison à soigner , etc. » En réfutant , dans sa
 troisième Homélie sur Lazare , ces misérables pré-
 textes , (qui n'auraient rien que de solide si l'objec-
 tion de M. de Bayonne était vraie) , Chrysostome
 s'attache à montrer que « les livres des apôtres et
 » des prophètes , et toute cette écriture divine-
 » ment inspirée , doivent être pour chaque fidèle ,
 » ce que sont pour un artisan les instrumens de
 » son art. » Il combat les prétextes des ignorans , en
 leur disant que le Saint-Esprit a choisi des hom-
 mes ignorans et sans lettres , pour écrire les livres
 sacrés , « afin que l'artisan , le serviteur , la veuve ,
 » le moins instruit des hommes , puissent les con-
 » naître. » Dans sa 33.^{me} Homélie sur les Actes des
 Apôtres , ce grand prédicateur fait parler en ces
 termes l'un de ces hommes qui négligent d'établir
 leur foi sur la sainte Écriture : « Quelle croyance
 » choisirai-je , laquelle préférerai-je ? Chacun me

(1) Ep. 3, ad Volus.

» dit : C'est moi qui enseigne la vérité. A qui croi-
 » rai-je , puisque je suis ignorant dans les saintes
 » Ecritures , et que chacun se vante de s'appuyer
 » sur elles ?... Ce que vous venez de dire , répond-
 » Chrysostome , est en notre faveur ; si nous vous
 » présentions des raisonnemens difficiles , vous
 » auriez raison d'être troublé ; mais si c'est à
 » l'Ecriture que nous vous exhortons de croire , elle
 » est claire , elle est vraie , et *il vous est facile de*
 » *juger celui qui leur est conforme : c'est celui-là*
 » *qui est chrétien.* » Vous le voyez , Lecteur , Chry-
 sostome est l'apologiste de la foi du chrétien protes-
 tant ; que lui répondra-t-on ? et moi , qu'ai-je
 affaire de discuter encore ? *Chrysostome n'est ici*
 que l'interprète de l'antiquité ; les Irénée , les Ter-
 tullien , les Basile , les Augustin , ont parlé comme
 lui contre l'opinion de M. de Bayonne.

« Mais ce principe de foi , continue M. de
 » Bayonne , vous ne le suivez pas dans la prati-
 » que (1). »

Et quand nous ne suivrions pas dans la pratique
 un principe auquel la raison et la religion nous
 font un devoir de nous soumettre , M. l'évêque
 de Bayonne en pourrait-il rien conclure contre le
 principe lui-même ? Il ne s'agit pas de savoir si
 nous remplissons bien nos devoirs , mais si Dieu
 a donné sa Parole pour être la règle unique et
 souveraine sur laquelle tous les hommes , grands
 et petits , savans et ignorans , doivent régler leur

(1) Pages 7 et 8.

foi et leur conduite. C'est ce qui a été suffisamment établi.

Quant à l'accusation de ne pas fonder notre foi sur l'Écriture, toute étrangère qu'elle est à la question, j'y répondrai pourtant. Il y a parmi les protestans, comme dans toutes les dénominations religieuses, des hommes pieux et des hommes qui ne le sont pas, des chrétiens et des gens qui n'en portent que le nom : veut-on dire que ceux-ci ne se soumettent pas à l'Écriture ? Nous l'accordons ; mais qu'en conclure ?... Veut-on dire que le chrétien n'a pas fondé sa foi sur la sainte Écriture, ou nier qu'elle se résolve ainsi : Je crois, parce que Dieu a parlé ? On se trompe, et on n'en saurait donner la moindre preuve.

CONCLUSION

DES DEUX PREMIÈRES PARTIES.

Lecteur, jugez maintenant : les pièces de ce procès sont sous vos yeux ; vous n'y êtes pas étranger ; que dis-je ? ce sont vos propres intérêts qu'on y discute, puisqu'il s'agit de savoir quel guide pourra vous conduire au salut. Une église qui a dit au monde : Je suis infallible, parce que je suis catholique, vous commande de lui soumettre votre foi. Elle a consenti à publier les preuves de son infailibilité. Vous les avez lues. Dans une si grande cause, a-t-on jamais allégué de plus faibles raisons ?

Il fallait d'abord établir que l'église qui se dit infallible , est bien l'église catholique ; on ne l'a pas fait , et vous avez eu la preuve qu'on ne pouvait le faire. Il fallait ensuite produire des raisons dont la force répondît à la gravité du sujet , des raisons qui fussent capables d'éclairer et de convaincre ; mais celles qu'on a données ne peuvent soutenir le plus léger examen. La première donne pour preuve ce qu'il faut prouver ; les deux qui suivent établissent une vérité dont personne ne doute , c'est qu'il faut dans l'église une autorité infallible ; mais elles ne renferment rien qui tende à prouver que l'église romaine en soit revêtue. Dans les deux dernières , on cherche à s'étayer de l'Écriture qui n'a pas un mot pour appuyer ce système , et de la tradition , qui ne nous en laisse apercevoir aucune trace dans l'antiquité.

Non seulement le système de l'infailibilité de l'église est dénué de preuves , mais encore il est impossible de le réduire en pratique. On peut le soutenir dans les écoles , il peut fournir un vaste sujet à mainte dissertation ; mais si on veut l'appliquer à la vie du chrétien , on se trouvera arrêté dès le premier pas. Je l'ai déjà montré dans le chapitre troisième de la première Partie ; mais je demande qu'il me soit permis de revenir sur ce sujet ; dans une matière de cette importance , on me pardonnera bien une redite. Je vais supposer que l'un de ceux à qui la seconde Lettre du prélat s'adresse , frappé des argumens qu'elle

renferme, se sente disposé à suivre le principe de foi qu'on lui propose, et vienne à M. de Bayonne lui-même pour être dirigé d'après les leçons de son écrit; voyons comment on lui fera suivre le principe de la soumission à l'autorité infaillible de l'église. — « Monseigneur, vient-il lui dire, » j'ai eu le malheur de n'avoir pendant un temps » d'autre règle de foi que la Bible. Vous m'avez » désabusé: j'habitais « une maison bâtie en l'air; » « à votre voix, j'en suis sorti. J'abjure tout ce que » j'ai cru jusqu'à présent sur la foi de l'Écriture: » je ne crois plus ni en Jésus-Christ, ni en son » évangile; je ne crois qu'une chose, c'est qu'il » y a quelque part une église infaillible, seule » capable de me diriger et de m'instruire. Daignez » me dire où je la trouverai, et me confier à » ses directions; je serai docile. — *L'enseignement » du simple pasteur*, répondrait M. de Bayonne, » *suffit au fidèle catholique pour que sa foi.....* » *soit raisonnable et aussi ferme qu'aucune » croyance puisse l'être* (1). — L'église, qui est in- » faillible, a donc communiqué son infaillibilité à » ce simple pasteur? — *Le pasteur particulier est » faillible; mais la vérité de son enseignement » est attestée par l'autorité de l'évêque* (2). — Sans » doute, Monseigneur, que l'évêque atteste avec » une autorité infaillible, l'enseignement de ce » pasteur subalterne? — L'évêque n'est pas in- » faillible; mais on peut s'en rapporter à lui, puis-

(1) Page 84.

(2) *Ibid.*

» qu'il est institué et surveillé par le chef visible
 » de l'église (1). — C'est donc le chef de l'église
 » qui est infaillible? — *Peu vous importe, cette*
 » *question n'intéresse pas votre foi* (2). — Mais,
 » Monseigneur, vous m'avez promis pour guide
 » une autorité infaillible, et pour la suivre de
 » point en point, j'ai commencé par abandonner
 » l'Écriture; daignez tenir votre parole, et me
 » donner ce guide assuré. — Voici un *caté-*
 » *chisme...* (3). — Quoi! j'aurais renoncé à la Bible
 » pour un catéchisme?... — *Mais il est authenti-*
 » *quement approuvé...* (4). — Et par qui? *Par*
 » *l'évêque du diocèse, qui en a surveillé la rédac-*
 » *tion avec le plus grand soin* (5). — Mais il a pu
 » se tromper, puisqu'il est faillible. — *L'enseigne-*
 » *ment du pasteur* auquel je veux vous confier,
 » *est sanctionné par le témoignage de l'église*
 » *toute entière, dont il est le ministre légitime* (6).
 » — Oserai-je le prier d'exhiber la sanction que
 » l'église universelle a donnée à son enseignement?
 » — *Il est canoniquement ordonné et envoyé en*
 » *son nom* (7). — Est-ce que cette ordination ca-
 » nonique le rend infaillible? Non, car vous avez
 » daigné m'avertir que le pasteur particulier était
 » faillible. Monseigneur, vous vous êtes engagé à
 » m'instruire; vous m'avez promis pour guide une

(1) Pages 84.

(3) Page 84.

(2) Page 78.

(4) *Ibid.*

(5) Voyez le mandement de M. l'évêque de Bayonne pour la publication du catéchisme, etc., p. 6.

(6) Page 84.

(7) *Ibid.*

» autorité infaillible; de grâce, tenez votre pro-
 » messe. — Je vous ai déjà dit que *la théologie du*
 » *catholique est dans son catéchisme; que la*
 » *doctrine de son catéchisme lui est attes-*
 » *tée comme étant la vraie doctrine catholique*
 » *par le témoignage universel: c'est là, ce me*
 » *semble, un fondement assez raisonnable de sa*
 » *foi* (1). — Il est vrai, Monseigneur, que vous me
 » l'avez dit; mais aussi je vous ai fait de graves
 » objections que vous n'avez pas résolues. — *Il*
 » *faut avouer que vous êtes un théologien bien*
 » *curieux et bien difficile à contenter* (2). — Quand
 » il s'agit du salut éternel de l'âme, faut-il marcher
 » à l'aventure? faudrait-il que dans l'affaire la
 » plus importante de ma vie, j'agisse avec préci-
 » pitation et légèreté? D'ailleurs, pour me con-
 » tenter, il ne me faut autre chose que ce que vous
 » m'avez promis, un guide infaillible. — *Mais les*
 » *points essentiels sont décidés et connus de-*
 » *puis long-temps* (3). — Ils ne peuvent l'être pour
 » moi que quand je les aurai appris du guide in-
 » faillible que vous m'avez promis, puisque vous
 » m'avez enseigné que toute croyance qui n'a pas
 » ce fondement, est vaine et trompeuse. — *Si vous*
 » *voulez vous instruire plus à fond, vous pou-*
 » *vez, comme le protestant, consulter l'Écriture;*
 » *vous avez de plus les enseignemens de l'église,*
 » *les écrits des saints docteurs et des écrivains*
 » *catholiques: que faut-il de plus pour diriger*

(1) Page 79.

(2) Page 80.

(3) *Ibid.*

» *un fidèle dans la voie du salut*(2)? — Consulter
 » l'Écriture ! Eh ! Monseigneur, ne vous souvient-
 » il plus que vous nous avez écrit deux lettres pour
 » prouver que ce principe est inadmissible, subver-
 » sif de l'unité de la foi, etc. etc. ? Vous me renvoyez
 » aux enseignemens de l'église, et je suis venu
 » vous supplier de me dire de qui je peux les rece-
 » voir d'une manière infaillible, sans avoir pu
 » obtenir votre réponse. Quant aux écrits des saints
 » docteurs, comme bien d'autres, je ne sais ni le
 » grec, ni le latin. Encore une fois, daignez me dire
 » enfin de quel côté je dois me tourner, à qui il
 » faut que je m'adresse pour trouver le guide in-
 » faillible que vous m'avez promis, autrement je
 » vais croire que la soumission à l'autorité infailli-
 » ble de l'église est un principe impossible à suivre.
 » — Impossible à suivre ! *Et dans tous les siècles,*
 » *dans tous les pays du monde, on l'a suivi et on*
 » *le suit encore* (1). » — Ici finira cet étrange
 colloque, dans lequel toutes les réponses de M.
 l'évêque de Bayonne sont ses propres expressions.
 A moins de tourner constamment dans ce même
 cercle d'idées, les interlocuteurs resteront muets ;
 l'un n'en saura pas davantage, l'autre n'en dira
 pas davantage. — Voilà comment il est possible
 d'appliquer dans la pratique, le système de la sou-
 mission à une église infaillible. Il faut donc l'aban-
 donner, et parce qu'il n'y a pas de preuves capa-
 bles de l'établir, et parce qu'il est impraticable.

(1) Page 81.

(2) Page 82.

Il n'en est pas ainsi du principe de foi que le chrétien doit suivre. S'il ne veut soumettre sa conscience qu'à la sainte Ecriture, c'est parce qu'il est évident que Dieu nous l'a donnée pour être la règle unique de notre foi, et qu'il n'y a pas de principe dont l'application pratique soit plus facile.

Dieu nous a donné sa Parole comme la seule règle de notre foi. C'est ce que prouvent l'autorité suprême dont il l'a revêtue, le soin qu'il a pris d'y mettre à la portée de tout le monde les grandes vérités de sa religion, et d'y renfermer toutes celles dont la connaissance est nécessaire à notre bonheur; les terribles menaces qu'il a prononcées contre ceux qui y ajoutent, comme si elle ne contenait pas tout, ou qui en retranchent comme si elle contenait trop. — C'est ce que prouve encore l'usage que le Sauveur a daigné en faire quand il conversait au milieu des hommes. Au lieu de recourir à la tradition pour appuyer sa doctrine, au lieu de renvoyer ses auditeurs à l'autorité de l'église qui existait alors, et dans le sein de laquelle il était né lui-même, sa pratique constante était d'en appeler aux saintes Ecritures (1). Il en

(1) Quoique la seconde Lettre m'y appelât, (p. 45, 100 et 193), je n'ai pas voulu entrer dans la dispute touchant les livres apocryphes; c'est une question incidente qui ne fait rien au principe que je soutiens, et dont il aurait été fort inutile de grossir cet écrit déjà bien long. Je dirai seulement, en passant, que l'une des principales raisons pour lesquelles nous rejetons, comme livres *apocryphes*, les écrits suivans, Tobie, Judith, la Sapience, l'Ecclésiast-

faisait un usage si fréquent, que plusieurs en étaient étonnés (1). Les apôtres suivirent l'exemple de leur Maître, et les chrétiens celui des apôtres.

Il n'y a pas de principe dont l'application pratique soit plus facile. Il est vrai que pour celui qui s'entête de ses imaginations, qui craint les devoirs pénibles qui viendront se présenter à la suite d'une conviction profonde, pour celui dont le cœur est épris de tout autre amour que celui de la vérité, le principe en question sera difficile, ou plutôt impossible à suivre. Il pourra bien se faire qu'il ouvrira la sainte Ecriture, avec la conviction que c'est le livre de Dieu; mais comme elle lui demande le sacrifice de ses préjugés, ou d'un système qui le charme, comme elle censure ses affections terrestres, et qu'elle fait gronder à ses oreilles les menaces du Très-Haut, il arrivera que ses passions tromperont son esprit, fausseront son jugement, et jetteront un voile épais sur cela même que Dieu a mis en évidence. Ne voit-on pas tous les jours dans le monde, que la corruption du

tique, le second d'Esther, Baruch, le Cantique des trois enfans, l'histoire de Suzanne, l'histoire de l'idole Bel et du Dragon, la prière de Manassé et les deux livres des Maccabées, c'est non seulement parce qu'ils sont postérieurs à Malachie, le dernier des Prophètes, parce que les juifs, *dépositaires des oracles sacrés*, (Rom., 111, 2), ne les ont jamais admis, parce qu'ils n'ont pas été écrits dans la langue *sainte*, mais surtout parce que Jésus-Christ et ses apôtres n'en ont jamais cité une seule phrase ou une seule parole.

(1) Jean, VII, 14, 15.

cœur mène aux égaremens de l'esprit? Jésus-Christ le disait dans un passage déjà cité : *La lumière est venue dans le monde; mais les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises.* Quand je dis que la soumission à l'autorité de la sainte Ecriture est un principe facile à suivre, il faut donc ajouter que c'est pour celui qui aime assez la vérité pour la suivre, même quand elle le conduirait à l'abjuration d'un système cher et révérend : *Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnaîtra si ma doctrine est de Dieu, ou si je parle de mon chef.* Ev. St. Jean, VII, 17.

Voyons maintenant si l'homme qui préfère la vérité à tout le reste, dans quelque classe que vous le preniez, ne trouvera pas qu'il est infiniment plus facile de régler sa foi sur la sainte Ecriture, que sur l'autorité de l'église. Si c'est l'Ecriture qu'il prend pour règle, il lui faut résoudre cette question : Qu'est-ce que l'Ecriture enseigne? Si c'est l'église qu'il veut suivre, il doit se demander : Qu'est-ce que l'église enseigne? Laquelle de ces deux questions résoudra-t-il le plus facilement?

Qu'est-ce que l'Ecriture enseigne? Pour répondre à cette question, il faut d'abord qu'il puisse recourir à l'Ecriture; il faut que cette autorité soit à sa portée. *La Parole est près de toi*, lui dit saint Paul (1); c'est une autorité visible et per-

(1) Rom., x, 8.

manente, à laquelle il est facile d'avoir accès, que c'est un devoir imposé à chaque chrétien de la posséder près de soi, comme « l'artisan a sous » sa main les instrumens de son art. » Il faut, en second lieu, qu'il entende le langage qu'elle va lui tenir; or, comme en s'adressant aux hommes par sa Parole, Dieu a bien voulu *parler leur langage*, tout se réduira pour lui à cette simple opération de l'intelligence qu'il fait à tout instant de sa vie dans ses communications avec ses semblables, quand il cherche à entendre le sens de leurs paroles. Il ne lui restera qu'à acquiescer à ce que lui dit l'Écriture, ce qu'il s'empressera de faire s'il aime la vérité, et s'il tient la Bible pour la parole de Dieu. Le principe de la soumission à la sainte Écriture, ne demande donc, pour être réduit en pratique, que l'usage de ces facultés dont les hommes les plus ordinaires se servent tous les jours avec justesse (1).

Lui sera-t-il aussi facile de résoudre cette question : *Qu'est-ce que l'église enseigne?* S'il ne veut

(1) On me demandera : D'où vient donc cette diversité d'opinions sur le sens de tant de passages de l'Écriture? En grande partie, de ce qu'on ne suit pas assez sévèrement la méthode dont je parle. En lisant l'Écriture, « au lieu de dire : Tel est le sens d'après la » structure du langage et la signification des mots, on a dit : » Tel doit être le sens d'après. . . les spéculations de notre » esprit. » (Voyez le dernier chapitre de l'excellent ouvrage du D. Chalmers, sur *les preuves et l'autorité de la Révélation chrétienne*, dont M. Vincent de Nîmes nous a donné une très-bonne traduction. On le trouve à Paris chez Treuttel et Vurtz, libraires, rue Bourbon, n.º 17.)

pas suivre en aveugle un principe d'où son sort éternel dépend, il devra d'abord se demander : *Où est l'église* qui enseigne ce que je dois croire pour être sauvé? est-ce bien celle où je suis né? Et là dessus il faudra qu'il se mette à la recherche des caractères de la vraie église; il faudra qu'il examine avec soin s'ils conviennent à celle où il se trouve. Ce n'est pas tout: quelque long, quelque difficile que soit un pareil examen, il en devra entreprendre un autre; il faudra qu'il s'assure encore de l'infailibilité de l'église; il faudra qu'il entre dans la discussion des preuves qu'on allègue pour l'établir; il faudra qu'il sache les apprécier, et si elles le satisfont, il faudra, en dernier lieu, qu'il se demande par quelle bouche l'église l'instruira. On le renverra à son pasteur, et là commenceront pour lui toutes les difficultés que j'ai retracées au commencement de cet article. Je sais bien qu'elles n'arrêtent pas beaucoup de gens, je n'en suis pas étonné; on trouve plus commode de s'épargner la peine de les résoudre, et de suivre la multitude, sans trop s'inquiéter de l'issue..... mais je soutiens que ces difficultés sont de nature à arrêter tous ceux qui voudront procéder avec autant de prudence dans les affaires de leur salut, qu'ils en mettent dans celles qui regardent leurs intérêts présents.

Lecteur, j'en appelle à votre conscience: de ces deux principes de foi, lequel est le plus facile à suivre, lequel est le plus sûr, lequel est

le plus capable d'inspirer à l'âme l'assurance, si nécessaire à son repos présent, qu'elle est dans la vérité ?

Je me résume.

La sainte Ecriture est un don de Dieu : c'est une propriété commune à tous les hommes ; elle appartient au monde entier, aux sages et aux ignorans, aux prêtres et aux laïques, à l'homme qui se repose *sous sa vigne et sous son figuier* (1), comme au nomade qui va transportant sa tente de désert en désert. C'est pour cela que la Bible parle aujourd'hui toutes les langues de l'univers, et qu'elle s'adresse à tous les hommes. *C'est l'Eternel qui envoie sa Parole sur la terre, et sa Parole court avec beaucoup de vitesse* (2). Tous les hommes doivent la connaître, parce que tous ont besoin du Sauveur qu'elle annonce. La parole de Dieu, l'évangile en particulier, est une proclamation de paix que le Roi du ciel et de la terre fait publier dans une province révoltée de son empire immense. C'est pourquoi Jésus-Christ, le grand objet de l'Ecriture, adresse à toute chair, par l'organe de sa parole, cette invitation salutaire : *Vous tous les bouts de la terre, regardez à moi, et soyez sauvés* (4). Que tous les regards se tournent donc vers ce Sauveur adorable, que tout genou se ploie devant lui, que toute langue lui rende gloire, et pour qu'il en soit ainsi, que tous les hommes

(1) Mich., IV, 4.

(2) Ps. 147, 15.

(3) Esa., XLV, 22.

s'empresment de recevoir la parole du salut qu'il leur adresse.

Si la Bible est un présent que Dieu a fait à la famille humaine, si c'est un gage de *sa miséricorde*, si c'est une garantie qu'il a voulu nous donner de son amour pour ceux qui s'attacheront à son Fils; en un mot, si c'est le dépôt sacré des vérités du salut, pourquoi l'interdire aux hommes, pourquoi leur fermer une source de vie que l'infinie charité de Dieu leur ouvre, et surtout pourquoi nous parler des dangers qu'il y atrait à la donner à tous les hommes? N'est-ce pas accuser Dieu d'imprudence? Quoi! on veut persuader au monde qu'il y a du danger à recevoir un don de Dieu? Cher Lecteur, ne vous défiez pas de LUI; ne craignez pas un bienfait qui vient de SA main. Ce qu'il faut craindre, c'est ce qui vient des hommes; ce sont leurs passions, leurs erreurs, leurs préjugés; ce qu'il faut craindre, c'est de leur prêter l'oreille quand on l'a fermée à la voix de Dieu; c'est de rejeter *son don ineffable* (1), c'est de lasser sa patience, c'est de s'exclure soi-même du ciel en négligeant sa Parole.

Aimez-la donc, qu'elle soit la règle unique de votre foi; souvenez-vous que c'est pour cela que Dieu vous l'a donnée, et qu'un jour vous lui rendrez compte de l'usage que vous en aurez fait. Bienheureux donc, *bienheureux est l'homme.... dont la volonté est attachée à la loi du Sei-*

(1) II. Cor., VIII, 15.

gneur, et qui médite jour et nuit cette loi !
Il sera comme un arbre qui est planté proche le
courant des eaux, lequel donnera son fruit dans
son temps, et dont la feuille ne tombera point ;
toutes les choses qu'il fera auront un heureux
succès (1).

(1) Ps. 1, 1, 2, 3.

TROISIÈME PARTIE ,

Où l'on examine quelques points particuliers de doctrine, en réponse au quatrième article et à la conclusion de la seconde Lettre.

L'ÉCRITURE sainte reconnue pour l'unique règle de foi des chrétiens, on saura bientôt ce qu'il faut penser du culte des saints, de la vénération des reliques, du service des images, du nombre et de la nature des sacremens, etc. Je m'étudierai donc à être bref en répondant à ce que M. de Bayonne avance pour soutenir chacun de ces points.

CHAPITRE PREMIER.

Du Culte des Saints.

L'invocation est le principal caractère du culte qu'on rend aux saints ; aussi, pour envisager le sujet sous son vrai point de vue, il faut examiner cette question : peut-on les invoquer ?

« Nous avons prouvé, répond M. l'évêque de Bayonne, que l'Écriture autorise le culte des

» saints (1). » Voyons donc ces preuves tirées de l'Écriture. M. de Bayonne n'en donne qu'une; mais il annonce que « s'il le faut, il en donnera de nouvelles (2). » Cette preuve unique, la voici : « En recourant aux prières des saints, nous ne sommes pas plus idolâtres que saint Paul lorsqu'il recourait aux prières des premiers chrétiens (3). »

L'exemple de saint Paul, qui demandait les prières de ses frères vivans sur la terre, ne prouve pas qu'on puisse invoquer les fidèles décédés. Qu'on nous le montre invoquant quelqu'un des anciens fidèles, Enoch, ou Elie, par exemple, et nous cesserons de discuter.

« Les prières faites aux saints, continue M. de Bayonne, tiennent si peu à l'idolâtrie, que, suivant la judicieuse remarque de M. l'évêque d'Aire, dans ses discussions amicales, ce serait une impiété de prier Dieu comme nous prions les saints (4). »

La remarque de M. l'évêque d'Aire est peut-être ingénieuse; mais, certes, elle n'est pas judicieuse, puisqu'elle n'est pas vraie. Je demande à M. de Bayonne, si ce n'est pas une impiété de prier les saints comme on prie Dieu. J'ai suivi le conseil du prélat (5); j'ai lu avec soin les hymnes composés en l'honneur des saints, les prières qu'on

(1) Page 110.

(3) Page 861.

(2) *Ibid.*

(4) Page 101.

(5) Page 99.

adresse à la bienheureuse vierge Marie, et par les citations que je vais produire, le Lecteur pourra juger si l'église romaine ne prie pas les saints comme on ne doit prier que Dieu seul, et si la remarque de M. l'évêque d'Aire est aussi vraie qu'elle est adroite.

A l'ouverture du concile de Latran, en la présence du pape Jules II, de quinze cardinaux, de quatre-vingts archevêques ou évêques, de cinq abbés ou généraux d'ordre, Giles de Viterbe, général des Augustins, à la suite d'un discours qu'il venait de prononcer, adresse cette prière aux apôtres Pierre et Paul : « *Protégez-nous donc, ô grands*
 » *saints; secourez cette église arrosée et baignée*
 » *de vos sueurs et de votre sang, cette vigne plan-*
 » *tée et cultivée par vos soins, cet héritage que le*
 » *sang de Jésus-Christ notre divin Maître et le vô-*
 » *tre a rendu fertile. Ne souffrez pas qu'une reli-*
 » *gion que vous avez fait triompher, et rendue*
 » *victorieuse de la cruauté et de la rage des tyrans*
 » *par votre courage héroïque, soit détruite et pé-*
 » *risse par les mains de ceux qui font profession*
 » *et gloire d'être vos enfans. Communiquez votre*
 » *zèle à tous ces saints et doctes prélats..... Favo-*
 » *risez-les d'une protection spéciale, animez-les*
 » *de votre esprit (1).* »

Quoi ! dans un concile, en présence du pape et de l'élite des prélats de l'église romaine, une

(1) Fleury, liv. 123, en l'an 1512.

prière *impie* (1) est présentée à deux apôtres par le chef de l'un des principaux ordres religieux !.... Pas une voix ne s'élève pour censurer l'homme qui venait de se rendre coupable d'une si criante idolâtrie !.... Et l'on pourrait dire encore que dans l'église romaine on ne prie pas les saints comme on prie Dieu !

J'ai trouvé dans « les proses communes, » à la fin du Missel parisien, cette prière aux mêmes apôtres, et qui respire le même esprit : « O Pierre, » source de l'unité, et vous Paul, splendeur de la » vérité, qui régnerez au-dessus des autres, *gouvernez-nous du haut du ciel* par cette puissance qui » vous a été donnée ; *unissez-nous à Dieu*, nous » que vous avez engendrés dans la foi, formés par » vos préceptes, enseignés par votre exemple et » arrosés de votre sang ! » Que le chrétien mette ici à la place des noms de Pierre et de Paul, celui de son Sauveur, et il pourra lui présenter cette prière. Encore une fois, l'église romaine ne prie-t-elle pas les saints, comme il ne faut prier que Dieu seul ?

Que sera-ce si nous consultons *les Offices de la Vierge* ? A chaque page, son nom est associé à celui de la Trinité sainte (2) ; à chaque page, on l'adore

(1) *Impie*. . . . Avant d'écrire ce mot, j'ai relu la remarque de M. l'évêque d'Aire ; c'est elle qui m'autorise à qualifier ainsi la prière de Giles de Viterbe.

(2) *Je me sers, dans les citations suivantes, du petit livre de dévotion, intitulé : Le vrai serviteur de Marie.* (Paris, 1810.)

avec la plus grande dévotion (1); à chaque page, on lui adresse des prières qu'une ame fidèle aurait horreur de présenter à d'autres qu'à Dieu (2). On l'appelle reine de miséricorde dans tous les temps (3), en parodiant ces paroles vénérables du Ps. 103, 15: *La miséricorde de l'Eternel est de tout temps*. On l'appelle notre joie, notre vie, notre espérance (4), titres que le fidèle ne peut donner qu'à son Sauveur (5). Pie VII accorde trois cents jours d'indulgence à ceux qui diront dévotement: Jésus, Marie et Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit, ma vie (6). Enfin, on invoque Marie au nom de la Trinité (7).

Trinité sainte, ouvrez mes lèvres, et ma bouche annoncera vos louanges et les grandeurs de Marie. — Répété huit fois, une fois en tête de chaque office.

(1) Nous vous consacrons tout ce que nous sommes, nos esprits pour étudier vos grandeurs, nos cœurs pour connaître vos bienfaits, nos bouches pour célébrer vos louanges et vous attirer des serviteurs, nos actions pour célébrer l'exemple de vos vertus. Ps. 312. (Que reste-t-il donc pour Dieu?)

(2) Autour de nous tout est piège, Vierge puissante; volez à notre secours, *soyez toujours avec nous, etc.* (Math., xxviii, 20.) P. 37, 313. *Délivrez-nous de la mort éternelle.* Ps. 1, 24 et 317.

(3) Page 132.

(4) Page 314.

(5) Jésus-Christ seul est la joie, la vie, l'espérance du fidèle.
 » Sa joie » : Mes frères, *réjouissez-vous en Notre-Seigneur.* Phil., iii.
 » Sa vie » : *Christ est ma vie.* Phil., 1, 21. « Son espérance » : *Le Seigneur Jésus-Christ notre espérance.* I. Tim., 1, 1.

(6) Page 315.

(7) *Petites heures à la Vierge*, p. 154. « Par votre sainte virginité, ô Vierge pure ! accordez-moi la pureté du corps et de l'âme, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Tel est le langage des livres de dévotion qu'on met entre les mains de tout le monde, et sur lesquels la piété du peuple est formée. Si l'on ne voit pas là de l'*idolâtrie*, où en verra-t-on? Et après de pareilles citations, que faudra-t-il penser de la *judicieuse* remarque de M. l'évêque d'Aire? Il est évident que quand on discute avec nous, on cache une partie de la question, pour n'en présenter que le côté le plus soutenable; ce fut la méthode de Bossuet dans son « Exposition de la Foi catholique » romaine, » sur cet article (1).

Comment justifier un pareil culte? par l'Écriture? Mais l'Écriture le condamne dans les déclarations les plus formelles (2). Par la tradition? Mais nous le soutenons encore, malgré les passages des Pères (3): ni Justin martyr, ni saint Irénée, ni Tertullien son disciple, ni saint Cyprien, ni Clément d'Alexandrie, ni aucun autre écrivain des premiers siècles, ne nous fournissent la moindre trace d'un pareil culte rendu aux saints. Il est vrai qu'ils disent, en parlant des martyrs: « Marquez le jour de leur mort, afin que nous puissions célébrer leur mémoire, et offrir des sacrifi-

(1) Page 13 de l'édition de Lyon (1817.)

(2) En voici une entre mille: *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul.* On peut s'épuiser en distinctions, inventer les termes de latrie, de dulia et d'hyperdulia; un service religieux rendu à quelqu'autre qu'au Créateur, ne sera pas moins défendu aussi long-temps qu'on lira dans l'Écriture ces cinq mots: *Tu le serviras lui seul.* Matth., IV, 10.

(3) Pages 109 et suivantes.

» ces en leur souvenir; » mais ont-ils jamais dit :
Invocuez-les ?

Pour prouver qu'ils peuvent connaître nos besoins, M. de Bayonne a cité ce passage : *Il y a de la joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se convertit* (1). « Cette joie, nous demande-t-il, n'est-elle que pour les anges (2) ? » Etrange question, puisque quelques lignes plus bas, le Sauveur explique ainsi sa pensée : *Je vous dis, en vérité, qu'il y a de la joie parmi les anges de Dieu pour un seul pécheur qui vient à se convertir* (3), sans dire un seul mot des saints.

Le cantique de Zacharie et celui de la bienheureuse Vierge, ne prouvent pas, comme on le dit (4), que les chrétiens doivent chanter dans leurs assemblées solennelles les louanges des saints,

(1) Luc, xv, 17.

(2) Page 87.

(3) Luc, xv, 10. De ce que les anges du ciel connaissent la conversion d'un pécheur, on ne peut pas conclure que les saints connaissent ce qui se passe ici-bas. Les saints demeurent dans le ciel, tandis que les anges, ministres des volontés divines, sont tous des esprits administrateurs envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent obtenir l'héritage du salut. (Hébr., I, 14.) — Toutefois, le culte des anges n'est pas plus licite que le culte des saints; l'Écriture le condamne : *Que personne ne vous séduise, sous prétexte d'humilité, par le culte des anges, s'ingérant dans les choses qu'il n'a point vues, étant témérairement enflé du sens de la chair.* (Col., II, 18.) — Le concile de Laodicée prononce anathème contre ceux qui servent les anges, « parce qu'ils ont laissé, » dit le canon 35, « Notre-Seigneur » Jésus-Christ, pour s'abandonner à l'idolâtrie. »

(4) Page 100.

parce que ces deux cantiques ne sont autre chose que célébrer les merveilles de la miséricorde de Dieu, et sa fidélité dans l'accomplissement de ses antiques promesses.

Les passages tirés du livre de *l'Ecclésiastique et de Judith* (1), ne vont pas plus à la question que les deux autres; d'ailleurs, les livres d'où on les a tirés ne sont que des productions humaines sans autorité. (Voyez la note 1, page 80.)

L'apôtre Pierre refuse l'hommage de Corneille, parce qu'il y avait quelque chose de religieux dans cet hommage, comme l'indique la réponse de l'apôtre: *Je ne suis qu'un homme.*

Enfin, pourquoi recourir à la médiation des saints, puisque la première vérité du christianisme est qu'il y a UN SEUL DIEU ET UN SEUL MÉDIATEUR entre Dieu et les hommes, savoir, Jésus-Christ homme (2)?

A qui irions-nous, Seigneur, vous avez les paroles « de la vie éternelle (3) ? » Ce fut la déclaration de l'apôtre Pierre dans un moment où quelques faux disciples venaient d'abandonner Jésus-Christ. C'est donc lui qui doit être le seul

(1) Pages 100, 103.

(2) I. Tim., 1, 5. La distinction ordinaire de médiateur d'intercession et de médiateur de rédemption, que l'on a coutume de faire pour esquiver la force de ce passage, n'a pas le moindre fondement dans l'Écriture; Jésus-Christ, médiateur de rédemption, est aussi médiateur d'intercession. Voyez Hébr., vii, 25; Rom., viii, 33.

(3) Jean, vi, 68.

objet de la confiance des hommes; c'est à lui seul qu'il faut aller pour trouver la vie éternelle. Lecteur, pesez bien la valeur de ces paroles sorties de sa bouche divine : « *Je suis la porte ; si quel-* » *qu'un entre PAR MOI, il sera sauvé ; je suis le* » *chemin , la vérité , la vie ; nul ne vient au* » *Père que PAR MOI. . . . VENEZ A MOI, vous tous* » *qui êtes travaillés et chargés , et je vous sou-* » *lagerai. Je ne mettrai point dehors celui qui* » *vient A MOI (1).* » Et voyez si vous pourriez sans mépris pour une si grande charité, et sans vous exposer à une ruine certaine, adresser à d'autres vos prières et votre confiance. Non : *Il n'y a point de salut en aucun autre ; il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes , par lequel nous devons être sauvés (2).* *Si quelqu'un a péché , nous avons un avocat envers le Père , savoir , Jésus-Christ le juste (3) ; et C'EST PAR LUI que les uns et les autres nous avons accès auprès du Père , en un même esprit (4).* *Allons donc avec assurance au trône de la grâce , afin que nous obtenions miséricorde , et que nous trouvions grâce pour être aidés dans le besoin (5).*

(1) Jean, x, 9; xiv, 6; vi, 37.

(2) Act., iv, 12.

(3) I. Jean, 11, 1.

(4) Ephés., 11, 18.

(5) Hébr., iv, 16.

CHAPITRE II.

De la confiance aux Reliques.

« J'AI prouvé, dit M. de Bayonne, que l'Écriture justifie notre confiance aux reliques des saints, par l'exemple de l'hémorroïsse, qui espérait sa guérison pourvu qu'elle pût toucher seulement la robe de Jésus-Christ; par celui des premiers chrétiens, qui guérissaient les malades en leur appliquant les linges qui avaient touché le corps de saint Paul, qui mettaient les infirmes dans les rues, afin que l'ombre de saint Pierre les délivrât de leurs infirmités (1). »

1.^o Mais était-ce à la robe de Jésus-Christ, aux linges qui avaient touché saint Paul, à l'ombre de saint Pierre, que les fidèles attachaient leur confiance ?

2.^o L'église romaine a-t-elle encore la robe du Sauveur, les linges de saint Paul, l'ombre de saint Pierre ?

3.^o Y a-t-il dans l'Écriture un seul mot qui prescrive cette confiance aux reliques ?

4.^o Pourquoi M. de Bayonne ne parle-t-il que de la confiance aux reliques, puisqu'il est certain qu'on leur rend des honneurs religieux ?

(1) Page 86.

Le second concile de Nicée veut « qu'on adore » les os, les cendres, les haillons, le sang et les » tombeaux des martyrs (1); » ce qui est tout à la fois contraire à l'Écriture, qui défend l'idolâtrie, et à la raison, qui ne voit rien d'adorable en ces choses.

CHAPITRE III.

Des Images.

Tu ne te feras point d'images taillées, ni aucune ressemblance des choses qui sont là haut aux cieux, ni ici-bas sur la terre, ni dans les eaux sous la terre. Tu ne te prosternerás point devant elles, et ne les serviras point; car je suis l'Éternel ton Dieu, le Dieu fort qui est jaloux, et qui punit l'iniquité des pères sur les enfans, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde en mille générations, à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandemens (2).

Ainsi a parlé l'Éternel dans la loi qu'il a donnée au monde. Sa volonté est expresse; le péché qu'il défend est clairement défini, la menace est redoutable. Que vont dire les partisans du culte des images ?

Ils diront d'abord que Dieu n'a pas défendu

(1) Ossa cineres, pannos, sanguinem, sepulchra denique martyrum adoramus. (En la quatrième session.)

(2) Exod., xx, 4, 5.

« toute espèce d'image, puisqu'il ordonna de faire
» la figure des chérubins qui soutenaient l'ar-
» che (1). »

Mais qu'il y a loin de ces figures emblématiques soigneusement cachées à tout le monde, même aux ministres du sanctuaire, visibles au seul souverain sacrificateur *une fois l'an*, devant lesquelles nul n'a jamais fléchi le genou, à ces images que l'église romaine propose à la vénération de tout le monde dans les lieux destinés au culte du vrai Dieu !

Ils diront ensuite que là où nous avons traduit : *Tu ne te prosterner point*, il fallait traduire : *Tu n'adoreras point* (2); mais sans entrer dans une dispute de mots, je leur demanderai s'il n'est pas vrai que l'église romaine rende aux images quelque service religieux ? En ce cas, la parole que l'Éternel ajoute tout aussitôt, suffit pour le condamner : *Tu ne les serviras point*.

Au reste, quand l'église romaine omet ce commandement dans les livres élémentaires où elle donne au peuple la loi de Dieu, quand elle passe hardiment du premier au troisième (3), quand, pour couvrir ce fait, elle partage le dernier en deux, pour retrouver le nombre de dix, n'a-t-elle pas avoué que ce commandement de Dieu lui est contraire ?

(1) Page 113.

(2) *Ibid.*

(3) Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement. — Dieu en vain tu ne jureras.

On dira peut-être que le culte des images est autorisé par le second concile de Nicée (an 787) : mais que peut un concile contre la loi de Dieu ? D'ailleurs, rien de plus faible , j'ai presque dit de plus puérite , que les raisons sur lesquelles ce concile s'appuie pour faire passer l'adoration des images. Les chérubins de l'arche de l'alliance , quelques passages insignifiants des Pères (1), de prétendus miracles opérés par certaines images (2), voilà les autorités que le concile a préférées à la loi divine , et d'après lesquelles il déclare « qu'il faut adorer les images de Jésus-Christ , » de la Vierge , des anges , des saints , et leur » rendre, non l'adoration suprême qui ne con- » vient qu'à la nature divine , mais le salut et

(1) Tel est celui de Grégoire de Nysse , où ce Père dit qu'il avait été touché par la vue d'un tableau qui représentait le sacrifice d'Abraham.

(2) Ecoutons l'abbé Fleury : « On lut un discours attribué à » saint Athanase , contenant le récit d'un prétendu miracle arrivé à » Béryte sur une image de Jésus-Christ percée par les Juifs , dont » il sortit du sang qui guérit plusieurs malades. Le concile fut » touché de cette lecture , jusqu'à répandre des larmes (!) Toute- » fois il est certain que cette pièce n'est point de saint Athanase , » et il y a même grand sujet de douter de la vérité de l'histoire » qu'elle contient. Ainsi , de tant d'évêques qui assistaient à ce con- » cile , il ne paraît pas qu'il y en eût aucun assez versé dans la » critique , car on y rapporta plusieurs autres pièces fausses. » (Fleury, liv. 44, n.º 34.) Lecteur, remarquez-le bien , c'était un concile œcuménique qui prenait pour vrai ce qui était faux , et cela dans une question grave ! Où était donc alors cette infailibilité si vantée ? Et après cet exemple , comment ne pas se défier des conciles et de leurs décisions , pour s'en tenir uniquement à la sainte Ecriture ?

» l'adoration d'honneur ; car l'honneur rendu à
» l'image passe à l'original , et celui qui adore
» l'image , adore le sujet qu'elle représente (1). »

Si l'honneur rendu à l'image passait à l'original , il faudrait rendre à l'image de Jésus-Christ l'adoration *suprême*, et non l'adoration d'honneur , comme le veut le concile , puisque Jésus-Christ ne recevra d'autre adoration que celle qui lui est due comme au vrai Dieu (2).

Si l'honneur rendu à l'image passe à l'original , les saints sont honorés , dans l'église romaine , à l'égal de Jésus-Christ , puisque leurs images reçoivent un pareil honneur.

Concluons de tout cela , que le concile de Francfort a bien pu accuser d'idolâtrie ce second concile de Nicée.

Dans cette question , le catholique romain se trouve placé entre l'autorité de la loi de Dieu , et celle d'un concile condamné par un autre concile. *Choisissez qui vous voulez servir... ; pour moi et ma maison , nous servirons l'Eternel* (3).

CHAPITRE IV.

Des Sacremens.

Si les sacremens sont nécessaires au salut , impossible que l'Écriture n'en définisse clairement la

(1) Voyez Fleury , *ibid.* , n.º 38. (3) Josué , xxiv , 15.

(2) Jean , v , 23.

nature et le nombre. Où sont donc dans l'Écriture les sept sacremens de l'église romaine ?

M. de Bayonne avoue (1) qu'ils n'y sont pas tous, et deux pages plus loin, qu'on pourrait les y montrer tous : cela ressemble fort à une contradiction.

Les principaux théologiens de l'église romaine ont abandonné le projet de trouver les sept sacremens dans l'Écriture ; on n'y songea pas au concile de Trente. Il fallut recourir à la tradition, à cette règle dont nous avons montré l'obscurité et l'incertitude. Si l'Écriture sainte est la seule règle de la foi chrétienne, le chrétien rejettera les cinq sacremens que l'église de Rome a ajoutés au baptême et à l'eucharistie, seuls institués par Jésus-Christ.

Si ce n'est pas Pierre Lombard (2) qui a établi les cinq sacremens que nous n'admettons pas, il est au moins, de l'aveu des théologiens du concile de Trente, *le premier qui en a parlé décisivement* (3), ce qui revient au même. Or, ce Pierre

(1) Page 123.

(2) Page 125.

(3) Voyez l'histoire du concile de Trente, par Fra-Paolo, théologien du sénat de Venise, p. 216 de la troisième édition, Amsterdam, 1704. — Si le Lecteur est curieux de savoir quelles raisons on alléguait dans le concile pour les sept sacremens, voici ce qu'en rapporte l'historien du concile : « Pour prouver qu'il n'y a ni plus » ni moins de sept sacremens, on entra dans un détail ennuyeux » de raisons tirées des sept choses naturelles, par où la vie s'acquiert et se conserve ; des sept vertus, des sept péchés mortels, » des sept défauts venus du péché originel, des six jours de la » création, et du septième, qui fut celui du repos, des sept plaies » d'Égypte, (tout le monde sait qu'il y en eut dix), des sept plaines, de l'excellence du nombre sept. » *Ibid.*, page 217.

Lombard, surnommé *le Maître des Sentences*, était évêque de Paris en 1159.

M. de Bayonne prouve que *l'extrême-onction* est dans l'Écriture, par ces paroles de l'apôtre Jacques : *Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui soit malade ? qu'il appelle les anciens de l'église, et qu'ils prient pour lui, et qu'ils l'oignent d'huile au nom du Seigneur, et la prière faite avec foi sauvera le malade, et le Seigneur « le relèvera, » et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés (1).*

Mais, 1.^o l'extrême-onction ne se donne dans l'église romaine qu'aux mourans, tandis que l'apôtre Jacques recommande ici un moyen de guérison.

2.^o La guérison du malade est rattachée à *la prière*, et non à *l'onction de l'huile*, ce qui détruit l'idée de sacrement, si c'est, comme le définit M. de Bayonne (2), un signe visible auquel Jésus a, par sa puissance, attaché pour *toujours une grâce invisible*.

Puisque M. de Bayonne ne parle pas des autres sacremens que l'église de Rome a ajoutés au baptême et à la cène, nous n'en parlerons pas non plus. Nous terminerons cet article, en répondant, en peu de mots, à ce qu'on avance pour *la confession auriculaire*.

Le chrétien doit la rejeter, 1.^o parce qu'on ne voit nulle part que les apôtres aient entendu en

(1) Jacq., v, 14, 15.

(2) Page 124.

secret la confession d'aucun fidèle ; 2.^o parce que quand ils prescrivent fort en détail aux pasteurs les devoirs de leur charge , ils ne mentionnent pas celui de recevoir la confession secrète des péchés des fidèles ; 3.^o parce que l'Écriture annonce la rémission des péchés à celui qui croit en Jésus-Christ, sans jamais mettre la condition qu'il les confessera à l'oreille d'un prêtre ; 4.^o parce que quand l'apôtre saint Paul enseigne aux fidèles ce qu'ils doivent faire pour se préparer à la cène du Seigneur , au lieu de leur recommander la confession auriculaire, il se borne à leur dire : *Que chacun s'éprouve soi-même* ; 5.^o pour tout dire en un mot , parce que la parole de Dieu n'en fait aucune mention.

M. de Bayonne cite ces paroles des Actes : *Plusieurs de ceux qui avaient cru venaient confessant et déclarant ce qu'ils avaient fait.* — C'est toujours le même vice de raisonnement dont nous avons eu tant de fois sujet de nous plaindre ; on suppose ce qui est en question. *Ces fidèles confessaient ce qu'ils avaient fait* ; mais venaient-ils se confesser à l'oreille de saint Paul ? Nous soutenons qu'ils ne le faisaient pas , parce que l'Écriture n'en dit pas un mot.

On allègue encore ce passage : *À quiconque vous pardonnerez les péchés, ils seront pardonnés, et à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus* (1). « La conséquence évidente de

(1) Jean, xx, 23.

» ces paroles , nous dit-on , c'est que les fidèles
 » devaient accuser leurs péchés pour en avoir la
 » rémission; ou bien , il faut dire que les prêtres
 » peuvent remettre ou retenir les péchés en aveu-
 » gles , et porter , sans connaissance de cause ,
 » un jugement d'où dépend le salut des hom-
 » mes (1). »

Sans doute que personne n'était mieux en état d'apercevoir *la conséquence évidente* de ces paroles , que les apôtres à qui elles étaient adressées. En ont-ils déduit la conséquence de la confession auriculaire et de l'absolution sacramentale? Non : l'histoire inspirée de leurs actes est un monument qui atteste combien ils furent éloignés d'enseigner une pareille doctrine. Au jour de la Pentecôte , l'apôtre Pierre , avec cette divine énergie que le Saint-Esprit donnait aux discours des hommes inspirés , démontre aux juifs , que ce Jésus de Nazareth , *qu'ils ont fait mourir par la main des iniques , a brisé les liens de la mort ; qu'il a été élevé au ciel , d'où il répand , sur ses disciples , l'Esprit de la promesse , et que toute la maison d'Israël doit s'empresser de le reconnaître pour Seigneur et Christ.* A l'ouïe de ces exhortations , les cœurs se brisent , un cri s'échappe de toutes les bouches : *Hommes frères , que ferons-nous ?* — Le moment était venu où les apôtres allaient , pour la première fois , exercer le pouvoir de lier et de délier qu'ils avaient reçu de leur Maître ,

(2) Page 150.

où ils allaient faire usage de ce privilège : *A quiconque vous pardonnerez les péchés, ils seront pardonnés, et à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus.* Leur conduite va servir de commentaire à ces paroles. Est-ce qu'ils répondent à cette multitude qui s'enquiert du chemin de la vie : Apportez-nous l'aveu secret de vos péchés, et nous vous en donnerons l'absolution ? Non ; *mais ils leur disent : Convertissez-vous (1), et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour obtenir le pardon de ses péchés.* C'est la réponse des apôtres, et la preuve invincible qu'ils n'ont connu ni *la confession auriculaire, ni l'absolution sacramentale.*

Enfin, on nous a dit que *c'est du jugement du prêtre que dépend le salut des hommes, c'est-à-dire, que dans le procès de Dieu avec ses créatures pécheresses, c'est un homme qui siège pour arbitre entre les deux parties!!!!* On m'accusera, peut-être, d'outrer la conséquence que je tire d'une expression qui a pu échapper à M. de Bayonne dans le feu de la composition ; eh bien, qu'on écoute les Pères du concile de Trente : « L'absolution, disent-ils, est un acte judiciaire par lequel le prêtre,

(1) Pourquoi l'expression de la langue originale que nous avons traduite, *convertissez-vous*, a-t-elle été traduite par celle-ci dans les versions catholiques romaines, *faites pénitence*? — La composition du mot original devait assez indiquer que c'était un changement de cœur que l'apôtre Pierre leur demandait, (changement que l'Écriture appelle conversion), et non une simple pénitence. (Act., III, 38.)

» comme juge, prononce la sentence (1). » Ainsi donc, par la sentence de ce juge, Dieu est condamné à pardonner à l'homme coupable !

Pour réfuter une pareille doctrine, faut-il autre chose que l'exposer au jugement de la conscience des hommes ?

CHAPITRE V.

Du Baptême.

« J'AI reproché aux prétendus réformateurs, » de nier que le baptême soit nécessaire au salut, » même des enfans (2). »

Le chrétien honore le baptême, puisque c'est un signe de la rémission de ses péchés et de sa régénération ; il le regarde comme nécessaire, puisque Jésus-Christ l'a institué : mais le salut dépend-il du baptême, tellement qu'on ne puisse être sauvé si on ne l'a pas reçu ? C'est ce que ne penseront jamais ceux qui croient que la grâce de Dieu, libre et souveraine, est indépendante des signes qui la représentent.

« Pour prouver que le baptême, non seulement

(1) Session XIV, chap. VI de l'exp. de la doctrine. — Voyez encore le neuvième canon : « Si quelqu'un dit que l'absolution sacramentale du prêtre n'est pas un acte judiciaire, mais un simple ministère qui ne va qu'à déclarer à celui qui se confesse, que ses péchés lui sont remis. . . , qu'il soit anathème. »

(2) Page 125.

» signifie la grâce, mais qu'il la donne, j'ai cité
 » l'Écriture, qui dit que nous sommes régénérés
 » par l'eau et par l'esprit (1).»

Serait-il donc vrai que la régénération sans laquelle nul ne verra le royaume de Dieu, s'opérât par l'eau du baptême? Consultons l'Écriture, puisque, dit-on, c'est elle qui l'enseigne.

Et d'abord, qu'est-ce que la régénération? C'est le renouvellement de notre nature corrompue par le péché (2); c'est le rétablissement de l'image de Dieu en nous (3), de cette image autrefois la gloire de l'homme (4), mais qu'il a perdue par le péché. La régénération qui retire l'homme du tombeau de ses péchés, est une *résurrection d'entre les morts* (5); la régénération qui éclaire son entendement, qui incline sa volonté vers le bien, qui épure ses affections, et qui les dirige vers des objets dignes de ses hautes destinées, est une *création nouvelle* (6).

Se pourrait-il qu'un pareil changement fût l'ouvrage de l'eau du baptême? L'église romaine le veut; mais comment le croire, quand de cette multitude innombrable d'êtres qui ont reçu et qui reçoivent chaque jour cette aspersion, il s'en rencontre si peu qui portent les caractères du régénéré?

Examinons de plus près un sujet d'une si haute

(1) Pages 70, 87, 129, 130.

(2) Tite, 111, 5.

(3) Ephés., IV, 24.

(4) Gén., I, 26, 27.

(5) Col., 11, 12, 13.

(6) II. Cor., V, 17.

importance, et prêtons l'oreille aux leçons du Sauveur : *En vérité, en vérité, je te le dis, personne ne peut voir le royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau. Nicodème lui dit : Comment peut naître un homme quand il est déjà vieux? peut-il rentrer dans le sein de sa mère, pour naître une seconde fois? Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît d'eau et d'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair, est chair; ce qui est né de l'esprit, est esprit; ne t'étonne pas de ce que je vous ai dit : Il faut que vous naissiez de nouveau. Le vent souffle où il veut, et tu en entends le son, mais tu ne sais d'où il vient ni où il va; il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit (1).*

Dans ces paroles mémorables où le Sauveur parle du changement que doivent subir tous ceux qui veulent entrer dans le royaume de Dieu, il emploie ces trois expressions, *naître de nouveau, naître de l'Esprit, naître d'eau et d'Esprit*. La première désigne le caractère du changement; il doit être intime et entier : c'est une nouvelle naissance. La seconde en fait connaître l'auteur : c'est le Saint-Esprit. La troisième indique la cause instrumentale, le moyen : c'est l'eau. L'eau matérielle? l'eau du baptême? Impossible, absurde même à supposer, puisqu'il s'agit d'un changement intime et moral, et que l'eau ne peut avoir aucune

(1) Jean 111, 3 — 8.

relation avec notre âme, ni opérer sur elle en aucune manière.

Comment donc se peuvent faire ces choses ? Voici la réponse du Sauveur : *Comme Moïse éleva le serpent au désert, il faut ainsi que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle* (1). La foi en Jésus-Christ élevé sur la croix pour sauver les hommes, voilà le moyen de la vie, l'eau qui nous fera renaître (2). Et comme *la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend de la parole de Dieu* (3), il arrive souvent que l'Écriture parle de la Parole divine comme de l'instrument de la régénération. *Dieu nous a engendrés par la Parole de la vérité. — Vous avez été régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible ; savoir, par la parole de Dieu, vivante et permanente à toujours* (4). C'est une preuve décisive de la vérité de cette doctrine que je viens d'exposer, et une réfutation complète du système qui veut que le moyen de la régénération soit l'eau du baptême.

Lecteur, si vous n'êtes pas étranger au désir de

(1) Jean, 111, 14, 15.

(2) L'eau est un emblème fort convenable de la foi, parce que comme l'eau sert à purifier le corps, de même la foi en Jésus purifie le cœur, ainsi que l'enseigne l'apôtre saint Pierre. (Act., xv, 9.)

(3) Rom., x, 17.

(4) Jacq., 1, 18 ; I. Pier., 1, 23 ; voyez aussi Gal., iv, 19 ; I. Cor., iv, 15.

voir le royaume de Dieu, gardez-vous de considérer ce que vous venez de lire, comme une simple discussion théologique à laquelle vous n'avez que faire de prendre part. Il vous faut être né de nouveau si vous voulez voir la face de Dieu; cette nécessité existe pour tous les enfans d'Adam. Relisez le discours du Fils de Dieu que je viens de produire, et après l'avoir lu, voyez s'il y a quelque sûreté pour vous à demeurer dans l'état où vous avez toujours été, et quelque garantie dans la doctrine où la régénération n'est pas l'ouvrage de quelques gouttes d'eau.

Puisque la régénération n'est pas l'œuvre du baptême, le baptême n'a pas la vertu de sauver. C'est ce que prouvent encore tous les passages de l'Écriture, qui établissent une liaison indissoluble entre la foi en Jésus-Christ et le salut de nos âmes. On a répondu que si l'Écriture se borne à dire : *Celui qui croit a la vie*, c'est parce qu'elle a bien su que celui qui croit ne manquera pas de se faire baptiser (1). Répondre ainsi, c'est nous donner gain de cause. Pourquoi Jésus qui a dit si souvent : *Ta foi t'a sauvé*, n'aurait-il jamais ajouté : Il te manque une chose; va et sois baptisé ? C'est bien plutôt à nous de dire : « Voilà » comment on vous explique l'Écriture (2) ! »

Si Jésus a dit : *Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé*, il nous a montré que c'était à la foi seule qu'il liait le salut, quand il a tout

(1) Page 129.

(2) *Ibid.*

aussitôt ajouté : *Celui qui ne croira pas sera condamné.* Or, il n'arrive que trop souvent que celui qui ne croit pas a été baptisé.

Enfin, s'il est un baptême qui nous sauve, ce n'est pas celui par lequel les souillures de la chair sont nettoyées, c'est-à-dire, le baptême d'eau ; mais c'est la réponse d'une bonne conscience devant Dieu (1). C'est le baptême de la régénération, le renouvellement du Saint-Esprit (2).

CHAPITRE VI.

De l'Eucharistie.

L'EUCCHARISTIE, que l'Écriture appelle *la cène du Seigneur* (3), est l'autre sacrement de la nouvelle alliance. Jésus-Christ l'a donnée à son église pour lui être signe et mémorial du plus grand de ses bienfaits, et pour servir à l'aliment de la foi des fidèles.

Pourquoi faut-il que ce qui doit rappeler l'amour infini du Rédempteur, ce qui devrait servir à réunir tous ceux qui se réclament de son nom, ait engendré tant de disputes, tant de haines, et soit encore aujourd'hui, si ce n'est la cause, du moins les prétextes des plus désolantes divisions ? C'est à regret que je me vois obligé de toucher à ce sujet ; il me serait bien plus doux d'entretenir

(1) I. Pier., 111, 21.

(2) Tit., 111, 5.

(3) I. Cor., XI, 20.

mes Lecteurs de l'amour de Jésus, de leur rappeler son ardente charité, sa tendresse incompréhensible pour les pécheurs qui reviennent à lui, le grand salut qu'il leur a mérité par sa mort, et le danger auquel ils s'exposeraient en le négligeant.

Ce me serait une entreprise téméraire que de vouloir présenter au Lecteur la controverse de l'eucharistie dans toute son étendue. Facile et simple quand on ne le considère que dans les paroles sacrées du Rédempteur, ce sujet s'est prodigieusement compliqué dans les discussions. Je me contenterai de ramener le Lecteur aux paroles de l'institution, et de lui présenter quelques-unes des réflexions qu'elles auront suggérées.

J'ai reçu du Seigneur ce qu'aussi je vous ai donné; c'est que le Seigneur Jésus, la nuit qu'il fut trahi, prit le pain, et après avoir rendu grâces, il le rompit, et dit: Prenez, mangez, ceci est mon corps qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. De même aussi, après le souper il prit la coupe, en disant: Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci, toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi; car toutes les fois que vous mangerez DE CE PAIN, et que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne (1). Ainsi parle saint Paul.

(1) I. Cor., XI, 23 — 26.

1.^o C'est un *mémorial* que Jésus institue. Il le répète deux fois : *Faites ceci en mémoire de moi... jusqu'à ce que je vienne*. Il est sur le point de quitter le monde pour retourner au Père ; mais il doit revenir, et pour le temps de son *absence*, il laisse à ses fidèles un signe qui le leur rappelle. Cette absence devait être *réelle* (1). Elle ne regardait que sa nature humaine. Comment la concilier avec une *présence réelle* de son corps ?

2.^o *Jésus prend du pain, il rend grâces, il le rompt, et dit : Ceci est mon corps*. Que désignait le *ceci* ? Evidemment le *pain* que Jésus tenait. C'est comme s'il avait dit : *Ce pain est mon corps* ; ce qui suffit pour réfuter la transsubstantiation, puisque Jésus appelle *du pain* ce qu'il tient, ce qu'il a consacré, ce qu'il donne à ses apôtres, ce qu'ils ont mangé ; aussi leur dit-il : *Toutes les fois que vous mangerez de CE PAIN*, etc.

3.^o Quand le Sauveur dit : *Ceci est mon corps*, c'est de son corps *mort* qu'il parle, puisqu'il ajoute : *Qui est rompu pour vous* ; ce qui réfute la *présence réelle*, puisque, selon cette doctrine, le corps de Jésus est *vivant* dans l'hostie.

4.^o Si Jésus appelle *pain* ce qu'il tient, ce qu'il donne aux disciples ; si ces mots, *mon corps*, désignent son corps *mort*, on n'aura pas de peine à en-

(1) Jean, XIV, 3.

tendre le sens de la phrase entière : *Ceci est mon corps*. C'est évidemment une figure; car c'est du pain que le Sauveur donne, et son corps sacré n'avait pas encore été rompu. Le sens est donc : Ceci représente mon corps (1).

5.º Si quelque raison oblige à prendre littéralement ces paroles : *Ceci est mon corps*, la même raison doit obliger à prendre littéralement celles-ci (sorties de la même bouche dans la même circonstance et dans le même but) : *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang*. Ici l'église romaine est obligée de recourir avec nous au sens figuré, car la coupe n'était pas *la nouvelle alliance*.

6.º Enfin, il paraît certain que les apôtres ont entendu les paroles du Sauveur dans le sens que nous leur donnons. A l'ouïe de ces mots : *Ceci est mon corps*, ils ne témoignent pas la plus légère surprise; mais s'ils avaient cru que c'était le propre corps de leur Maître qu'ils allaient manger, comment un miracle qui eût bouleversé les lois de la nature, contredit tous les sens, choqué tous

(1) Et pourquoi, nous demande-t-on, le Sauveur n'a-t-il pas dit : *Ceci représente mon corps*? Parce que rien n'est plus ordinaire dans le langage des hommes, que de donner à la figure le nom de la chose figurée. — En montrant la figure du Roi, on dira : Ceci est le Roi; en montrant la figure d'un pays sur une carte, on dira : Ceci est la France. — Dieu a parlé de la même manière : *Le champ est le monde*, la moisson est la fin du monde, la pierre était Christ. — La pierre est Christ, dit saint Augustin, parce qu'elle signifie Christ. (Ep. 102.)

les principes de la raison, qui eût présenté aux apôtres deux corps de Jésus-Christ, l'un vivant, l'autre mort, l'un visiblement présent avec toutes les qualités visibles d'un corps, l'autre visiblement présent, mais privé de toutes les qualités visibles d'un corps humain; comment, dis-je, un pareil miracle n'aurait-il pas produit en eux des émotions impossibles à comprimer? Ont-ils adoré ce pain mystérieux, où, dit-on, la divinité, unie à l'humanité, vient s'offrir à nous pour pâture? ont-ils témoigné la moindre répugnance à broyer sous leurs dents, le corps sacré de leur meilleur ami? ont-ils montré le moindre désir d'entendre ce mystère, eux dont la curiosité inquiète voulait des explications sur tout?.... Tout cela se serait passé dans la supposition d'une présence réelle de Jésus dans le pain, au lieu que tout demeure calme dans cette auguste assemblée, et les disciples qui avaient dû répéter quelques instans auparavant, en mangeant l'agneau: Cet agneau est la Pâque de l'Eternel (1), familiarisés avec cette figure qui donne au signe le nom de la chose signifiée, mangent le pain consacré, comme ils venaient de manger la chair rôtie de l'agneau pascal.

Il ne faut donc que revenir à l'institution de l'eucharistie, peser les paroles du Sauveur, observer ce qui se passe parmi les disciples, pour demeurer persuadé que rien ne fut plus éloigné

(1) Exod., XII, 11, 21.

de la pensée du législateur, que la transsubstantiation et la présence réelle enseignées dans l'église romaine.

Comment M. de Bayonne a-t-il soutenu cette croyance? On opposait à la *présence réelle* de Jésus-Christ dans l'hostie, ces paroles d'un apôtre : *Il faut que le ciel LE contienne jusqu'au rétablissement de toutes choses* (1). Il a répondu « que » le Fils de Dieu ne quitte pas le ciel pour » se rendre présent dans l'eucharistie; que si » l'on objectait l'impossibilité que Jésus-Christ » homme fût à la fois dans le ciel et sur la » terre, on nous opposerait ces paroles : *Ceci » est mon corps*, et enfin, qu'on répondrait » comme nous répondons nous-mêmes aux incré- » dules pour les autres mystères : *Tout est pos- » sible à Dieu* (2). »

On a vu ce que nous avons répondu à l'argument qui s'appuie sur les paroles du Sauveur. — Quant à la comparaison des mystères du christianisme avec la présence réelle, nous répondons, comme on l'a fait tant de fois, que les mystères de la religion chrétienne, pour être au-dessus de la raison, ne sont pas contraires à la raison; ils ne contredisent ni le témoignage de nos sens, ni les lumières naturelles, tandis que la transsubstantiation et la présence réelle sont enveloppées de contradictions palpables. Les docteurs de l'église romaine conviennent qu'elles contredisent le té-

(1) Act., III, 21.

(2) Page 131.

moignage des sens, et il ne serait pas difficile de montrer qu'elles ne contredisent pas moins celui de la raison.

« La contradiction, relativement à nous, est » une claire opposition entre deux idées con- » nues (1). » Or, on me présente une idée bien connue, quand on me dit : Le corps de Jésus-Christ est maintenant dans le ciel; on me présente une autre idée bien connue, quand on me dit : Le corps de Jésus-Christ est maintenant sur la terre. Ainsi donc le système qui unit ces deux idées, et qui enseigne que le corps de Jésus est maintenant dans le ciel et sur la terre, établit une claire opposition entre deux idées connues; voilà la contradiction.

C'est une idée bien connue que le corps humain a ses diverses parties bien distinctes et séparées de lieu; c'est encore une idée bien connue, que toutes les parties d'un corps humain ne peuvent se trouver sous un même point indivisible. Ainsi, le système qui unit ces deux idées, et nous enseigne que le corps de Jésus-Christ se trouve tout entier avec ses diverses parties distinctes et séparées de lieu sous chaque point indivisible de l'hostie, établit une claire opposition entre deux idées connues; voilà la contradiction.

On nous renvoie à la toute-puissance de Dieu. Nous nous contentons de répondre avec saint Augustin, que c'est précisément parce que Dieu

(1) Cette définition est de Saurin.

est tout-puissant, qu'il ne fait rien qui implique contradiction (1). D'ailleurs, il ne s'agit pas de ce que Dieu *peut*, mais de ce que Dieu *veut*; or, ce qu'il veut quant à nous, il nous l'a révélé.

Quant à la croyance des Pères, on a composé des volumes de ce qu'on a dit de favorable à notre croyance, et d'opposé à celle de l'église romaine; mais comme la question peut et doit se décider par l'Écriture, je suivrai l'exemple de M. de Bayonne, qui n'a pas produit les passages des Pères qu'il assure être favorables à sa cause (2).

CHAPITRE VII.

Du Sacrifice de la Messe.

L'ÉGLISE romaine enseigne que le sacrifice de Jésus-Christ, seul fondement de nos espérances de salut, doit être réitéré; que la messe est un véritable et propre sacrifice; que Jésus-Christ a établi des prêtres pour offrir son corps et son sang; que le sacrifice de la messe est offert pour les péchés des vivans et des morts : elle dit anathème à ceux qui n'acquiescent pas à ces doctrines (3).

L'épître de saint Paul aux Hébreux, s'élève

(1) Lib. v de Civ. D., c. 5.

(2) Page 138.

(3) 22.^{me} session du concile de Trente.

contre ces décisions du concile. Écoutez-la : Christ est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu, non qu'il s'offre plusieurs fois lui-même, (ainsi que le souverain sacrificateur entre dans les lieux saints chaque année avec un autre sang, autrement il aurait fallu que Christ eût souffert plusieurs fois depuis la fondation du monde,) mais maintenant en la consommation des siècles, il a paru UNE SEULE FOIS pour l'abolition du péché, par le sacrifice de soi-même, et comme il est ordonné aux hommes de mourir une seule fois, et qu'après cela suit le jugement, de même aussi Christ ayant été offert UNE SEULE FOIS pour ôter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, à ceux qui l'attendent à salut. Et dans le chapitre suivant : Or, c'est par la volonté de Dieu que nous sommes sanctifiés, savoir, par l'oblation qui a été faite, UNE SEULE FOIS, du corps de Jésus-Christ..... Jésus-Christ ayant offert UN SEUL SACRIFICE pour les péchés, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu, attendant ce qui reste, savoir, que ses ennemis soient mis pour le marche-pied de ses pieds; car par UNE SEULE OBLATION, il a amené pour toujours à la perfection ceux qui sont sanctifiés (1).

La sainte Écriture a-t-elle jamais donné son témoignage avec plus de force contre une erreur quelconque, qu'elle ne le fait ici contre le sacri-

(1) Hébr., ix, 24 - 28 ; x, 10, 12 - 14.

fice de la messe? Remarquez ces expressions redoublées : Jésus-Christ ne s'offre *pas plusieurs fois* ; il a paru *une seule fois* pour l'abolition du péché , par le sacrifice de soi-même. Il a été offert *une seule fois* pour ôter les péchés. Nous sommes sanctifiés par l'oblation qui a été faite *une seule fois* du corps de Christ. — *Un seul sacrifice.* — *Une seule oblation.*

Aussi M. de Bayonne se défend à peine contre ces déclarations décisives. Il se borne à répondre (1) que dans ces textes, l'apôtre ne parle que de l'offrande sanglante de Jésus-Christ , comme s'il avait pu parler d'un sacrifice non sanglant que ni lui , ni les autres apôtres ne connaissent jamais.

Mais il faut bien , nous dira-t-on , qu'il y ait une offrande non sanglante de Jésus-Christ , puisqu'il se présente pour nous devant la face de Dieu : « or , de la part de Jésus-Christ , qu'est-ce que se » présenter pour nous devant Dieu , sinon conti- » nuer à s'offrir comme la victime immolée pour » notre salut (2)? »

Encore une fois , c'est supposer ce qui est en question. Jésus-Christ se présente pour ses rachetés , mais est-ce *en sacrifice* ? Et quand il s'offrirait en sacrifice *dans le ciel* , cela prouverait-il que ce sacrifice dût se réitérer *sur la terre* ?

L'église romaine veut que ce prétendu sa-

(1) Page 141.

(2) Page 143.

crifice soit non sanglant, et pourtant propitiatoire; mais l'Écriture enseigne que *sans effusion de sang, il ne se fait point de rémission des péchés* (1).

L'église romaine veut que le sacrifice de la messe, qui, selon sa doctrine, s'offre pour les péchés des vivans et des morts, soit réitéré; mais l'Écriture enseigne que le sacrifice qui a la vertu d'ôter les péchés, n'a pas besoin d'être répété (2).

L'église romaine dit anathème à ceux qui nient que Jésus ait établi des prêtres pour offrir son corps et son sang; mais l'Écriture enseigne que Jésus est le seul prêtre de la nouvelle alliance, et que c'est à lui seul qu'il appartient d'offrir un sacrifice pour le péché (3).

Enfin, pour tout dire en un mot, s'il est vrai que le sacrifice qui a été offert sur la croix, soit d'une valeur et d'une dignité infinies, il est évident qu'il ne faut pas le réitérer. A ce seul sacrifice, l'Écriture attribue la rédemption de l'église (4), l'accomplissement des volontés divines pour l'abolition du péché (5), la sanctification (6), la perfection (7) et le salut des fidèles (8). Aussi, dans ce moment d'éternelle mémoire où le sacrifice se

(1) Hébr., ix, 22.

(5) Hébr., ix, 26.

(2) Hébr., x, 1 — 14.

(6) Hébr., x, 10.

(3) Hébr., vii, 22. — 28.

(7) Hébr., x, 14.

(4) Act., xx, 28.

(8) Hébr., ix, 12.

consommait, celui qui était tout à la fois le prêtre et la victime, s'écria de dessus l'autel : *Tout est accompli* (1).

CHAPITRE VIII.

Du mérite des OEuvres.

« J'AI mis au nombre des erreurs dont la règle
 » de foi de votre église a été la source, celle
 » qui nie la nécessité des bonnes œuvres. L'au-
 » teur de la Réponse se récrie : Qui sont ceux ,
 » dit-il, qui nient la nécessité des bonnes œu-
 » vres ? Il est facile de le satisfaire. Les Luthé-
 » riens, dans l'assemblée de Worms, ayant Mé-
 » lanchton à leur tête, condamnèrent unanime-
 » ment cette proposition, que les bonnes œu-
 » vres sont nécessaires au salut ; quelques-uns
 » allaient jusqu'à dire qu'elles étaient contraires
 » au salut (2). »

Sur la foi de Bossuet, M. de Bayonne accuse les protestans de nier la nécessité des bonnes œuvres. Le célèbre évêque de Meaux a répété plusieurs fois cette accusation ; mais tout ce qu'elle prouve, c'est que les grands hommes sont sujets à tomber dans de grandes fautes quand ils écoutent trop leur ressentiment. Il eût été facile à Bossuet de s'assurer combien son accusation était mal fondée, et par conséquent injuste. En voici la

(1) Jean, xix, 30.

(2) Page 144.

preuve : « Il faut , disait Luther , presser également » la nécessité des bonnes œuvres et de la foi ; car » si on presse seulement celle des œuvres , on né- » gligera la foi ; mais si nous parlons seulement » de la foi , les pécheurs s'imagineront aussitôt » que les bonnes œuvres ne sont pas néces- » saires (1). Eccius sait bien , disait-il ailleurs , que » je crois , avec saint Bernard , les œuvres néces- » saires au salut (2). » Mélanchton ne s'exprimait pas avec moins de force sur la nécessité des bonnes œuvres , quand il disait : « Sans elles , » il serait impossible de conserver la foi , d'éviter » les peines éternelles et d'obtenir la souveraine » félicité (3). » Il se plaignait dans la confession d'Augsbourg , de ce que les protestans étaient accusés de rejeter les bonnes œuvres. « Nous en » sommes faussement accusés , dit-il ; mais on s'est » amplement justifié sur cette matière dans plu- » sieurs écrits (4). »

M. de Bayonne éprouvera , je l'espère , quelque regret d'avoir reproduit une accusation si peu digne d'une place dans une discussion où doit présider le respect pour la vérité. Je suis loin de lui en imputer le blâme.

Nous croyons donc les bonnes œuvres nécessaires , nécessaires au salut , puisqu'elles en sont une

(1) Comment. sur les Gal. , ch. v.

(2) Déf. contre Eccius.

(3) Mélancht. de Oper. 2 , 4.

(4) Conf. Aug. , art. 20.

partie essentielle. Ce n'était pas seulement pour délivrer les siens de la condamnation qui est due au péché, que Jésus mourait; c'était aussi *afin de s'acquérir un peuple zélé pour les bonnes œuvres* (1). Nous recommandons avec l'apôtre, à ceux qui ont cru, *d'être les premiers à s'appliquer aux bonnes œuvres, afin de rendre honorable la doctrine de Dieu leur Sauveur* (2). Nous leur disons que *sans la sanctification, nul ne verra le Seigneur* (3); que *la foi qui est sans les œuvres, est morte* (4); que Dieu a établi entre leur obéissance et la vie éternelle, la liaison qui existe entre le moyen et la fin, entre le chemin et le terme.

Mais les œuvres sont-elles nécessaires comme *cause méritoire* du salut? Non, et pour le soutenir, il faudrait répudier le témoignage des prophètes et des apôtres, et renoncer, pour sa part, à la grâce divine et aux mérites du Rédempteur. *Christ vous devient INUTILE à vous tous qui voulez être justifiés par la loi, et vous êtes déchus de la grâce; mais pour nous, nous espérons, par le Saint-Esprit, d'être justifiés par la foi* (5).

Pour qu'une œuvre soit méritoire, elle doit remplir ces trois conditions : il faut qu'elle ne fasse pas partie de nos devoirs; car le Sauveur

(1) Tite, II, 14.

(4) Jacq., II, 17.

(2) Tite, III, 8.

(5) Gal., V, 4, 5.

(3) Hébr., XII, 14.

nous dit : *Quand vous aurez fait toutes les choses qui vous sont COMMANDÉES, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, parce que ce que nous avons fait, nous étions obligés de le faire* (1). Il faut qu'elle soit parfaite et sans nulle tache, car une défectuosité morale est un péché (2). Il faut qu'elle soit notre propre ouvrage. La meilleure action du plus illustre des saints, ne remplit pas même une seule de ces trois conditions; elle n'est qu'une partie de l'obéissance qu'il doit; les yeux du Seigneur y découvrent sans peine des imperfections; ce qu'il y a de bon dans cette œuvre, est l'ouvrage de la grâce divine (3). — L'obéissance même des anges si parfaite, si pure, n'est pas méritoire parce qu'elle est due. — L'univers n'a jamais vu qu'une seule obéissance véritablement méritoire; c'est celle que le Fils de Dieu a rendue à la loi, quand il s'est volontairement abaissé lui-même jusqu'à la forme de serviteur. Son obéissance réunissait au plus haut degré de perfection, les trois qualités nécessaires pour constituer *le mérite*. Elle n'était pas due, Jésus-Christ était saint avant d'être obéissant; elle était parfaite, elle était son propre ouvrage; aussi cette obéissance est-elle le seul mérite, la seule justice

(1) Luc, xvii, 10.

(2) Jacq., ii, 10.

(3) *J'ai travaillé beaucoup plus qu'eux tous*, disait saint Paul; toutefois, non pas moi, mais la grâce de Dieu qui est en moi. (I. Cor., xv, 10.)

du pécheur à qui elle est gratuitement imputée quand il croit en Jésus (1).

Pourquoi donc nous parler de *nos mérites*, comme si nous étions des êtres indépendans et saints ? Rien de plus opposé à la majesté de Dieu, de plus contraire à la nature de l'homme, de plus injurieux au Rédempteur, qu'une doctrine qui rendrait Dieu tributaire de l'homme, l'homme indépendant de Dieu, et l'obéissance du Rédempteur inutile au salut. Telles sont pourtant les conséquences d'une doctrine qui établit *le mérite* des œuvres humaines, doctrine que l'Écriture a condamnée, que la plus pure antiquité a repoussée, et que l'église romaine a consacrée (2).

On a peine à concevoir comment, après avoir reconnu (3) « que Dieu a un droit absolu sur » toutes nos actions, que quand nous aurions fait » tout ce qui nous est commandé, nous ne serions » que des serviteurs inutiles; qu'étant pécheurs de » notre origine et coupables de notre volonté, il » ne nous reste de refuge que dans la miséricorde » divine; que, dans cet état, aucune œuvre, même » faite par un mouvement de la grâce, ne peut » mériter la justification, et encore moins le ciel, » etc..... » comment, dis-je, après des aveux si formels, M. l'évêque de Bayonne a pu soutenir le mérite des œuvres (4) ?

(1) Philip., III, 9; Rom., V, 18, 19.

(2) Pages 144 — 147.

(3) Page 145.

(4) Page 146.

Rien de plus gêné que le système qu'il expose , rien où la contradiction soit plus évidente , et où elle fasse plus d'efforts pour se cacher. M. de Bayonne maintient que nous sommes sauvés *par grâce* ; il soutient aussi qu'une si grande récompense n'en est pas moins *méritée*. C'est une contradiction. Il existe une opposition éternelle entre *grâce* et *mérite* , opposition que saint Paul a ainsi exprimée : *Si c'est par la grâce , ce n'est plus par les œuvres , autrement la grâce n'est plus la grâce ; si c'est par les œuvres , ce n'est plus par la grâce , autrement l'œuvre n'est plus une œuvre* (1). Non , la vérité ne connaît pas tous ces embarras ; toujours d'accord avec elle-même , elle laisse à l'erreur la triste ressource de s'envelopper d'idées confuses et ambiguës.

Pour prouver le mérite des œuvres , on a coutume d'alléguer les promesses que Dieu fait à l'obéissance de ses enfans (2). Mais il y a ici sophisme et ingratitude envers Dieu. J'en appelle au bon sens et à la conscience du Lecteur : raisonnerait-il bien l'homme qui , ayant reçu en don l'usufruit d'un champ , prétendrait que la jouissance du produit lui aurait mérité la propriété du champ ? C'est le raisonnement de ceux qui voudraient mériter le ciel par leurs bonnes œuvres. *Les bonnes œuvres sont une partie du salut ; elles sont le commencement de la gloire du ciel , si Dieu y attache des promesses : comment cette ad-*

(1) Rom. , xi , 6.

(2) Pages 146 , 147.

dition d'un si grand bienfait établirait-elle leur mérite ?

A l'appui de cette doctrine, on avait cité, dans la Réponse à la première Lettre de M. l'évêque de Bayonne, des déclarations de l'Écriture et des témoignages des Pères (1). Il s'est contenté de répondre que ces textes étaient mal interprétés, ou n'enseignaient rien de contraire à la foi de l'église romaine, ce qui ne peut pas, raisonnablement, passer pour une réfutation.

C'est ici le lieu de répondre à l'accusation suivante : « J'ai montré, dit M. de Bayonne ; une » contradiction évidente entre la doctrine de vos » ministres, qui disent que la foi seule justifie ,

(1) Parmi ceux-ci, il s'en trouvait quatre du pape Grégoire I. On disait dans la Réponse à la première Lettre, que les beaux sentimens de ce pape, sur la grâce divine, se retrouvaient *presque* dans les mêmes termes dans la bulle *Unigenitus* de Clément XI, où ils sont condamnés. On a répondu qu'en fait de doctrine, qui dit *presque*, ne dit rien. Le Lecteur en jugera.

Grégoire I a dit : « Personne ne saurait désirer les choses d'en » haut, sans la grâce divine. » Clément XI condamne ceux qui disent : La grâce est cette voix du Père, qui enseigne intérieurement les hommes, et les fait venir à Jésus-Christ. Prop. 17. — Grégoire I avait dit : « Tout le bien que nous faisons pendant notre vie, nous » l'attribuons à la grâce divine. » Clément XI condamne ceux qui disent : Quand Dieu accompagne son commandement et sa Parole extérieure de l'opération de son Saint-Esprit et de la force intérieure de sa grâce, elle opère dans le cœur l'obéissance qu'elle demande. Prop. 15. — Grégoire I avait dit : « C'est la miséricorde seule qui » accorde le pardon aux pénitens, sans aucun mérite précédent. » Clément XI condamne ceux qui disent : La première grâce que Dieu accorde au pécheur, c'est le pardon de ses péchés. — La foi est la première grâce et la source des autres. Prop. 28, 27, 26.

» et la doctrine de l'apôtre saint Jacques, qui
 » enseigne que l'homme est justifié par les œuvres,
 » et non par la foi seule (1). »

Ces ministres « qui disent que la foi seule justifie, » ne font que répéter les leçons qu'ils ont apprises de saint Paul. Il leur a dit que *l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais SEULEMENT par la foi* (2); *qu'il est justifié gratuitement par la grâce, par la rédemption, non point par les œuvres* (3); *que c'est par la foi, afin que ce soit par la grâce* (4); qu'il faut conclure de tout ce qu'il enseigne, *que l'homme est justifié par la foi, SANS LES OEUVRES DE LA LOI* (5). S'il y a contradiction entre cette doctrine et celle de saint Jacques, ce n'est pas aux ministres qu'il faut s'en prendre, c'est à saint Paul; mais avec un peu plus d'attention aux enseignemens de ces deux apôtres, on verra qu'ils ont parlé par le même Esprit, et que la contradiction n'existe que dans l'intelligence de ceux qui ne les comprennent pas.

L'apôtre saint Paul traite de la manière dont le pécheur sera justifié *devant Dieu*. L'apôtre saint Jacques, de la manière dont celui qui professe d'être disciple de Jésus, sera justifié *devant les hommes*. Paul enseigne que *le pécheur* ne sera

(1) Pages 86 et 144.

(4) Rom., iv, 16.

(2) Galat., ii, 16.

(5) Rom., iii, 27.

(3) Rom., iii, 23, 24 et 20.

Eph., ii, 8, 9.

justifié devant Dieu, que par la foi en Jésus-Christ. Jacques enseigne que *le fidèle* ne peut paraître *tel* aux yeux des hommes, que par ses œuvres..... *Montre-moi ta foi par tes œuvres.* — Accusé par ses amis de divers crimes secrets, Job *se justifie* devant eux dans le sens de saint Jacques, lorsqu'il en appelle à son intégrité, à sa vertu bien connue, à ses œuvres; mais quand l'Eternel se montre, quand Job se trouve en la présence de son Créateur, il n'est plus question de se justifier de la même manière: Je suis un homme vil, s'écrie-t-il; je me repens sur le sac et la cendre. Il se jette dans les bras de la miséricorde divine, et il est justifié dans le sens de saint Paul.

La foi et l'obéissance sont nécessaires l'une et l'autre dans le plan adorable de notre rédemption; mais elles n'y remplissent pas les mêmes offices. Le propre de la foi, c'est de chercher le Rédempteur, de saisir ses mérites, d'embrasser son salut, de justifier ainsi le pécheur devant Dieu. Le propre de l'obéissance, c'est de former le fidèle à l'habitation du ciel, et de le faire servir sur la terre à la gloire de Dieu. Fille de la foi, l'obéissance ne tenterait pas de remplir les fonctions de sa mère, sans bouleverser tout dans le christianisme; et la foi, si elle ne devient mère féconde de bonnes œuvres, n'est point la foi qui justifie, mais une opinion vaine qui se cache sous un beau nom.

CONCLUSION.

Où trouver la Religion véritable ?

Si le premier besoin de l'homme est d'être heureux, son premier soin doit être de chercher une religion qui établisse entre lui et son Créateur, ces rapports que le péché a détruits, et hors desquels il est malheureux sans ressource : mais où la trouver parmi tant d'opinions discordantes qu'on a parées de ce nom vénérable ? quelle voie suivre pour y arriver ? C'est le principal sujet de nos controverses, c'en est aussi le terme. J'espère l'avoir atteint. Je me suis efforcé d'attirer l'attention de mes Lecteurs sur la parole de Dieu, parce que si l'on admet la nécessité d'une révélation divine, et la divinité de la révélation chrétienne, il ne restera plus pour les esprits conséquens qu'à voir la religion véritable dans la révélation écrite.

M. l'évêque de Bayonne a senti, comme nous, que cette question importante devait être le terme de nos controverses. *Où trouver la religion véritable ?* se demandait-il aussi à la fin de sa première lettre. C'est sa réponse qu'il nous reste à examiner.

Vous croyez la pressentir, Lecteur ; vous pensez qu'un évêque qui écrit à des protestans pour les ramener dans le sein de l'église romaine, va s'ef-

forcer de leur prouver qu'elle seule possède la religion véritable. Détrompez-vous; quand nous l'aurions dictée, la réponse du prélat ne serait ni plus conforme à nos principes, ni plus opposée aux prétentions de l'église de Rome. La voici : « Où » trouver la religion véritable? La croix de Jésus- » Christ, convertissant l'univers, la montre à mes » regards, et je suis chrétien (1). » Cette sage réponse, fondée sur une vérité déjà entrevue par le plus sage des docteurs du sanhédrin (2), paraîtra bien remarquable si on la compare avec ce que M. de Bayonne ajoute : « Mais dans le » christianisme, que de sectes diverses! Parmi tou- » tes ces sectes, je vois dominer une société im- » mense qui remonte jusqu'au temps des apôtres... » et je suis catholique. »

Il résulte de là ,

1.^o Que pour trouver *la religion véritable*, ce ne sont ni les conciles, ni la tradition, ni l'église romaine qu'il faut consulter; qu'il suffit de tourner ses regards vers *la croix de Jésus-Christ*, c'est-à-dire, pour parler sans figure, vers *la Parole de la croix* (3), vers cette doctrine qui annonce aux hommes la paix et la réconciliation avec Dieu, par les souffrances du Rédempteur; qu'on pourra voir dans ses triomphes le doigt de Dieu, la preuve

(1) Première Lettre, p. 117. Seconde Lettre, p. 152.

(2) Act., v, 34 — 39.

(3) Quand on dit de la croix de Jésus, qu'elle convertit l'univers, il est bien évident qu'on veut parler de la doctrine. Comparez, I. Cor., 1, la fin du vers 17.^{me} avec le commencement du 18.^{me}

de la divinité de cette doctrine , et qu'en l'embrassant , on deviendra chrétien ;

2.^o Que celui qui est chrétien possède la religion véritable ;

3.^o Enfin , qu'on est chrétien , quoiqu'on ne soit pas catholique romain.

Maintenant , je prie le Lecteur de juger si ces trois vérités qui sont l'essence de la foi du chrétien réformé , ne sont pas clairement renfermées dans les paroles du prélat. Je demande si pour plaire à Dieu , pour marcher dans le chemin du salut , il faut suivre autre chose que la religion véritable ; si l'homme qui se borne à la chercher , et qui s'arrêtera dans ses recherches quand il l'aura trouvée , sera conduit dans le sein de l'église romaine , en suivant la marche que M. de Bayonne lui trace ; si plutôt , content d'avoir trouvé la religion véritable au pied de la croix du Sauveur , il ne refusera pas de suivre un guide qui voudrait le faire passer outre.

Ainsi , la Réponse de M. de Bayonne est un aveu remarquable que l'évidence des choses a tiré , pour la première fois peut-être , de la bouche de ceux qui disent : Hors de l'église romaine point de salut. On n'a pas manqué d'en tirer parti dans la Réponse à sa première Lettre ; et M. de Bayonne emploie le dernier article de sa seconde à détruire l'impression que cet aveu a dû produire.

« Cet aveu qu'on prétend m'être échappé , dit-il ,
» je le laisserai échapper toujours s'il le faut. Qui

» doute, en effet, que le christianisme ne soit la
» religion véritable ? Mais il faut être chré-
» tien.... Les ariens et les sociniens se disent chré-
» tiens ; ils ne le sont cependant que de nom....
» Un incrédule cherchant la vraie religion... , de-
» meurerait convaincu que c'est dans le christia-
» nisme qu'il doit chercher la vérité, et c'est là
» tout ce que signifie ce mot : *Je suis chrétien* (1). »

Mais quand M. de Bayonne a dit : Je suis chrétien, cela voulait-il dire : Je ne suis pas vrai chrétien ; je ne le suis qu'à la manière des ariens, des sociniens ou des incrédules qui savent seulement que c'est dans le christianisme qu'il faut *chercher* la vérité ? N'est-il pas évident, au contraire, que c'est dans la bouche d'un homme qui vient de *trouver* la religion véritable, qu'on a pensé mettre ces paroles ?

L'auteur de la Réponse à la première Lettre du prélat, avait tiré de tout cela cette conclusion :
« On peut être *chrétien* sans être *catholique* ;
» nous ne demandons rien au delà (2). »

« Voilà, réplique à son tour M. de Bayonne,
» voilà de la part de l'auteur qui a pris votre
» défense, un aveu bien autrement important ; il
» reconnaît qu'il n'est pas et que vous n'êtes pas
» catholiques. Il triomphe comme s'il avait tout
» gagné, pourvu qu'on lui donne le nom de chré-
» tien.... Je lui demande donc à lui et à tous vos

(1) Pages 152, 153.

(2) Réponse à la première Lettre, p. 29.

» ministres , pourquoi les apôtres , quand ils ont
 » rédigé leur symbole (1), pourquoi le grand
 » concile de Nicée , en composant le sien , n'ont
 » pas dit : Je crois l'église *chrétienne* ; mais , je
 » crois l'église catholique ? Après avoir hésité si
 » je laisserais à vos ministres le soin de résoudre
 » cette difficulté , j'ai cru utile de vous en donner
 » la solution.... La catholicité devait donc être la
 » marque propre à laquelle on distinguerait à ja-
 » mais la vraie église.... C'est donc à ce titre *de*
 » *catholique* que nous devons reconnaître à jamais
 » la vraie église du Fils de Dieu , et non à celui
 » *de chrétienne* (2). »

Quand j'appellerais tout ceci un outrage au nom
chrétien , quand j'y verrais un acte par lequel M.
 de Bayonne a renoncé pour son église à ce nom
 sacré , serais-je injuste ? Que reste-t-il donc à
 l'église romaine ? « Aucune autre église , nous dit-
 » on , n'ose dire à l'univers : Je suis catholique (3). »
 Mais on a prouvé qu'elle le dit sans raison.
 Que le lecteur veuille prendre la peine de relire le
 chapitre premier de la première partie de cet écrit.

M. l'évêque de Bayonne demande à *tous* les

(1) Tout le monde doit savoir que le symbole qu'on appelle des apôtres , ne se trouve pas dans leurs écrits ; aussi , tout en le recevant comme un exposé des principales vérités du christianisme , nous ne devons lui donner aucune autorité sur notre foi. Le savant abbé Fleury nous apprend que pendant plusieurs siècles on ne permit point de l'écrire , ce qui prouve qu'il n'a pas été écrit par les apôtres. Il reconnaît aussi que cette formule était différente selon les églises. (Fleury , liv. v , n.º 25.)

(2) Pages 157 — 159.

(3) Page 159.

ministres, pourquoi les deux symboles ont appelé l'église, *catholique*, et non pas *chrétienne*. Les ministres pourraient bien se contenter de lui demander à leur tour, pourquoi on ne lit pas dans les deux symboles: Je crois que l'église romaine est l'église catholique. — Au reste, la difficulté qu'on leur fait est bien frivole. Il convenait que les deux symboles exprimassent cette vérité qui distingue la nouvelle de l'ancienne alliance: c'est que l'église chrétienne n'est plus composée des fidèles d'une seule nation, et qu'elle embrasse tous ceux qui, en tous lieux et dans toute nation, se reconnaissent pécheurs, et recourent humblement à la miséricorde divine en Jésus-Christ. — Ce n'est donc pas un caractère *visible* de l'église que les deux symboles proposent, puisque l'église catholique, ou, si l'on veut, la catholicité de l'église, ne sera visible que dans ce glorieux jour où tous les rachetés de Jésus, réunis au pied de son trône, chanteront le cantique nouveau: *Tu as été mis à mort, et tu nous as rachetés à Dieu par ton sang, de toute tribu, langue, peuple et nation* (1).

Ainsi donc, Lecteur, si vous voulez suivre la religion véritable, soyez *chrétien*. C'est un titre dont s'honoreraient les anges eux-mêmes, puisqu'il indique une relation de parenté avec Jésus-Christ le prince des rois de la terre (2). L'épouse s'honore de perdre son nom, pour prendre celui de son époux. Les premières églises et les premiers

(1) Apoc., v, 9.

(2) Apoc., xix, 16.

fidèles ne furent jamais nommés catholiques par les apôtres. Ils estimaient trop un nom qui leur rappelait la grandeur de leurs destinées pour lui en associer, et encore moins pour lui en préférer un autre. Ce fut à Antioche, dit saint Luc, que les disciples furent appelés CHRÉTIENS (1). Tu me persuades presque d'être CHRÉTIEN, disait à saint Paul le roi Agrippa (2). Saint Pierre écrivait à ses frères de rendre gloire à Dieu, s'ils souffraient comme CHRÉTIENS (3).

Soyez donc *chrétien*, non comme le sont ceux qui profanent ce titre en le portant sans y avoir droit, mais comme le furent les premiers fidèles. Ils étaient *disciples* du plus grand et du meilleur des maîtres, disciples de Jésus-Christ. Ce n'est pas assez, comme on le croit, pour être son disciple, de le regarder comme un docteur venu de Dieu, et sa religion comme une œuvre divine; il faut surtout connaître et recevoir les leçons de ce maître adorable, les vérités que sa Parole enseigne. La dégradation morale de la nature humaine, la nécessité d'un Sauveur, la venue de Jésus comme Rédempteur, sa divinité éternelle, l'expiation du péché par son sang, la justification gratuite du pécheur par la foi, et non point par les œuvres, la nécessité des influences du Saint-Esprit pour la conversion et pour la sanctification des pécheurs, voilà les traits distinctifs de la religion de Jésus, les vérités qui constituent l'essence du christianisme,

(1) Act., xi, 26.

(2) Act., xxvi, 23.

(3) I. Pier., iv, 16.

les premières leçons que le disciple entendra de la bouche du Maître, et qu'il recevra avec une humble obéissance de foi, s'il veut être *chrétien*.

Soyez *chrétien* comme les premiers fidèles : non-seulement ils recevaient cette doctrine de vie, mais, guidés par elle, ils s'attachaient à Jésus-Christ comme à leur unique espérance. Pour eux, il était le seul médiateur auprès de Dieu, le seul avocat *d'intercession et de rédemption*, le seul rocher du salut ; sa justice était leur seul mérite, son sanglant sacrifice la seule justification qu'ils osassent présenter à Dieu pour leurs péchés, la parole de sa croix leur seule règle de foi.

Soyez *chrétien* comme ces premiers fidèles : liés à Jésus-Christ par l'attente du salut dont il est l'auteur, ils l'aimaient. Aimer Jésus est le signe et le fruit de la foi. Comment ne pas aimer celui qui a voulu quitter le ciel pour des coupables, s'unir à leur nature, prendre dans le sein d'une fille d'Adam un corps capable de douleur, pour les sauver par ses souffrances ? Aimez-le donc, et qu'une obéissance sincère et prompte à ce qu'il commande, soit la preuve de votre amour. Aimez-le, et si vous l'aimez, confessez au monde entier que vous êtes son disciple ; embrassez la religion de son évangile, vous souvenant que cette parole est sortie de sa bouche : *Quiconque aura eu honte de moi et de mes paroles, le Fils de l'homme aura honte de lui quand il viendra en sa gloire et dans celle de son Père et des saints anges* (1).

(1) Luc, ix, 26.

Cher Lecteur , ne méprisez point ces exhortations ; profitez de la patience de Dieu. Le temps s'écoule , l'heure redoutable approche ; encore quelques jours , et vous et M. l'évêque de Bayonne et moi , nous comparâtrons en la présence de notre juge suprême. Devant cette pensée , cessons de disputer ; jetons-nous plutôt ensemble dans les bras de la miséricorde divine ; embrassons Jésus-Christ , l'espérance des pécheurs ; aimons-nous en lui , et devenons frères.

F I N.

Cet écrit a été vu et approuvé par le consistoire de l'église réformée d'Orthez , au nom duquel il est rendu public.



TABLE

DES MATIÈRES.

OCCASION de cet écrit.	Pages. 3
Etat de la question.	5

PREMIÈRE PARTIE ,

*Dans laquelle on examine et on réfute les cinq raisons de
M. de Bayonne pour l'infailibilité de l'Eglise, en réponse
au troisième article de sa seconde Lettre.*

	Pages.
CHAP. I. De l'Eglise.	7
CHAP. II. L'Eglise catholique est-elle infailible?	14
§. I. Examen de la première preuve alléguée pour l'autorité infailible de l'Eglise, qui est « l'exercice constant qu'elle a fait de cette au- » torité. »	16
§. II. Examen de la seconde preuve tirée « de » la pratique des communions séparées de l'Eglise » romaine, et notamment de celles des Protestans. »	19
§. III. Examen de la troisième preuve tirée « des » notions les plus simples de l'Eglise. »	20
§. IV. Examen de la preuve décisive tirée de l'Ecriture.	23

	Pages.
§. v. Examen de la dernière preuve tirée de la Tradition.	30
CHAP. III. Difficultés insurmontables liées au système de l'infailibilité de l'Eglise.	31

SECONDE PARTIE,

Où l'on montre que la sainte Ecriture est l'unique autorité à laquelle le Chrétien doit soumettre sa foi, en réponse aux deux premiers articles de la seconde Lettre.

	Pages.
OBSERVATION PRÉLIMINAIRE. Pourquoi l'Eglise romaine cherche à humilier la sainte Ecriture.	36
CHAP. I. De la divine autorité de l'Ecriture, indépendante de l'autorité de l'Eglise.	37
CHAP. II. De la clarté des Ecritures en tout ce qui est nécessaire au salut.	46
CHAP. III. De la plénitude des Ecritures.	53
CHAP. IV. De la Tradition.	56
REMARQUE sur ces quatre chapitres.	63
CHAP. V. Réponse à de graves accusations contre le principe qui ne soumet la foi du Chrétien qu'à la sainte Ecriture.	65
CONCLUSION des deux premières parties.	74

TROISIÈME PARTIE,

Où l'on examine quelques points particuliers de doctrine, en réponse au quatrième article et à la conclusion de la seconde Lettre.

	Pages.
CHAP. I. Du Culte des Saints.	88
CHAP. II. De la confiance aux Reliques.	97

	Pages.
CHAP. III. Des Images.	98
CHAP. IV. Des Sacremens.	101
CHAP. V. Du Baptême , où l'on expose la doctrine de l'Ecriture sur la régénération.	107
CHAP. VI. De l'Eucharistie.	112
CHAP. VII. Du Sacrifice de la Messe.	119
CHAP. VIII. Du mérite des OEuvres , où l'on expose sommairement la doctrine de la justification par la foi , et où l'on montre qu'elle ne contredit pas celle de l'apôtre Jacques.	123
CONCLUSION. Où trouver la Religion véritable ? .	132

FIN DE LA TABLE.



